

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE DE L'EXERCICE 2023

SOMMAIRE

I.	CONTEXTE GENERAL	
I.1.	Introduction.....	2
I.2.	Le contexte macroéconomique	2 à 4
I.3.	Le contexte national.....	5
I.4.	Les mesures pour les collectivités relatives à la LOF pour 2023.....	6 à 7
I.5.	Les règles de l'équilibre budgétaire.....	7 à 8
I.6.	Les compétences de la CCHS.....	8 à 14
II.	TENDANCES BUDGETAIRES ET GRANDES ORIENTATIONS PAR BUDGETS	
II.1.	La composition des budgets de la CCHS.....	14
II.2.	Les budgets annexes à caractère industriel et commercial	
II.2.1.	SPANC.....	15 à 17
II.2.2.	AERODROME.....	18 à 20
II.2.3.	VILLAGE ARTISANAL.....	21 à 22
II.2.4.	CENTRE EQUESTRE.....	23 à 26
II.2.5.	TIERS LIEU NUMERIQUE.....	27 à 29
II.3.	Budget annexe à caractère administratif : CENTRE AQUATIQUE.....	30 à 33
II.4.	Budget annexe "Lotissement" : FRICHE FLODOR.....	34 à 35
-	Zone de la Croisette	
II.5.	Le BUDGET PRINCIPAL.....	36
II.5.1.	Section Fonctionnement.....	38 à 40
II.5.2.	Section Investissement.....	41 à 43
II.5.3.	Résultat prévisionnel.....	44
II.5.4.	Mesures proposées au BP 2023.....	45 à 79
II.6.	Éléments de synthèse	
II.6.1.	Résultats prévisionnels au 31/12/2022, tous budgets confondus.....	80
II.6.2.	Autofinancement de la collectivité.....	81
II.6.3.	Plan pluriannuel de financement.....	82 à 83
III.	LA DETTE.....	84 à 85
IV.	LA FISCALITE	
IV.1.	Impôts et Taxes, Dotations et Participations.....	86 à 87
IV.2.	La TEOM.....	88 à 89
V.	LA STRUCTURE ET L'EVOLUTION DES EFFECTIFS ET DES PRINCIPAUX POSTES DE DEPENSES	90 à 97

I. CONTEXTE GENERAL

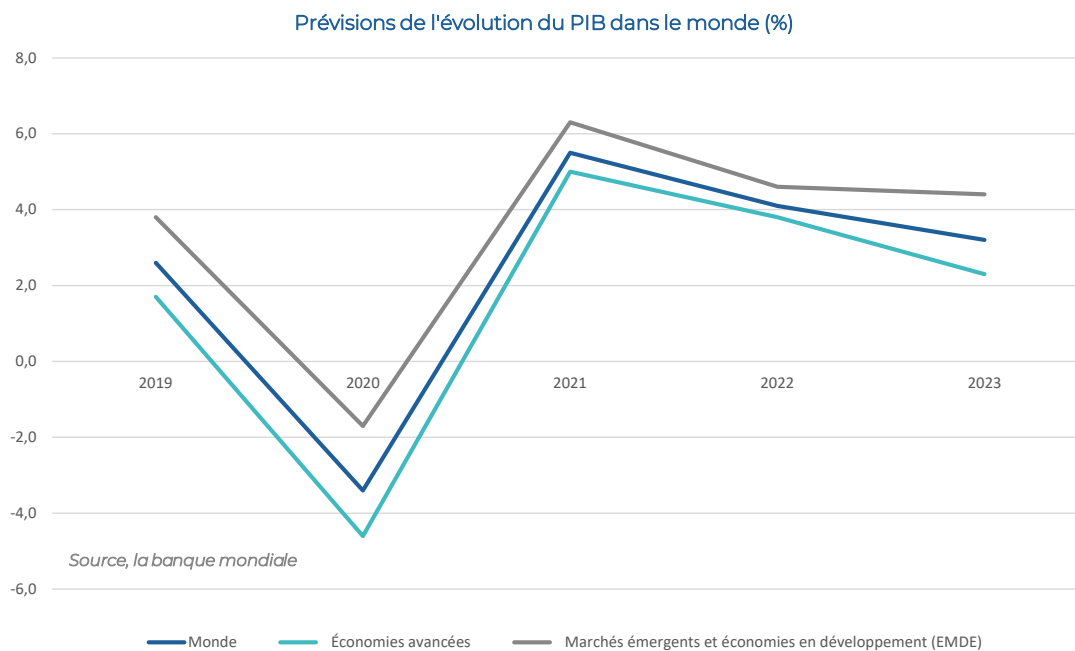
I.1 Introduction

La loi d'Administration Territoriale de la République (ATR) de 1992 a imposé la tenue d'un débat d'orientation budgétaire (DOB) dans les deux mois précédant le vote du budget primitif pour les communes de plus de 3 500 habitants et pour les intercommunalités disposant d'une commune de plus de 3 500 habitants.

Plus récemment, l'article 107 de la loi Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) a modifié les articles L 2312-1, L3312-1, L 5211-36 du CGCT relatifs au DOB en complétant les dispositions relatives à la forme et au contenu du débat. Sur le contenu, ce rapport doit maintenant non seulement présenter un volet financier, mais également un volet ressources humaines pour les communes de plus de 10 000 habitants.

I.2 Le contexte macroéconomique

Rétrospective 2022 : la guerre en Ukraine rebat les cartes... et la taxonomie européenne

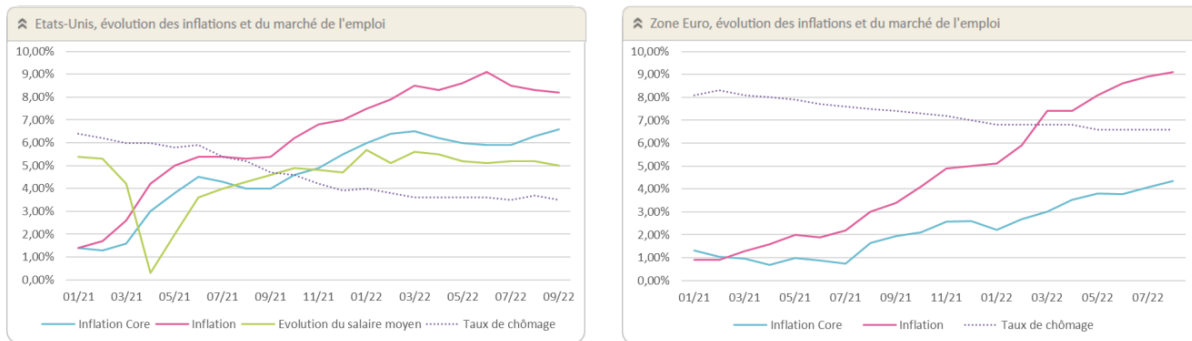


En 2021, l'inflation, américaine notamment, était particulièrement suivie. Beaucoup de banques centrales évoquaient une hausse temporaire de l'indice des prix à la consommation due à la reprise économique et aux tensions qu'elle provoque sur des chaînes d'approvisionnement mises à l'arrêt du fait de la pandémie de Covid-19.

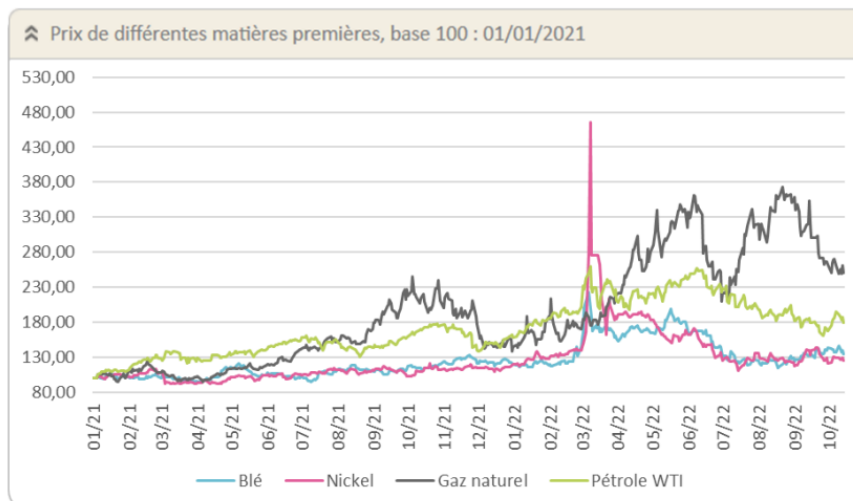
Toutefois, les évolutions de l'économie américaine ont rapidement donné des signes de surchauffe : l'inflation outre-Atlantique dépassait 5% dès le mois de mai 2021, et l'inflation *Core* (inflation corrigée des produits volatiles comme l'énergie ou l'alimentation) excédait 5% en fin d'année. La faiblesse du taux de chômage (inférieur à 4,0% début 2022) tirait les salaires vers le haut : l'inflation devient structurelle, et ce, bien avant l'invasion de l'Ukraine par la Russie, le 24 février 2022.

En zone Euro, les prévisions d'inflation étaient également haussières, mais avec un effet retard par rapport aux Etats-Unis, et surtout une ampleur bien plus faible du fait de *stimuli* budgétaires plus

modestes et orientés vers l’investissement (plan *Next Generation EU*), notamment dans un objectif de neutralité carbone à l’horizon 2050. Les débats de la fin 2021 et du début 2022 portaient sur la taxonomie des investissements, afin de guider les investisseurs vers les productions « bas carbone ».



Mais ces anticipations se sont heurtées, le 24 février 2022, à l’invasion de l’Ukraine par la Russie. La guerre entre ces deux pays, principaux exportateurs de céréales (blé/maïs), d’engrais et d’hydrocarbures – gaz notamment, a entraîné une hausse brutale de l’ensemble des prix des matières premières :



Le retour d’un conflit majeur en Europe, avec un cobelligérant disposant de la puissance de feu nucléaire, a conduit la plupart des pays occidentaux à adopter de nombreuses sanctions à l’égard de la Russie :

- Saisie de biens et gel des avoirs de plusieurs oligarques proches du pouvoir russe ;
- Fermeture de l’espace aérien européen aux compagnies russes ;
- Fermeture des accès au système d’échanges financiers international SWIFT, même si les banques russes affiliées au fournisseur Gazprom disposent toujours de cet accès ;
- Arrêt des fournitures de matériel d’origine « occidentale » aux industries russes.

En parallèle, les Etats européens ont commencé à envoyer du matériel militaire en Ukraine, et, d’une façon générale, augmenté leurs dépenses d’armement. Cette industrie, exclue des fonds RSE jusqu’à la guerre en Ukraine, est revenue en grâce, malgré les inquiétudes grandissantes sur un réarmement européen au profit des industriels d’outre-Atlantique.

De son côté, la Russie a menacé l'Union européenne de fermer les accès au gaz russe, accélérant la hausse des prix, malgré des stocks assez élevés cependant. Mais plus important encore, le président russe a, à plusieurs reprises, fait clairement référence aux armes stratégiques russes (missiles hypervéloces, arsenal nucléaire, etc). L'évolution du conflit ukrainien au cours de l'année 2023, et la géopolitique d'une façon générale (Elections de mi-mandat aux Etats-Unis, 20^{ème} Congrès du Parti Communiste Chinois, alors que l'Empire du milieu subit une crise économique importante depuis le début 2022) seront des facteurs importants d'incertitude en 2023.

D'abord dispersées, les politiques monétaires ont toutes pris un tournant restrictif en 2022, et bien plus coordonné à l'issue de la réunion annuelle de Jackson Hole fin août/début septembre.

- Aux Etats-Unis, la *Federal Reserve* a réalisé 5 hausses de taux, aboutissant à une augmentation globale de 3,00% sur l'année 2022. Deux nouvelles hausses supplémentaires sont attendues d'ici la fin de l'année, aux réunions des 02/11/2022 (+0,75% attendus) et le 14/12/2022 (+0,75% attendus).
- En zone Euro, la BCE a réalisé 2 hausses de taux, aboutissant à une augmentation globale de 1,25% sur l'année 2022. Deux nouvelles hausses supplémentaires sont attendues d'ici la fin de l'année, aux réunions des 27/10/2022 (+0,75% attendus) et 15/12/2022 (entre +0,50% et +0,75% attendus).

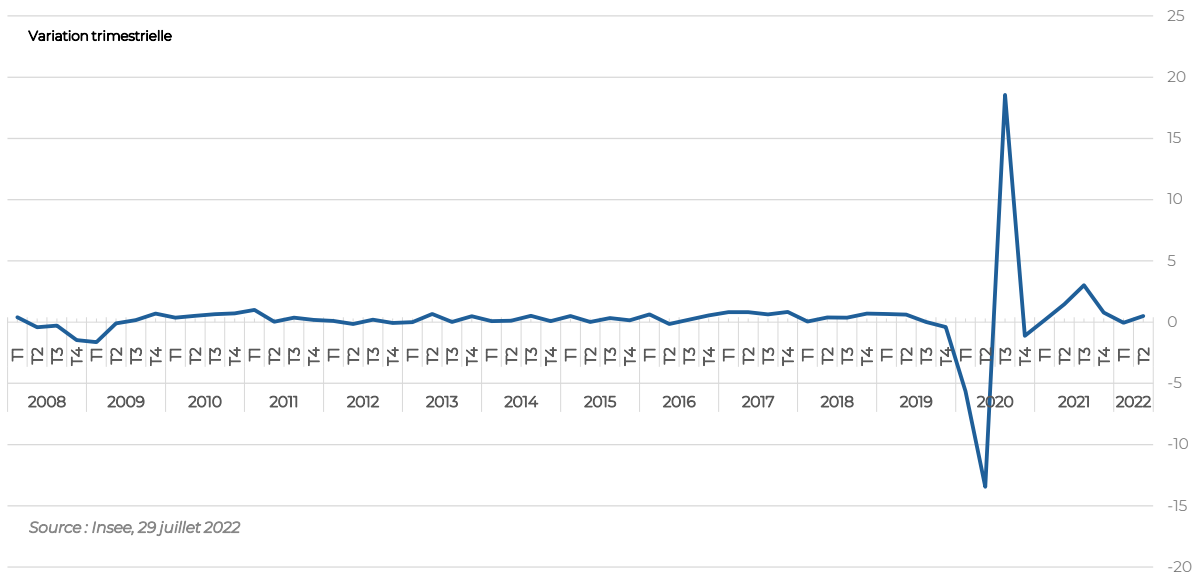
Les anticipations puis la concrétisation des hausses de taux directeurs ont conduit à une augmentation des taux courts européens dans le courant de l'année. A -0,572% en janvier 2022, l'Euribor 3 mois tend vers 1,50% mi-octobre 2022 (1,402% le 14/10/2022). L'Euribor 12 mois est passé, en un an, de -0,501% à près de 3,00% (2,677% le 14/10/2022). Accroché au taux de dépôt de la BCE, l'€STR devrait être compris entre 2,00% et 2,25% d'ici la fin de l'année.

Les taux longs ont progressé sur toute l'année 2022, avec cependant une pause au mois de juillet. Le taux de swap à 10 ans est passé de 0,28% début janvier à 3,20% courant octobre.



I.3. Le contexte national

Evolution du PIB en France (en %)

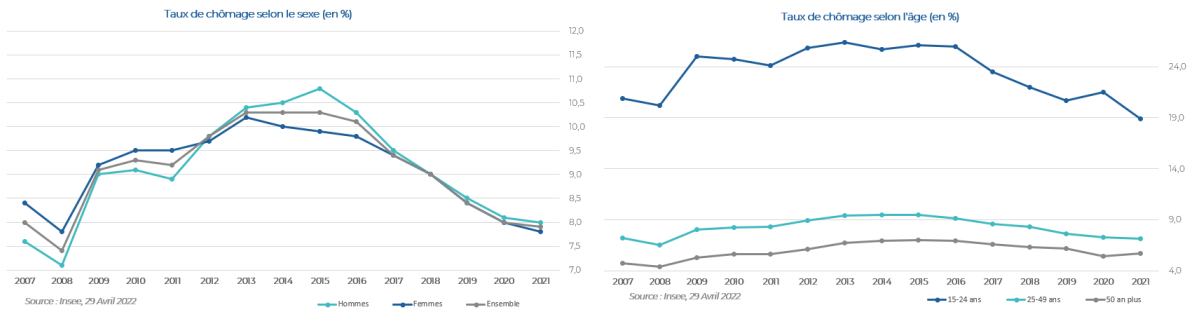


Points clés de la projection France						
(croissance en %, moyenne annuelle)	2019	2020	2021	2022	2023	2024
PIB réel	1,9	-7,9	6,8	2,6	(0,8 ; -0,5)	1,8
IPCH	1,3	0,5	2,1	5,8	(4,2 ; 6,9)	2,7
IPCH hors énergie et alimentation	0,6	0,6	1,3	3,7	3,8	2,5
Investissement total	4,1	-8,9	11,5	2,2	-0,2	1
Consommation des ménages	1,9	-7,2	4,7	2,8	0,6	1,7
Pouvoir d'achat par habitant	2,3	0,2	2	-0,5	0	1,4
Taux d'épargne (en % du revenu disponible brut)	15	21	18,7	16,2	15,8	15,7

- La croissance du PIB en France devrait atteindre, d'après les dernières estimations de la Banque de France, +2,6% en 2022 (soit en deçà de l'hypothèse de +4 % prévue dans la LFI 2022). Elle se projette entre 0,8% et -0,5% pour 2023.
- En 2022, l'activité économique en France est fortement affectée par le niveau d'inflation, la conjoncture économique internationale et l'instabilité résultant du contexte géopolitique instable.
- Les incertitudes restent fortes. Très peu sont favorables, beaucoup sont défavorables (Situation internationale, inflation, tensions sur les approvisionnements, hausse des taux directeurs, raréfaction de l'énergie, possible cessation des politiques de soutien de l'économie en temps de crise etc.).
- Toutefois, dans un contexte où les tensions sur les marchés de l'énergie se détendrait, l'économie française renouerait avec une croissance plus soutenue à horizon 2024. Le PIB augmenterait de 1,8% et l'objectif de 2% d'inflation totale serait retrouvé fin 2024.

Le taux de chômage attendu pour 2023

- D'après les statistiques de l'Insee du 12 août 2022, de la population active est de 7,4%.
- L'OCDE établit des projections à 7,56% de taux de chômage pour le 4^{ème} trimestre 2022, et 7,97% un an après, loin de l'objectif de plein emploi affiché par l'exécutif.



I.4. Les mesures pour les collectivités relatives à la Loi de Finances pour 2023

Fiscalité locale

Vous trouverez, ci-après, tout ce qu'il y a à savoir sur les mesures adoptées dans la Loi de Finances pour 2023 promulguée le 30 décembre 2022 au Journal officiel.

Tout d'abord, la suppression de la CVAE (art.55) va être étalée sur 2 ans : 50% de moins en 2023, le reste en 2024. Les collectivités seront compensées par une fraction de TVA égale à la moyenne des montants de CVAE perçus entre 2020 et 2023.

En matière de fiscalité, alors que l'idée d'un plafonnement de la revalorisation forfaitaire des bases avait été envisagée pour la taxe foncière, cette dernière n'a pas été retenue par le gouvernement. Aussi, la revalorisation forfaitaire s'élèvera, comme chaque année, au niveau du glissement annuel de l'IPCH mesuré à 7,1% de novembre 2021 à novembre 2022.

Concernant l'actualisation des valeurs locatives, celle-ci a de nouveau été décalée, aussi bien pour les particuliers que pour les entreprises. La réactualisation des valeurs locatives professionnelles qui devait s'appliquer pour 2023 a été repoussée à 2025. Pour les valeurs locatives d'habitation, le report est pour 2028.

La Loi de Finances pour 2023 prévoit également une extension du nombre de communes pouvant majorer la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

Enfin, le partage de la taxe d'aménagement redevient, quant à lui, facultatif.

Dotations de l'Etat

Côté dotations, cette année le gouvernement a décidé d'abonder l'enveloppe globale de DGF à hauteur de 320M€, et ce afin de financer les hausses de dotation de solidarité rurale (DSR) et dotation de solidarité urbaine (DSU) sans éroder la dotation forfaitaire (DF) pour les communes et de la dotation d'intercommunalité (DI) pour les intercommunalités. Cela n'était pas arrivé depuis 13 ans.

Le critère de longueur de voirie utilisé dans le cadre de la répartition des fractions péréquation et cible de la DSR devait être remplacé par un indicateur de superficie pondéré et par un coefficient de densité de population. La LFI ne retient pas cette modification.

De plus, d'après l'article 195 de la LFI, une commune bénéficiant de la DSR « cible » ne pourra ni subir une perte de 10%, ni enregistrer un gain supérieur à 20% d'une année sur l'autre. La loi institue aussi une garantie de sortie de cette fraction à hauteur de 50% du montant perçu au titre de cette fraction

lors de la dernière année d'éligibilité, sur le modèle déjà existant pour les autres composantes de la DSR.

Concernant le FPIC, la condition d'éligibilité liée à l'effort fiscal de l'ensemble intercommunal est supprimée. De plus, une garantie de sortie progressive de l'éligibilité au reversement du FPIC est mis en place sur quatre années.

Aides

L'article 14 de la loi de finances rectificative pour 2022 a mis en place un « filet de sécurité » à hauteur de 430 millions d'euros pour aider les collectivités face à la hausse du point d'indice, du coût de l'alimentation et de l'énergie.

Cette aide a été reconduite dans la Loi de Finances pour 2023 à hauteur de 1,5 milliard d'euros pour soutenir les collectivités face à la hausse des dépenses énergétiques.

S'ajoute au filet de sécurité, un « amortisseur électricité » visant à garantir un prix raisonnable de l'électricité aux collectivités. Il protégera les plus impactées par les hausses des prix et s'appliquera au 1^{er} janvier 2023, pour un an, dès que le prix sur le contrat dépassera les 180€ par MWh.

Enfin, pour accompagner les collectivités vers l'adaptation aux enjeux du changement climatique, un « fonds vert » sera mis en place et doté de 2 milliards d'euros. Les collectivités s'engageant dans des projets en faveur du climat et de la biodiversité pourront y prétendre.

Mini-réforme des indicateurs

La réforme du calcul des indicateurs financiers utilisés dans la répartition de la DGF vise en premier lieu à tirer les conséquences de la réforme du panier de ressources des collectivités territoriales.

Ces évolutions, issues des travaux menés par le Comité des finances locales, visent à tenir compte du nouveau panier de ressources des collectivités (notamment l'attribution de la part départementale de taxe foncière aux communes ; la perception par les EPCI et les départements d'une fraction de TVA et la création d'un prélèvement sur recettes compensant les pertes de recettes liées à la réforme de l'assiette des locaux industriels) et ainsi retranscrire le plus fidèlement possible le niveau de ressources des collectivités.

I.5. Les règles de l'équilibre budgétaire

L'article L.1612-4 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) dispose que : " Le budget de la commune territoriale est en équilibre réel lorsque la section de fonctionnement et la section d'investissement sont *respectivement votées en équilibre, les recettes et les dépenses ayant été évaluées de façon sincère, et lorsque le prélèvement sur les recettes de la section de fonctionnement au profit de la section d'investissement, ajouté aux recettes propres de cette section, à l'exclusion du produit des emprunts, et éventuellement aux dotations des comptes d'amortissements et de provisions, fournit des ressources suffisantes pour couvrir le remboursement en capital des annuités d'emprunt à échoir au cours de l'exercice*".

Autrement dit, pour qu'il y ait équilibre réel, chaque section doit être votée en équilibre comptable, c'est à dire avec un solde positif ou nul.

La section de fonctionnement doit obligatoirement avoir un solde positif ou nul. L'excédent constituera alors une recette d'investissement.

La section d'investissement doit aussi être votée à l'équilibre mais devra respecter une condition supplémentaire, le montant de remboursement du capital de la dette ne pourra pas être supérieur aux recettes d'investissement de la commune hors emprunt. Cela veut dire qu'une Collectivité ne pourra pas inscrire un emprunt pour compenser tout ou partie du remboursement du capital de sa dette sur un exercice.

Enfin, les budgets sont tenus par un principe de sincérité, c'est à dire qu'il n'est théoriquement pas possible de majorer ou minorer artificiellement une recette ou une dépense afin d'équilibrer le budget.

I.6. Les compétences de la CCHS

Contexte 2019

En 2019, pas de nouvelles compétences.

En revanche, les communes membres de la CCHS se sont exprimées avec une large minorité de blocage contre le transfert des compétences « EAU et ASSAINISSEMENT » au 1^{er} janvier 2020, et donc pour un report en 2026 (au plus tard).

Néanmoins l'étude sur l'impact du transfert de ces compétences s'est poursuivie courant 2019, les conclusions ont présentées en 2020.

Les travaux sur le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) ont également continué tout au long de l'année 2019, avec le vote par le conseil communautaire, le 20 juin, du diagnostic et des enjeux qui en découlent. Une publication à destination des habitants de la CCHS a été éditée début 2020, permettant d'avoir une vitrine des richesses et atouts du territoire mais également de ses axes d'amélioration.

Lors de ce même conseil, les élus ont voté pour le passage en fiscalité professionnelle unique à compter du 1^{er} janvier 2020, marquant le commencement d'une politique intercommunale en faveur du développement économique.

Durant l'année 2019, les travaux de construction du pôle équestre ont démarré, suivis par l'annonce de la Région Hauts de France d'un vaste plan de rénovation de ses lycées, notamment le lycée agricole de Péronne (plus de 8 millions d'euros de travaux). C'est pourquoi le travail de recherche d'un délégué pour la gestion du pôle équestre s'est poursuivi tout au long de l'année.

Le développement économique a constitué un fil conducteur, avec l'acquisition de l'ancien site industriel FLODOR, pour 550 000€, zone de la Chapelette à Péronne. Les différents marchés liés à la démolition/dépollution et désamiantage du site ont été rédigés en 2019 et les travaux ont démarré en 2020. La procédure de recrutement d'un maître d'œuvre a été lancée, avec pour missions la réalisation des études de conception, l'élaboration du permis d'aménager, l'assistance aux contrats de travaux et la direction de l'exécution des travaux d'aménagement du site.

Courant 2018, une étude avait été menée sur l'évolution du dispositif « Picardie en Ligne » (ateliers de médiation numérique sur Etricourt-Manancourt et Sailly-Saillisel). Suite aux résultats, le conseil communautaire a validé la création d'un tiers-lieu numérique, situé à Péronne, en février 2019. Différents ateliers de concertation ont permis l'élaboration d'une feuille de route numérique, validée en conseil communautaire du 19 décembre 2019. Cette feuille de route traduit les enjeux et services auxquels devra répondre le tiers-lieu, comme par exemple proposer un espace de coworking, un laboratoire de fabrication « fablab », etc.

Le conseil communautaire a également validé l'aménagement du local attenant au tiers-lieu, afin d'y accueillir l'association « Savoir Fer ».

D'un point de vue des effectifs de la CCHS, le centre aquatique connaît un turn-over important dans le recrutement de ses maîtres-nageurs, ainsi qu'une baisse des entrées durant l'année 2019 (1 500 de moins par rapport à 2018).

Fin 2019, un directeur technique et environnement a été recruté, permettant d'assister le directeur général des services dans le suivi des chantiers, mais aussi de piloter le personnel des services environnement/technique.

Contexte 2020

S'il était nécessaire de résumer l'année 2020 en deux mots, ce serait « adaptation » et « réactivité ».

« Adaptation ». En effet, la crise sanitaire a bouleversé l'organisation de la collectivité. Dans un premier temps, les mesures de distanciation sociale ont nécessité la réorganisation des services de collecte d'ordures ménagères et de tri sélectif dès le mois de mars. Ce qui a nécessité la mise en place d'une communication importante auprès des communes mais également des habitants.

Compte tenu de la fermeture des écoles lors du premier confinement, les effectifs présents au siège de la CCHS étaient réduits, allongeant parfois le délai de traitement des dossiers.

« Réactivité ». Il faut peut-être le rappeler, la CCHS a été la première collectivité du département de la Somme a organisé des conseils communautaires en visioconférence. Il était nécessaire de maintenir le contact avec les élus du territoire afin de les tenir informés autrement que par la voie dématérialisée des courriers électroniques.

L'année 2020 a été aussi marquée par des pics d'activités :

- I. La fin du chantier de Gendarmerie : les travaux ont été terminés courant juillet
- II. La fin du chantier du Pôle Equestre : l'équipement a pu ouvrir au public en septembre, avec plus de 200 licenciés, grâce au recrutement du délégué en mai
- III. Le lancement des travaux de démolition sur le site FLODOR
- IV. Le lancement des travaux du tiers-lieu numérique

Le centre aquatique a également connu une année en dent de scie, entre les fermetures liées aux confinements et les ouvertures au public avec contrôle de la jauge d'occupation.

Le calendrier a également été bousculé.

Tout d'abord, concernant le budget, le débat d'orientation budgétaire ainsi que le vote du budget primitif ont été votés avant le premier tour des élections municipales (donc avant fin mars 2020). Avec la crise, les comptes administratifs des différents budgets ainsi que les affectations définitives des résultats n'ont pu être votés qu'en juin 2020.

De plus, lors d'une année d'élections municipales et communautaires, réglementairement, l'installation du nouveau conseil communautaire ainsi que les élections qui en découlent se déroulent 4 semaines après l'élection des maires. L'organisation du premier tour le 15 mars et le report du second tour fin juin, a nécessité la mise en place d'un conseil communautaire provisoire, composé des délégués élus au premier tour et ceux issus de l'ancien mandat (communes nécessitant un deuxième tour).

Le conseil communautaire définitif ainsi que l'élection du président et des vice-présidents se sont déroulés le 16 juillet. Compte tenu des différents transferts de compétence, la gouvernance de la CCHS s'est étoffée. Selon les délégations des vice-présidents, des conseillers délégués ont été élus afin de les assister.

Le 23 juillet, le bureau communautaire a été élu, il est composé du Président, des 7 vice-présidents, des 6 conseillers délégués et de 14 membres du conseil communautaire.

« Réactivité » toujours, dans la mesure où le conseil communautaire a délibéré en mai 2020 pour le versement d'une aide aux entreprises en difficulté liées à la pandémie.

143 entreprises du territoire ont pu bénéficier d'une subvention de 1 500€ maximum. Ce dispositif a été renouvelé en 2021, pour les entreprises impactées par le deuxième confinement d'octobre.

Ce versement direct a été possible suite aux échanges avec la Région, nous autorisant par le biais d'une convention à verser directement des aides aux entreprises du territoire.

« Adaptation », suite à la réorganisation des services de collecte d'ordures ménagères, qui s'est poursuivie durant toute l'année 2020.

Dans un premier temps pour préserver le personnel, la collecte des ordures ménagères est passée tous les 15 jours pour 58 communes sur 60 (au lieu de 3 personnes dans la cabine, ils ne sont plus que 2). Cette organisation a été maintenue également suite aux futures augmentations de la TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes – 18€ la tonne aujourd'hui / 60€ la tonne en 2025) et aux exigences de la loi de transition énergétique du 17 août 2015, obligeant à diminuer de 50% les volumes d'ordures ménagères à horizon 2025.

Suite à cette nouvelle organisation et afin de préserver l'équité face aux services rendus, le conseil communautaire a instauré un zonage pour la taxe d'enlèvement des ordures ménagères à compter de 2021 (cf. partie fiscalité).

Le conseil communautaire a également lancé une Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat – Revitalisation Rurale, en partenariat avec l'Etat et l'ANAH, courant septembre 2020, pour 5 ans. Il s'agit d'une opération ambitieuse, couplant le volet incitatif avec l'octroi d'une prime communautaire pour certains dossiers de rénovation et un volet coercitif pour la reconquête de logements vacants.

Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, après le vote du PADD en janvier 2020, a été mis en pause, le temps des élections. Le cabinet en charge de son élaboration a pu affiner le diagnostic foncier par commune. Une nouvelle conférence des maires a eu lieu, le 5 octobre, afin de présenter aux nouveaux référents PLUI et aux nouveaux maires, le travail déjà accompli et les échéances à venir.

Enfin, la Communauté de Communes de la Haute Somme a été contrôlée par la Chambre Régionale des Comptes. Ce contrôle a démarré durant l'été 2019, pour une transmission du rapport définitif en août 2020. Ce rapport a été présenté au conseil communautaire en septembre 2020.

Il est disponible sur le site Internet de la CCHS.

Suite à ce rapport, il a été nécessaire de mettre en conformité les statuts de la CCHS, notamment pour ce qui concerne la voirie.

Par ailleurs, la collectivité, qui a décidé un passage en fiscalité professionnelle unique au 1^{er} janvier 2020, devait transmettre le rapport de la CLECT aux communes pour le 30 septembre 2020.

L'échéance a été reportée de 12 mois suite à la loi de finance rectificative pour 2020, en raison de la crise sanitaire.

Suite à ces différentes actions menées tout au long de l'année, les effectifs de la CCHS ont été renforcés avec l'arrivée d'une chargée de communication à temps partiel fin 2020 et le recrutement d'une adjointe à la responsable finances/marchés publics début 2021.

Contexte 2021

Après consultation des communes, les nouveaux statuts de la CCHS ont été notifiés par arrêté préfectoral en date du 14 juin 2021. Ils s'appliquent donc à partir de cette date. Désormais les communes assurent la gestion des voiries intramuros.

Des recrutements se sont déroulés dans l'année :

- Un gardien pour la déchetterie de Sailly-Saillisel (ouverte le 17 mai)
- Une animatrice et une conseillère numérique pour le tiers lieu numérique à Péronne (ouvert le 8 juin)
- Le remplacement du directeur technique,
- Un gardien de gymnase suite au transfert du gymnase municipal à la CCHS.

Les travaux de la CLECT ont été réalisés en 2021. Après son installation, les membres de la CLECT se sont réunis au cours de deux séances en septembre, afin de proposer les attributions de compensation définitives suite aux différentes charges transférées. Ces attributions ont été votées à l'unanimité lors du conseil du 13 décembre 2021.

En parallèle du travail de la CLECT, le conseil communautaire a adopté un pacte financier et fiscal. Il prend en compte les dépenses supplémentaires pour les communes, compte tenu de la rétrocession des voiries intramuros, mais également les travaux de voirie déjà réalisés.

Suite à la prise de compétence « mobilité » lors du conseil communautaire du 18 février 2021, les communes ne se sont pas opposées à ce transfert de compétence. Par conséquent, la CCHS assure la mise en place du transport urbain de la ville de Péronne. Deux arrêts ont été ajoutés au marché initial de la commune : l'un pour desservir la commune de Doingt Flamicourt (limitrophe de Péronne et formant une entité dans le PLUI) et l'autre pour desservir le centre aquatique durant les vacances.

La CCHS a signé en février 2020 un protocole constitutif d'un partenariat avec la Région en vue de la réalisation des ports intérieurs du Canal Seine-Nord Europe.

Il a pour objectif de fixer le contenu des études de dimensionnement et de positionnement des ports, notamment celui de Péronne, ainsi que les modalités d'organisation et de participation des partenaires.

Les premières études ont été lancées en 2020 (sourcing, REV3, faisabilité du raccordement ferroviaire) et la Maîtrise d'Œuvre pour le port a été désignée en ce début d'année. Les études se poursuivront jusqu'en 2023.

Leur coût, évalué à 3,4 M€ HT comprenant la mission de MOE pour le port (1,4 M€) et celle pour le raccordement ferroviaire (1,4 M€ également), est pris en charge à 50% par l'Union Européenne, 25% par la Région et 25% par l'EPCI, soit un reste à charge de 800 K€ HT pour la CCHS.

Le choix a été fait de ne pas engager pour le moment les études pour le raccordement ferroviaire.

En parallèle, l'aménagement de la zone de la Croisette (ex-FLODOR) se poursuit, avec le désamiantage et la dépollution du site. Des études complémentaires ont été menées, notamment concernant les réseaux, car la CCHS ne disposait d'aucun plan du site. Des travaux complémentaires de démolition (notamment les VRD) et de dépollution sont à prévoir.

Une convention de réservation de terrain a été conclue entre un industriel, qui souhaite s'implanter sur 13ha, et la CCHS. Le délai de cette convention devait permettre de lever les réserves liées à son implantation : besoin en fluides, rejet des eaux, modification du document d'urbanisme, etc., mais elle devra être prorogée de quelques mois avant la signature éventuelle d'un compromis.

La procédure d'élaboration du PLUI s'est poursuivie durant l'année, par un long travail de consultation avec chaque commune, pour le zonage : délimitation des zones urbaines, agricoles et naturelles. Certaines communes ont demandé des ajustements ou corrections qui seront examinés durant le début de l'année 2022 par le comité de suivi.

Autre sujet majeur : La collecte des ordures ménagères. La Taxe Générale sur Activités Polluantes (TGAP), qui augmente au fur et à mesure des années et passera ainsi progressivement de 18€ la tonne en 2020 à 65€ la tonne en 2025, constitue un enjeu à la fois sur le plan environnemental mais aussi financier pour la Communauté de Communes. Des ambassadeurs de tri ont sillonné le territoire durant la période estivale afin de contrôler la qualité du tri sélectif, quelques mois après l'extension des consignes.

Le premier bilan qui peut être dressé, est que la majorité des habitants ont bien assimilé les nouvelles consignes, mais encore 20% des foyers ne présentent aucun sac jaune ou bleu. Les efforts sont à poursuivre en 2022.

Toujours sur le plan environnemental, le conseil communautaire a validé le plan d'action du Plan Climat Air Energie Territorial, le 18 novembre. Certaines actions sont déjà déployées sur le territoire, comme l'achat de véhicules électriques, la mise en place du tri sélectif dans l'ensemble de bâtiments communautaires, mais d'autres sont à budgéter pour les années futures (aménagement de pistes cyclables, communication...)

Profitant d'une accalmie sanitaire, 2 bâtiments communautaires ont été inaugurés durant l'année :

- Le 8 novembre, Mme la Sous-Préfète, Valérie SAINTOYANT, ainsi que les élus de la Haute Somme ont inauguré le Tiers-lieu numérique. Le « Faire ensemble » ou encore « se rassembler pour développer nos territoires » constituent les principaux objectifs de ce nouveau lieu (*cf. budget annexe TIERS LIEU NUMERIQUE pour une présentation détaillée du lieu*).
- Le 24 novembre, en présence de la Sous-Préfète et du colonel M. François-Xavier MARTIN, les maires et élus du territoire ont pu découvrir le bâtiment administratif de la nouvelle gendarmerie. Les premiers gendarmes étaient arrivés dans les lieux durant l'été 2020, mais à l'époque, le contexte sanitaire ne permettait pas d'organiser une cérémonie officielle.

Enfin, suite au contrôle de la Cour des Comptes, un bilan des actions mises en place a été présenté lors du conseil communautaire du 13 décembre (rapport disponible sur demande).

Un long travail a été mené sur les ressources humaines durant l'année : harmonisation du temps de travail pour l'ensemble des agents de la CCHS, mise en place du compte personnel de formation, instauration du compte épargne temps pour chaque agent le souhaitant, délibérations sur la journée de solidarité et les autorisations spéciales d'absence.

Contexte 2022

Les compétences obligatoires ont été une nouvelle fois le fil conducteur de cette année 2022.

Tout d'abord la GEMAPI, ou Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations : le 27 septembre 2021, le conseil communautaire a adopté à la majorité l'instauration de la taxe GEMAPI. Cette taxe, calculée sur les bases locatives des impôts fonciers et de la CFE du territoire, permettra de financer les travaux, parfois urgents, sur les différents biefs du fleuve Somme, mais également sur certains affluents. Les élus ont choisi d'affecter 400 000€ pour la GEMAPI répartis de la manière suivante : 200 000€ en produit fiscal issu de la taxe GEMAPI et 200 000€ issus des recettes fiscales éolien.

Puis l'aménagement du territoire : un objectif ambitieux avait été fixé en septembre, l'arrêt projet du PLUI. La loi climat et résilience, promulguée en 2021, et les décrets qui en découlent, sont venus bousculés le planning du PLUI. En effet, la loi a acté le principe de zéro artificialisation nette en 2050, et la division par 2 de la consommation foncière entre 2021 et 2031. C'est pourquoi des réunions en interne ont été nécessaires avec les services de l'Etat, afin d'établir une version du zonage à la fois acceptable par les élus mais aussi en accord avec les nouvelles réglementations.

Le Canal Seine Nord Europe, autre thématique récurrente : entre les études de maîtrise d'œuvre pour les ports intérieurs, menées conjointement avec la Région Hauts de France, les réflexions à mener en matière de projet touristique en partenariat avec le PETR Cœur des Hauts de France et l'Office du Tourisme, mais également le projet de port de plaisance à Allaines, le sujet du Canal a été aussi chronophage que passionnant. D'ailleurs l'assemblée communautaire a validé en juillet 2022, l'achat d'une parcelle à Cléry sur Somme dans le but d'y construire la future maison du Canal et de la Nature.

Toujours sur la thématique du développement économique, la friche Flodor a poursuivi sa mutation. Les travaux de démolition sont enfin achevés. Le défrichement de la zone a été autorisée par la DDTM dans le courant de l'année. En parallèle, les discussions pour le raccordement en gaz ont continué. Celles avec la

société Ecofrost également. Les premières parcelles de la zone de la Croisette devraient être mise en vente courant 2023.

Les autres compétences ne sont pas en reste : la culture notamment. La Communauté de Communes s'est engagée dans la réflexion de créer un pôle culturel intercommunal. Pour ce faire, il est nécessaire d'élaborer un Projet Scientifique, Culturel, Educatif et Social. La CCHS s'est appuyée sur les compétences des chargés de mission culture du PETR pour la rédaction du cahier des charges. Les premières réunions ont eu lieu en ce début d'année 2023.

Soucieuse d'apporter un service à l'ensemble des habitants, l'équipe du Tiers-lieu Numérique travaille sur la médiation numérique itinérante avec « Hors les murs ». Il consiste à organiser des permanences dans les communes de la CCHS, permanence assurée par un conseiller numérique du Tiers-lieu, afin d'aider les habitants à la fois dans leurs démarches administratives ou dans l'utilisation des outils numériques. Les débuts sont prometteurs, certains ateliers ont trouvé leur public, avec 10 participants par commune.

L'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat, lancée en septembre 2020, va se poursuivre. Après plus d'un an de mise en œuvre, 96 dossiers ont été notifiés dont 61 sur la Haute Somme. Les exigences thermiques de l'ANAH couplées aux délais d'intervention des artisans (difficultés d'approvisionnement et de recrutement) ont considérablement allongé les délais de traitement des dossiers des propriétaires. Néanmoins, les objectifs sur les 5 années de l'opération devraient être atteints.

Enfin, une fois n'est pas coutume, les débats ont été agités en fin d'année. Lors de la présentation du projet d'extension du siège social, certains élus ont désapprouvé le montant des travaux. Le projet initial, à savoir la construction d'une salle pour les réunions communautaires était de l'ordre de 800 000€. Le projet présenté lors de la séance du 24 novembre avoisinait les 1,7 millions d'euros (études comprises). Cependant le projet présenté est complètement différent puisqu'il comprend à la fois l'extension du bâtiment existant et la rénovation thermique du bâtiment actuel (remplacement du chauffage, des menuiseries, isolation des murs, nouvel agencement des bureaux, installation d'un ascenseur). Finalement, l'assemblée a validé l'avant-projet définitif de l'extension du siège avec un montant prévisionnel de 1,7 millions d'euros. Le patrimoine de la CCHS étant de plus en plus important, et dans un contexte inflationniste, une commission travaux a été créée en décembre afin d'aborder chaque futur projet.

Contexte 2023 – Grandes lignes

L'année 2023 marque les 10 ans de la Communauté de Communes de la Haute Somme issue de la fusion de trois Communautés de Communes.

10 ans d'investissement : le centre aquatique, la gendarmerie, le tiers-lieu numérique, le village artisanal, le pôle équestre, la zone de la Croisette, la déchetterie de Sailly Saillisel... pour un montant de 30 millions d'euros. Et ce n'est pas fini !

En effet, des investissements importants vont être engagés dans les prochaines années, et notamment dès 2023 :

- 1,5 million d'euros pour le réaménagement de la zone d'activité Mont Saint Quentin avec une meilleure place aux circulations douces
- 1,5 million d'euros pour la déchetterie de Roisel, afin de permettre d'accueillir toutes les filières et de garantir la sécurité des usagers
- L'extension et la rénovation du siège social dont les travaux devraient démarrer début 2024

Un contrôle des archives par les services du Département a permis d'engager la réflexion sur le recrutement d'un archiviste, qui se chargerait du récolement des archives des 3 anciennes collectivités (ex-CCHS, CCCR et 4C), poursuivrait/mettrait en place les travaux d'archivage papier et numérique de la CCHS, et pourrait, une fois ces premières missions achevées, être mis à disposition des communes.

Le projet d'installation de la société ECOFROST avance : une enquête publique s'est déroulée entre février et mars. Le compromis a été signé le 28 février.

Les échanges avec la DDTM se poursuivront jusqu'au printemps, afin d'aboutir à un arrêt projet du PLUI à la fin de l'été. La densification des zones urbaines, la résorption de la vacance et le développement des zones économiques de la Chapelette et de Cléry figurent parmi les orientations principales du PLUI.

Les sujets évoqués en 2022 comme le Canal Seine Nord Europe et ses aménagements (port intérieur, port de plaisance d'Allaines) ou encore le pôle culturel continueront d'alimenter les débats tout au long de l'année.

D'autres seront également à l'ordre du jour, dans le cadre de la coopération intercommunale :

- La mise en place d'un service mutualisé des secrétaires de mairie : un travail de recensement des besoins doit être effectué cette année
- *L'évolution du service « instruction des documents d'urbanisme ». En effet, une fois le PLUI approuvé, la DDTM n'assurera plus l'instruction des documents d'urbanisme.*

Des détails concernant chaque équipement ou compétence communautaire seront précisés au fur et à mesure de la lecture de ce document, tout en sachant que le ROB présente les nouvelles dépenses pour cette année 2023, les budgets s'inscrivant dans la continuité des années précédentes.

II.1. La composition des budgets de la CCHS

La CCHS est un EPCI à fiscalité propre qui dispose :

- d'un budget principal, élaboré par compétences,
- de cinq budgets annexes, service public industriel et commercial :
 - Service Public d'Assainissement non Collectif (SPANC)
 - Aéroport
 - Village artisanal
 - Centre Equestre
 - Tiers Lieu Numérique (budget autonome)
- d'un budget annexe, service public administratif, pour la construction et gestion du Centre Aquatique,
- d'un budget annexe "Lotissement", pour l'opération "Acquisition de la Friche Flodor, réhabilitation et cession de parcelles viabilisées".

Cette structuration financière génère des dépenses de transfert entre le budget principal et les budgets annexes, notamment en charges de personnel (SPANC, Aéroport, Village Artisanal, Centre Aquatique et Tiers Lieu Numérique), de frais administratifs et de prestations du service technique.

Conformément aux dispositions des articles L1612-2 et L.2312.1 du code général des collectivités territoriales, le budget principal et les budgets qui lui sont annexés doivent être votés au cours d'une seule et même séance de conseil communautaire.

II.2 Les budgets annexes à caractère industriel et commercial

II.2.1. Budget annexe TTC Service Public d'Assainissement Non Collectif, SPIC non assujetti à la TVA, Instruction budgétaire et comptable M49

Contexte

Nombre d'agents : 1 + 1 responsable / Véhicules (2017) : 2

Missions : - diagnostic et contrôle de bon fonctionnement des installations existantes,
 - conseil aux usagers,
 - contrôle de conception, d'implantation et de bonne exécution des systèmes ANC.

50 communes/60 de la CCHS sont concernées par le SPANC

Rétrospective

Exercices		CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	Données 2022
Fonctionnement	Dépenses	89 572 €	113 636€	95 882 €	101 544 €	103 893€	118 636€
	Recettes	123 283 €	124 110€	115 235 €	134 583 €	142 875€	186 645€
	Résultat	33 711 €	10 474€	19 353 €	33 039 €	38 982€	68 009€
Investissement	Dépenses	160 462 €	186 220€	67 229 €	0	0	2 485€
	Recettes	132 257 €	213 492€	67 658 €	8 682 €	7 737€	7 783€
	Résultat	- 28 205 €	27 272€	429 €	8 682 €	7 737€	5 298€

Fonctionnement

Augmentation des recettes de fonctionnement liée à la redevance de non mise en conformité.

Investissement

Les dépenses sont liées à l'acquisition de deux ordinateurs.

Les recettes correspondent aux écritures liées aux amortissements.

Résultat de clôture

	Total		Investissement	Fonctionnement
Rappel 2016	84 101€	Dont	7 160€	76 941€
Rappel 2017	89 607€		-21 045€	110 652€
Rappel 2018	111 706€		6 226€	104 480€
Rappel 2019	130 488€		6 655€	123 833€
Rappel 2020	172 208€		15 337€	156 871€
Rappel 2021	218 928€		23 074€	195 854€
Données 2022	292 236€		28 373€	263 863€

Reste à réaliser 2022

Pas de RAR

→ Pas de besoin de financement pour la section d'investissement

FONCTIONNEMENT

Les dépenses sont couvertes par :

- la redevance annuelle de 16.05€ TTC/compteur depuis 2013 collectée via la facture d'eau par la SAUR, le SIEP et les 11 communes en régie pour :

	Nombre de communes	2021	2022
SAUR	34	41 915€	59 738€
SIEP	5	8 186€	8 295€
Régie	11	25 873€	34 275€

Soit **102K€ en 2022**, 75 974€ en 2021, 82 403€ en 2020 et 83 755€ en 2019.

- les diagnostics Vente : 100€/diagnostic

144 en 2022 soit 14 400€, 173 en 2021 soit 17 300€, 125 en 2020, 151 en 2019, 136 en 2018, 144 en 2017.

- le contrôle conception et réalisation en zonage assainissement collectif à 160 € TTC (pour les communes ayant délibéré en assainissement collectif pour lesquelles un dossier doit être instruit, suivi de chantier inclus), **sans objet depuis 2014**.

- la vérification de la mise en conformité du système d'assainissement dans le délai d'un an après l'acte de vente du bien immobilier (et la réalisation du diagnostic vente), qui est effectuée à l'issue du délai d'un an après l'acte de vente, puis tous les ans jusqu'à la réalisation des travaux. En cas de non mise en conformité ou d'impossibilité, du fait de l'usager, d'effectuer la vérification, elle est facturée 320€ TTC., soit **65 280€ en 2022 (204 facturations)**, 49 600€ en 2021 (155 facturations), 39 680€ en 2020 (124 facturations), 12 480€ en 2019 (39 facturations)

Il est à préciser que de plus en plus de travaux de mise en conformité se font dès les achats immobiliers, soit environ 50% de réhabilitations suite aux diagnostics vente.

Mise en conformité suite aux ventes				
année achat	Nombre DV	DV Non conforme	Nbr vente non conforme	Nombre de mise en conformité
2015	103	88	?	12
2016	171	149	53	18
2017	144	108	62	31
2018	136	102	62	31
2019	138	99	70	31
2020	121	102	89	48
2021	175	128	121	62
2022	146	109	attente mis à jour DVF	49

► Prévisions 2023

Baisse du résultat de clôture annuel

Suite à la réflexion d'attribution d'aides aux particuliers pour la mise aux normes de leur assainissement non collectif, la sous-préfecture a répondu qu'il n'était pas légalement possible de subventionner ces travaux par la CCHS.

Il a donc été proposé une baisse de la redevance annuelle à 10€/compteur à compter du 1^{er} janvier 2023, qui a été approuvée par délibération 2022-111 du Conseil Communautaire en date du 29/09/2022. Les autres prestations restent inchangées.

Dépenses complémentaires à compter de l'exercice 2023 :

+ 9 000€ pour frais de personnel comptabilisés n-1 (2 ETP à temps complet à compter de 2022)

+ 5 000€ pour frais de facturation (prévisionnel pour communes ex-4C à compter de 2023)

Il est proposé d'appliquer à compter de l'exercice 2023 le remboursement des frais de personnel en fin d'année sur l'exercice en cours pour harmoniser les écritures entre le budget principal et certains budgets annexes.

Recettes prévisionnelles pour 6 000 compteurs à compter de l'exercice 2023 :

Redevance actuelle à 16,05€ : 96 K€

Redevance ramenée à 10€ : 60 K€

Régularisation de l'actif

Amortissement des subventions imputées au compte 13118 (CCHS Titre 15/2008 pour un montant de 668.40€ - DGE pour acquisition de logiciel).

INVESTISSEMENT

Pas de dette

► **Prévisions 2023-2024**

SPANC				
OBJET	HT	TTC	2023	2024
ACTIVITE DU SERVICE				
Achat véhicule électrique avec prime conversion	25 000,00 €	30 000,00 €	X	
Achat véhicule électrique	40 000,00 €	48 000,00 €		X
		- €		
Total	65 000,00 €	78 000,00 €		
	Total TTC		30 000,00 €	48 000,00 €

ORIENTATION BUDGETAIRE

Continuité de fonctionnement à l'exercice 2023 - Budget autonome qui s'équilibre.

II.2.2. Budget annexe Aéroport HT, SPIC assujetti à la TVA, Instruction budgétaire et comptable M4

Contexte

Propriétaire depuis mars 2007.

Compétence : Aménagement, entretien et gestion de l'Aéroport Péronne Haute Somme

Rétrospective

Exercice	HT	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	Données 2021	Données 2022
Fonctionnement	Dépenses	59 618€	47 719€	69 075€	59 552€	78 980 €	79 424€
	Recettes	143 374€	130 747€	121 585€	98 113€	134 778€	130 715€
	Résultat	83 756€	83 069€	52 510€	38 561€	55 798 €	51 291€
Investissement	Dépenses	99 329€	20 123€	18 390€	1 914€	28 539 €	9 122€
	Recettes	37 645€	4 958€	33 545€	13 893€	15 757 €	14 198€
	Résultat	-61 684€	-15 164€	15 155€	11 979€	-12 782 €	5 076€

FONCTIONNEMENT

Dépenses HT (2022) :

- Cotisations Union Aéroports Français : 1922 € (stable)
- Assurances : 3 442 € (3361 € en 2021 contre 2443 € en 2020 – augmentation suite au nouveau contrat SMACL applicable en 2021 « AO Biens » dont la base de cotisation est passée de 0.50 € HT à 0.87 HT du m²).
- Entretien divers et maintenance = 12 413€ en 2022, 17 107 € en 2021, 2 817€ en 2020, 10 296€ en 2019, 5 738€ en 2018, 17 700 € en 2017.
- Electricité / Eau : 32 273€ en 2022, 17 128 € en 2021, 17 539€ en 2020, 25 136€ en 2019, 18 735€ en 2018.

La forte hausse en 2022 s'explique par une fuite d'eau qui a été détectée et réparée en Juillet 2020. Par contre, il n'y a pas eu de demande de dégrèvement à ce moment-là. La SAUR a continué à facturer sur de l'estimatif jusqu'à ce qu'ils effectuent une relève le 28 Octobre 2021 et donc régularise l'ensemble des consommations du site avec une facture en date du 30 Novembre 2021. Une demande de dégrèvement a été envoyée en Avril 2022. La SAUR n'y a pas donné suite car le Syndicat de Vraignes-en-Vermandois n'a pas répondu à leur demande de dégrèvement exceptionnel.

- Dotations aux amortissements : 14 198€ en 2022, 14 639 € en 2021, 13 893€ en 2020, 11 441€ en 2019, 4 959€ en 2018

Recettes HT (2022) :

Dotation de l'Etat : 15 035 € (stable depuis 2013)

Redevances et remboursements des charges locatives des utilisateurs (70 894 €) :

CPPPHS (Centre de Parachutisme Paris Péronne Haute Somme), INRA,
 Picard'Air, Aéroclub, 2 autoécoles, SAVY Air Modèles, Codepso, Pavillon, ExTremDay

Redevance atterrissages (15 392 €) :

CPPPHS 15 000 €, Picard'Air 280 €, Aéroclub 112€

INVESTISSEMENT

Pas de dette.

Rappel des Investissements réalisés HT :

2012/2013 : Aire d'avitaillement : 140 700€
 2013 : Travaux neufs sur le taxiway : 24 229€
 2014 : Câble d'alimentation électrique : 2 350€
 2015 : Alimentation électrique supplémentaire pour le CPPPHS : 7 402€
 2016 : Isolation du pavillon : 8 993€
 Travaux Parkings et accès taxiway : 50 529€
 2017 : Modification des locaux CPPPHS : 100 059€
 Amélioration accès et abords hangar CPPPHS pour accès à personnes à mobilité réduite: 5 774€
 2018 : Clôture pour accès à la piste : 1 733€
 Toiture Hangar CPPPHS : 36 780€
 2019 : Panneaux de signalétique : 895€
 2020 : Pas de travaux – Etude d'assainissement pour le pavillon
 2021 : Marquage au sol : 20 372 €
 Assainissement pavillon : 6 447 €
 Extincteurs parking avions : 602 €
 Station d'avitaillement prise en charge par l'Aéroclub, en accord avec DGAC.
 2022 : Signalétique : 1 627€
 Frais études (construction hangar) : 6 820€ - opération abandonnée

Résultat de clôture

HT	Total		Investissement	Fonctionnement
Rappel 2017	590 634 €	Dont	17 509 €	573 125 €
Rappel 2018	658 539 €		2 345 €	656 193 €
Rappel 2019	704 098 €		17 500 €	686 598 €
Rappel 2020	754 638 €		29 479 €	725 159 €
Rappel 2021	797 655 €		16 698 €	780 957 €
Données 2022	854 022€		21 773 €	832 249 €

Restes à réaliser 2022 : 39 791 € en dépenses

Canalisation vers station d'épuration
 AVP pour rénovation des pistes et taxiway
 Etude de faisabilité d'aménagement
 Changement des menuiseries au snack bar

→ Besoin de financement de la section d'investissement : 18 018€ qui sera couvert par la section de fonctionnement.

► Prévisions 2023

Régularisation de l'actif :

Comptabilisation des amortissements des comptes du chapitre 21 à mettre à jour.

Etudes et travaux projetés :

<u>AERODROME</u>					
OBJET	SITUATION	HT	TTC	2023	2024
TRAVAUX STRUCTURE					
Etude de faisabilité	RAR	9 990,00 €	11 988,00 €	X	
Changement menuiseries snack-bar	RAR	19 275,00 €	23 130,00 €	X	
AVP MOE Piste	RAR	3 000,00 €	3 600,00 €	X	
Remise en état piste		100 000,00 €	120 000,00 €	X	
Remise en état taxiway		150 000,00 €	180 000,00 €		X
Audit élec		4 000,00 €	4 800,00 €	X	
			- €		
	Total	286 265,00 €			
	Total HT y compris RAR 2022			136 265,00 €	150 000,00 €

Une réflexion sur les travaux à programmer sera menée suite à l'étude de faisabilité d'aménagement sur l'ensemble du site.

ORIENTATIONS BUDGETAIRES

- entretenir les bâtiments et la piste pour assurer la pérennité des équipements et garantir une bonne utilisation pour les occupants,
- développer d'autres activités en liaison avec les occupants actuels (lesquelles), voire l'ouvrir à de nouveaux locataires,

Continuité - Budget autonome qui s'équilibre.

II.2.3. Budget annexe Village artisanal HT, SPIC assujetti à la TVA, à compter du 01/01/2014 Construction, entretien et gestion du Pôle artisanal, ouvert depuis avril 2014. Instruction budgétaire et comptable M4

Contexte

Le Village artisanal comprend 12 cellules : 4 d'environ 100 m², 8 de 50 m²

Au 31/12/2022, le village artisanal est occupé à :

- En termes de cellules : 92 % (seule la cellule 7 est libre).
- En termes de surfaces : 88 % (700 m² sur 800 m²)

Les sociétés installées sont :

- Lot 1 : Société Loison (ouvrages métalliques) échéance 09/2029,
- Lots 2-3 : Société LPJ DRD MV (matériel médical) échéance 09/2023,
- Lots 4-5 : Société JMD (montage, maintenance / conservation froid) échéance 09/2023
- Lot 6 : WAJ Métal (ingénierie, études techniques), échéance 09/2030,
- Lot 8 : Association Rivières Haute Somme (entretien, aménagement zones humides et cours d'eau), échéance au 04/2024
- Lot 9 : @M2C (Automatisme Mesures Contrôle et Conseils) échéance 07/2029,
- Lot 10 : Les Guides Composteurs (préfabrication d'aérofermenteurs pour traitement des déchets de restauration), échéance 06/2023
- Lots 11 et 12 : Twattur (Etude et installation / production électrique et thermique à partir des sources renouvelables), échéance juin 2023

Le loyer de base pour tout nouveau bail est révisé annuellement au 1er avril, selon l'indice de construction du 4^{ème} trimestre n-1 (décision 058/21 du Président).

Au 1^{er} avril 2022, il a ainsi été fixé à 46.71€ HT/m²/an (valeur du 01/04/2022 au 31/03/2023). A cela s'ajoutent les charges à caractère général remboursées par les locataires (provisions de 13€HT/m²).

Rétrospective

Exercice		CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	Données 2022
Fonctionnement	Dépenses	76 817€	73 829€	74 328€	75 868€	121 416€
	Recettes	70 750€	96 552€	73 652€	76 364€	131 512€
	Résultat	-6 067€	22 723€	-676€	496€	10 095€
Investissement	Dépenses	74 429€	91 327€	78 210€	78 789€	72 426€
	Recettes	51 879€	58 207€	54 889€	53 100€	92 802€
	Résultat	-22 550€	-33 120€	-23 321€	-25 689	20 375€

Ces montants sont très impactés par les opérations d'ordre liées à l'amortissement de la construction :

- Amortissements : DF/RI pour 52 320€
- Reprise de subventions : RF/DI pour 39 093 K€

Et, en 2022, aux écritures liées à la vente d'une partie de la parcelle pour 51 647€ (valeur nette comptable 38 073€).

L'annuité d'emprunt 2022 est de 42 080€, dont 33 333€ en remboursement de capital.

Résultat de clôture

HT	Total		Investissement	Fonctionnement
Rappel 2016	- 65 189€	Dont	-13 730€	-51 459€
Rappel 2017	-83 854€		-32 703€	-51 151€
Rappel 2018	- 112 472€		-55 253€	-57 219€
Rappel 2019	-122 869€		-88 373€	-34 496€
Rappel 2020	-146 865€		-111 693€	-35 172€
Rappel 2021	-172 058€		-137 382€	-34 676€
Données 2022	141 587€		117 006€	-24 581€

Pas de Restes à réaliser en 2022

► Prévisions 2023

Continuité

Aucun investissement programmé

ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Rappel Emprunt (amortissement constant, intérêts variables – index PEL) 500K€ sur 15 ans

1^{er} échéance 15/11/ 2012, dernière échéance : 15/08/2027

Capital restant dû au 01/01/2023 : 158 K€

Dépenses annuelles : Capital 33 333.32€ (part invariable)

Intérêts avec les taux min/max appliqués sur les échéances trimestrielles :

2020 : 8 829€ (3.64%-3.39%) / 2021 : 7 114€ (3.39%) / 2022 : 8 747€ (4.59%-6.99%)

Prévisions 2023 : 11 538€ (6.99% - 8.49%)

Le village artisanal est occupé à 100% depuis la mi-janvier 2023.

Les loyers annuels attendus en 2023 sont estimés à 37 400 €, hors révision applicable au 01/04/2023.

Les loyers couvriront comme en 2021 le remboursement de capital.

Nous rappelons que l'équilibre du budget a été fragilisé par l'application de la norme RT 2012 et le déséquilibre amplifié par le remboursement de l'emprunt dès novembre 2012, alors que les locations n'ont débuté qu'au 2^{ème} trimestre 2014.

Le budget annexe ne peut s'équilibrer à court terme. La gestion de la collectivité en tenant compte de ce déséquilibre dans sa compétence économique permet d'y faire face.

A l'échéance de l'emprunt en 2027, il faudra attendre 5 à 6 ans pour trouver l'équilibre de ce budget.

II.2.4. Budget annexe Centre Equestre HT, SPIC assujetti à la TVA, à compter du 01/01/2014 - Instruction budgétaire et comptable M4

Le Pôle équestre se situe à l'entrée Ouest de Péronne, entre la rue Hector Berlioz et la rue des Champs.

Il accueille, depuis septembre 2020, d'une part les formations équines en lien avec le lycée agricole de Péronne, et d'autre part une offre de service et de loisirs.

Le délégataire :

Le contrat de concession lié à la délégation par affermage pour la gestion du Pôle équestre de Péronne a été signé le 13 mai 2020 avec la société ECURIE RODRIGUEZ DEBRAY (prise d'effet au 1^{er} septembre 2020). La durée maximale est de 12 ans.

La redevance initiale a été fixée à 2 500 € HT par mois, soit 30 000€ HT/an, révisée au 01/01 de chaque année, soit 2 604.91 € HT/mois en 2022, 2 764.37 € HT/mois en 2023.

A compter du 1^{er} janvier 2022, dans le cas d'un chiffre d'affaires HT de l'année précédente (N-1) supérieur à 300 000 €, la redevance annuelle (année N) est calculée sur la base de 10 % dudit chiffre d'affaires, sans pouvoir être inférieure à la redevance minimale révisée.

Rétrospective

Exercice	HT	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021 avec Dotation except. COVID	Données 2022
Fonct.	Dépenses	0	10 072€	16 631	540 267€	42 224 €	994 742 €
	Recettes	2€	9 065€	549 177	8 107€	1 137 715 €	132 073 €
	Résultat	2€	-1 007€	532 546	-532 160 €	1 095 491 €	-882 669 €
Inv.	Dépenses	11 393€	155 611€	1 422 159	1 090 831€	385 670 €	52 859 €
	Recettes	26 837€	89 825€	950 127	1 854 292€	107 117 €	15 705 €
	Résultat	15 444€	-65 786€	-472 032	763 461€	-278 553 €	-37 154 €

Les recettes fixes de fonctionnement proviennent des loyers du délégataire à hauteur de 31 260€ en 2022.

A l'exercice 2019, on note en recettes une subvention exceptionnelle de 549 177€ par apport du budget principal au compte 774 (section de fonctionnement), qui a été annulée et réimputée en subvention d'équipement pour 530 837€ à l'exercice 2020.

En 2021, 1 072 811 € ont été versés par l'Etat au titre d'une dotation compensant la diminution de l'épargne brute liée aux conséquences de la crise sanitaire.

Cette dotation a été provisionnée pour 980 K€, et reprise à hauteur de 100 K€ à l'exercice 2022.

Un emprunt a été contracté en décembre 2020 pour un montant de 600 000€.

Durée : 25 ans (échéance 2046) Taux fixe : 0.70 %, Coût total des intérêts : 54 752€

Echéance trimestrielle : 6 545.54€, depuis le 01/04/2021, soit 26 182€/an.

L'encours de la dette au 31/12/2022 est de 561 329€, il sera de 539 017€ au 31/12/2023.

Depuis 2021, le loyer du concessionnaire couvre les échéances d'emprunt.

Travaux réalisés en 2022

- Plantations pour un montant de 8 896€ HT, subventionnées à hauteur de 4 684€ par la Région et par une mesure compensatoire de l'éolien de 2 000€.
- Signalisation verticale extérieure pour 1 491€ HT

Problèmes résolus en 2022 :

- Isolation des descentes d'eau des abreuvoirs dans l'ensemble des boxes des 2 écuries et des stabulations. **Réalisée par le service TECHNIQUE en Février 2022**
- Fuite d'eau au niveau du compteur général détectée en Juin 2022 suite à l'alerte lancée par GAZELEC sur le montant élevé de la facture d'eau. **Réparée par la société EIFFAGE sans facturation (joints papiers remplacés par des joints caoutchouc) en Juin 2022.**
- Changement vanne (fendue suite épisode de gel de Février 2021) pour l'alimentation en eau de la douche extérieure côté Ecurie A. **Réalisée par le service TECHNIQUE en Juillet 2022**
- Fixation de 2 cadres supportant les 2 vitres et la fenêtre des boxes. **Réalisée par le service TECHNIQUE en Juillet 2022**
- Fuite au niveau du compteur général détectée en Décembre 2022 suite à la nouvelle facture d'eau GAZELEC qui était encore anormalement élevée. **Réparée par le service TECHNIQUE en Décembre 2022**

Résultat de clôture

HT	Total		Investissement	Fonctionnement
Rappel 2017	- 32 588€	Dont	- 31 886€	-702€
Rappel 2018	-99 382€		-97 672€	-1 709€
Rappel 2019	-38 868€		-569 705€	530 836€
Rappel 2020	192 433€		193 756€	-1 323€
CA 2021 avec dotation except. COVID	1 009 371€		-84 797€	1 094 168€
Prévisions 2022 (*)	102 252€			-121 951€

(*) avec un crédit de la dotation COVID de 192 811€, et une provision constituée de 880K€.

RESTES A REALISER 2022

Dépenses:

Reprise Toiture :	42 000 €
Empierrement des noues :	5 710 €
Signalétique verticale (panneaux) :	1 210 €

Le solde des restes à réaliser Dépenses est de 48 920 €.

→ Le besoin de financement de la section d'investissement est de 170 871€ et sera couvert par la section de fonctionnement.

Plan de financement de l'opération HT au 31/12/2022:

Montant HT	PROJET INITIAL	
	Réalisé au 31/12/22	RAR 2022
Dépenses		
Terrains	126 530 €	- €
Plantations	8 896 €	
Construction	2 853 897 €	47 710 €
Trottoirs pour accès	35 535 €	- €
Signalisation	1 491 €	1 210 €
Mobilier salle de réunion	2 153 €	
Total	3 028 501 €	48 920 €
Recettes		
DETR Construction	281 189 €	
Région Construction	864 796 €	
Département Construction	640 904 €	
Région Plantations	4 684 €	
Mécénat éolien Plantations	2 000 €	
Emprunt	600 000 €	
CCHS Subvention d'équipement	530 837 €	
Total	2 924 410 €	- €
Apport complémentaire	104 091 €	48 920 €

L'apport complémentaire est financé par la dotation COVID en 2022.

Litiges en cours

- Février 2021 : Déclaration de sinistre pour le gel des installations d'alimentation en eau des abreuvoirs (surpresseurs HS et casse au niveau des tuyauteries)
La déclaration de sinistre n'ayant pas abouti, une procédure judiciaire a été engagée en juillet 2021.
- Septembre 2021 : Déclaration de sinistre pour la toiture du manège – Passage de l'expert SARETEC le 10/11/2021 – Rapport d'expertise reçu le 16/11/2021 qui n'est pas acceptable en l'état. Nouvelle demande de sinistre en Février 2022 – Passage d'un nouvel expert le 07/03/2022. L'assurance a considéré que la garantie dommage ouvrage n'était pas acquise. La procédure judiciaire a été complétée pour tenir compte des désordres.

Un expert a été désigné par le TA en octobre 2022. La 1^{ère} réunion d'expertise est fixée le 3 avril 2023.

► Prévisions 2023

FONCTIONNEMENT

Dans la continuité

INVESTISSEMENT

L'équipement sera amorti à compter de l'exercice 2023 sur 25 ans.

Il reste un don à percevoir de la Société Hippique de Péronne de 4 000 € pour l'acquisition d'un caisson lumineux

TRAVAUX PROJETES

OBJET	HT	TTC	2023	2024	2025	2026
ACTIVITE DU SERVICE						
Etude et ajout éclairage parking	8 000,00 €	9 600,00 €	X			
Mise en place de toile brise-vent sur stabulation extérieure - Tx régie	2 000,00 €	2 400,00 €	X			
TRAVAUX STRUCTURE						
Création cabine jury et alim élec	15 000,00 €	18 000,00 €		X		
Etude Installation panneaux photovoltaïques sur manège existant	3 000,00 €	3 600,00 €	X			
Installation panneaux photovoltaïques sur manège existant	60 000,00 €	72 000,00 €		X		
Création manège 40m x 20m	350 000,00 €	420 000,00 €		X		
Création carrière	200 000,00 €	240 000,00 €			X	
		- €				
		<i>HT</i>	13 000,00 €	425 000,00 €	240 000,00 €	- €
		<i>TVA</i>	2 600,00 €	85 000,00 €		
		<i>TTC</i>	15 600,00 €	510 000,00 €		

Le lycée agricole souhaite mettre en place la nouvelle formation d'animateur d'équitation, et reproposer celle du BPJEPS.

Parallèlement, le délégataire souhaite pouvoir développer son activité.

Il est proposé d'étudier la possibilité de créer un nouveau manège, voire une nouvelle carrière qui nécessitera des acquisitions foncières.

ORIENTATIONS BUDGETAIRES

L'objectif est d'équilibrer le budget avec les loyers du délégataire.

Un surloyer pourra être demandé afin de participer au financement des travaux complémentaires.

Le reste à charge des investissements complémentaires seront financés sur fonds propres par une reprise de provisions.

II.2.5. Budget annexe TIERS LIEU NUMERIQUE HT, SPIC assujetti à la TVA, à compter de 2021 - Instruction budgétaire et comptable M4

Contexte

Par délibération 2019-10 du 21/02/2019 le Conseil Communautaire a adopté le projet de création d'un Tiers Lieu Numérique.

Le but est d'offrir un espace pour :

- permettre l'accompagnement des artisans et commerçants dans leur transformation numérique
- proposer un espace de coworking
- proposer un fablab
- organiser et rendre visible l'offre de médiation numérique
- mettre en place des actions de médiation mobile
- proposer de nouveaux services comme proposer des ateliers de réparation ou développer l'économie circulaire, ou encore créer une plateforme d'entraide entre habitants
- s'appuyer sur le tiers lieu numérique pour mettre en réseau les acteurs locaux

Ouvert depuis juin 2021, il enregistre au 31/12/2022 **392 adhérents**.

Son équipe :

- 1 responsable du site à temps complet
- Deux conseillers Numériques à temps complet
- Une animatrice à 21 h hebdo

Le prestataire POP Café accompagne le Tiers Lieu Numérique dans la gestion des lieux et met à disposition un salarié pour appuyer l'équipe du Tiers Lieu.

POP Café épaula par ailleurs la Communauté de Communes dans la détermination de la structure juridique qui portera le Tiers Lieu à terme.

La fin de la prestation est prévue pour mars 2024.

POINT sur le coût d'achat et travaux du Tiers Lieu Numérique :

Dépenses	
Acquisition	219 597,21 €
Travaux	219 354,60 €
M.Oeuvre	12 637,75 €
Total	451 589,56 €

Recettes	
DETR	137 765,00 €
DSIL	177 126,00 €
	314 891,00 €

Soit un reste à charge de : 136 698,56 € HT

Ce qui représente : 30%

L'ensemble sera amorti à compter de 2023 sur 25 ans.



Du matériel et du mobilier ont par ailleurs été acquis pour un montant total au 31/12/2022 de : **86 700 € HT.**

L'Etat et la Région ont financé en partie le matériel, à hauteur de :

- DETR : 18 900 €
- REGION : 30 000 €

Le fonctionnement est financé comme suit :

- Etat au titre de l'appel à projets « Fabrique de Territoire » : 50 000 € par an durant 3 ans.
- Etat pour chaque poste du Conseiller Numérique : 25 000 € par an durant 2 ans pour les contrats initiaux.
- Région au titre du fonctionnement : 90 000 € sur un total de dépenses de 536 650 € HT (montant correspondant à 3 exercices : 45 000 € en année 1 , 30 000 € en année 2 et 15 000 € en année 3).

En 2022, une subvention d'un montant de 50 000€ a été versée par le budget principal, dans le cadre de sa compétence « Soutien à l'initiation aux nouvelles technologies de l'information et de la communication ».

L'exercice 2022 aura été marquée par :

- L'embauche d'un second Conseiller Numérique.
- Un fonctionnement d'une année complète qui permet de constater une moyenne de vente mensuelle, au sein du Tiers Lieu, de 1 100 € HT.

Résultats prévisionnels 2022

		CA 2021	Données 2022
Fonctionnement	Dépenses	138 821 €	248 805 €
	Recettes	502 589 €	201 454 €
	Résultat	363 768 €	-47 351 €
Investissement	Dépenses	526 545 €	25 143 €
	Recettes	267 033 €	294 089 €
	Résultat	-259 512 €	268 946 €

Solde d'exécution prévisionnel cumulé

HT	Total	Dont	Investissement	Fonctionnement
Rappel 2021	104 256 €			-259 512 €
Prévisions 2022	161 269 €		9 434 €	151 835 €

Dont 164 582 € inscrits au 1068

Dont 429 522 € de subvention du budget principal depuis la création du Tiers Lieu.

Pas de restes à réaliser 2022

► Prévisions 2023

- Sur une année complète ; la masse salariale devrait s'élever à 150 000 €
- L'Etat souhaite poursuivre son soutien financier pour le renouvellement des contrats des « Conseillers Numérique France Services » à hauteur de : 20 000 € la 1^{ère} année de renouvellement, 17 500 € la 2^{ème} année et 12 500 € la 3^{ème} année.
- Un véhicule électrique est mis à la disposition du Tiers Lieu dans le cadre d'un conventionnement avec France Régie Editions. Des crédits sont à prévoir pour son entretien, l'assurance et son chargement.
- Une convention avec EMMAUS CONNECT a été validée en Conseil Communautaire le 24/11/2022. L'objectif est de vendre des ordinateurs d'occasion aux adhérents (enregistrant au moins 6 mois d'adhésion) non imposables. Le Budget devra tenir compte de cette gestion de stock. Il est prévu d'en vendre environ 40 en 2023.
- Des investissements relatifs à l'espace formation (séparation pour une nouvelle zone de formation, tableau magnétique, mobilier, etc...) sont prévus à hauteur de 3 500 € HT.
- Des investissements relatifs à l'espace Fab Lab sont prévus à hauteur de 6 700 € HT.
- Un projet interactif social devrait engager des dépenses à hauteur de 8 800 € HT
- Un projet partenarial « parcours numérique » est prévu à hauteur de 450 € HT.
- Il est nécessaire de prévoir l'amortissement de l'immobilier et du mobilier pour 38 900 €.

Recettes de fonctionnement attendues :

• Aides de l'Etat / conseiller numérique 1 (renouvellement juin à dec.)	11 600 €
• Aides de l'Etat / conseiller numérique 2 (solde)	25 000 €
• AMI Fabrique	50 000 €
• Région (solde année 2 + partie année 3)	17 500 €
• Régie	25 000 €
• Revente du matériel d'occasion	4 300 €
• Amortissements des subventions	24 900 €

Le budget annexe, qui est autonome, devra faire appel en cours d'année à un apport du budget principal. La gestion de la collectivité en tiendra compte dans sa compétence « Soutien à l'initiation aux nouvelles technologies de l'information et de la communication ».

II.3. Budget annexe Centre Aquatique HT, Service Public Administratif assujetti partiel à la TVA (Coefficient de TVA 5%) depuis l'exercice 2018 Instruction budgétaire et comptable M14

Contexte

Personnel au 01/01/2023 : 1 chef de bassin éducateur des APS, 4 éducateurs des APS, 3 agents d'entretien et accueil, 2 agents techniques + remplaçants si besoin en BNSSA et agents d'entretien

Prévision d'un 6^{ème} éducateur à partir de septembre 2023.

Construction

La Livraison à soi-même a été effectuée à l'exercice 2022.

Montant total de l'opération : 9 131 K€ HT

Le financement

CNDS	600 K€
Conseil Départemental	1 500 K€
Conseil Régional	1 500 K€
Emprunt	4 350 K€
Fonds propres pour équilibrer	1 181K€

► La procédure judiciaire est terminée. Une provision de 1 213 800€ a été constituée à l'exercice 2019. En 2020, il a été versé à Eiffage la somme de 588K€ HT à titre d'avance sur réclamations dans le cadre de la médiation alors en cours.

Nous avons perçu à l'exercice 2022 la somme de 1 091 570€.

Rétrospective

Exercice		CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	Données 2022
Fonctionnement	Dépenses	154 025	903 213	2 100 545	1 444 355€	774 180€	1 061 457€
	Recettes	1 010 502	1 536 867	2 405 058	1 668 035€	1 090 082€	1 655 349€
	Résultat	856 477	633 654	304 513	223 680€	315 902€	593 892€
Investissement	Dépenses	3 916 015	752 704	393 256	698 254€	353 375€	6 351 318
	Recettes	1 767 830	1 242 909	651 597	316 075€	232 671€	4 614 626
	Résultat	- 2 148 185	490 205	258 341	-382 179€	-120 704€	- 1 736 692€

Rappel : Pour équilibrer le budget annexe, instruit en tant que SPA en M14, le budget principal de la collectivité peut y verser des subventions.

Une participation de 1 000 000 € a été versée par le budget principal en 2015, 776 980€ en 2016, 998 000€ en 2017, 1 280 749€ en 2018, 2 181 985€ en 2019 (dont 1 213 800€ de provisions), 971 131€ en 2020, 925 901€ en 2021, 0 en 2022.

En 2022, les écritures sont fortement impactées par la Livraison à soi-même et aux indemnités reçues pour le litige.

Dettes

Deux emprunts à taux fixes ont été réalisés sur quinze ans, échéance 2028 :
 Montant initial : 1 650 000€ à 4.9% et 2 700 000€ à 3.95%
 Échéance annuelle globale : 397 969 €

Section Fonctionnement 2022

Coût de fonctionnement (hors remboursement emprunt)

	Tournesol		O2 Somme					Prévisions 2023
	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	
DF 011 (hors transport)	205 476 €	260 766 €	348 045 €	322 144 €	303 441 €	230 309 €	306 254 €	318 504 €
012 Charges de personnel	245 338 €	280 525 €	418 730 €	433 254 €	434 964 €	434 964 €	495 765 €	545 910 €
RF RF Propres	67 591 €	63 226 €	256 118 €	223 073 €	108 903 €	164 042 €	220 585 €	235 000 €
Déficit	-383 223 €	-478 065 €	-510 657 €	-532 325 €	-629 502 €	-501 231 €	- 581 434 €	- 629 414 €

(*) 2017 Tournesol et O2Somme

Récapitulatif 2022

Une année 2022 marquée par le manque d'effectif en maître-nageur avec 3 départs durant l'année (février, juin et novembre) et des difficultés de recrutement impliquant des diminutions de certaines activités jusqu'à des fermetures de l'établissement à partir du début novembre (fermeture le dimanche et le soir à 18h30 au lieu de 19h30)

Cependant, les fréquentations du centre aquatique ont été satisfaisantes avec plus de 92 000 entrées, soit la plus grosse fréquentation depuis l'ouverture (90 000 en 2018 et 38 000 de plus qu'en 2021) dont :

- 30 000 scolaires
- Plus de 43 500 entrées payantes
- Plus de 5 500 activités
- Plus de 10 500 entrées « clubs »
- Plus de 2500 entrées gratuites (scolaires, pompiers/gendarmes, encadrement ALSH, décisions président...)

La recette de plus de 220K€ en 2022 confirme les chiffres de fréquentation et la « bonne forme » du Centre Aquatique.

Section Investissement 2022

Acquisition d'un filet de sécurité pour le pentagloss, d'un ordinateur portable, d'une table de tennis de table, d'un nettoyeur haute pression, de deux armoires de rétention pour 7 638€.

Résultat de clôture

HT	Total		Investissement	Fonctionnement
Rappel 2016	2 218 518€	Dont	1 602 326€	616 191€
Rappel 2017	310 618€		- 545 859€	856 477€
Rappel 2018	578 000€		- 55 654€	633 654€
Rappel 2019	507 200€		202 687€	304 513€
Rappel 2020	44 188€		-179 492€	223 680€
Rappel 2021	15 708€		- 300 195€	315 903€
Données 2022	- 1 442 888€		- 2 036 888€	594 000€

Restes à réaliser 2022 :

Dépenses (alarme) 1 820 €
 Recettes (FCTVA) 1 693 352 €
 Soit un solde positif de 1 691 532 €

→ Le besoin d'autofinancement est de 345 355.60 €. Il sera couvert par la section de fonctionnement.

Prévisions 2023

Augmentation des tarifs à compter du 1^{er} juillet 2023.

Dépenses d'équipements projetées pour 18 550 € HT, soit 22 260€ TTC pour les besoins du service :

CENTRE AQUATIQUE					
	HT	TTC	1	2	3
Activité du service					
achat matériel évènementiel	4 000,00 €	4 800,00 €	x		
matériel pédagogique	5 000,00 €	6 000,00 €	x		
remplacement sonorisation	2 500,00 €	3 000,00 €	x		
acquisition "salon" espace détente + plantes artificielles	2 000,00 €	2 400,00 €	x		
remplacement lignes d'eau	3 500,00 €	4 200,00 €	x		
puissance PC caisse	1 000,00 €	1 200,00 €	x		
tablette + abt "spotify"	550,00 €	660,00 €	x		
Total	18 550,00 €	22 260,00 €			

Dépenses projetées de 33 K€ HT, soit 39 600€ TTC pour l'équipement :

CENTRE AQUATIQUE						
OBJET	HT	TTC	2023	2024	2025	2026
ACTIVITE DU SERVICE (bâtiment)						
Installation coffret chargeur VE (voir obligation)	en attente			X	X	
Installation stores administratifs	4 000,00 €	4 800,00 €	X			
SECURITE/REGLEMENTATION						
Installation rampe sécu INOX bassin ludique	3 000,00 €	3 600,00 €	X			
Remise en état regards extérieurs	4 000,00 €	4 800,00 €	X			
Miroir de sécurité	1 000,00 €	1 200,00 €	x			
AMENAGEMENT EXTERIEUR						
Aménagement paysager	20 000,00 €	24 000,00 €	X			
Installation espace extérieur jeux aquatiques	25 000,00 €	30 000,00 €		X		
TRI SELECTIF						
Mise en place tri sélectif	1 000,00 €	1 200,00 €	X			
Total	58 000,00 €	69 600,00 €				
		HT	33 000,00 €	25 000,00 €		
		TVA	6 600,00 €	5 000,00 €		
		TTC	39 600,00 €	30 000,00 €	- €	- €

Orientations budgétaires

► Maîtriser les dépenses, développer les activités, optimiser les ouvertures (vacances), assurer la promotion de l'équipement et exploiter le site internet 02Somme.

► L'équilibre du budget se fera par une reprise de provisions et un apport du budget principal.

II.4 Budget annexe Friche Flodor « Lotissement » : Zone de la Croisette

"Acquisition de la Friche Flodor, réhabilitation et cession de parcelles viabilisées". Budget HT, assujetti à la TVA, M14 Lotissement

Budget annexe "Lotissement", pour l'opération "Acquisition de la Friche Flodor, réhabilitation et cession de parcelles viabilisées".

RESULTAT ANNUEL 2022

		CA 2021	Données 2022
Fonctionnement	Dépenses	396 047 €	404 180 €
	Recettes	589 334 €	210 892 €
	Résultat	193 287 €	-193 288 €
Investissement	Dépenses	0 €	210 892 €
	Recettes	0 €	0 €
	Résultat	0 €	-210 892 €

RESULTAT CUMULE FIN 2022

HT	Total	Dont	Fonctionnement	Investissement
Rappel 2020	-553 124 €			1 €
Rappel 2021	-359 837 €		193 288 €	-553 125 €
Données 2022	-764 017 €		0 €	-764 017 €

Rappel du budget de l'opération, initialement projeté.

Requalification de la friche FLODOR				
DEPENSES initialement estimées en 2019	HT	Mandats HT au 31/12/2022	A régler en 2023 sur marchés signés au 31/12/2022	Soit total engagements de dépenses signés au 31/12/2022
Acquisition terrains / bâtiments	550 000	555 593	0	555 593
Frais d'études, de diagnostics, de relevés topo, d'honoraires de maîtrise d'œuvre...	1 359 261	279 109	86 309	365 418
Travaux de mise en état des sols (désamiantage / démolition ; dépollution)	1 982 000	1 247 187	19 412	1 266 600
Travaux d'aménagement (voirie+ espaces verts, parking paysager)	2 967 500			
Frais divers, frais de gestion, frais financiers	311 191			0
TOTAL DEPENSES HT	7 169 952	2 081 889	105 722	2 187 611

Rappel des financements ayant fait l'objet d'un accord de subvention (1 282 080 €) :

- DSIL – Contrat de Ruralité : Subvention : 50% de 652 000€ HT, soit 326 000€ (sur désamiantage et raccordement électrique). Reste à obtenir : 73 183.72 €
- DSIL – Contrat de Ruralité : 50% de 1 047 846€, soit 523 923€ (M Œuvre, étude diagnostic, 2^{ème} phase tvx de désamiantage et dépollution, études environnementales et pré techniques) – Avance perçue. Reste à obtenir : 366 746.10 €
- Région : 50 % de 864 314€ HT, soit 432 157€ (sur acquisition, AMO, diagnostic, démolition). Dossier soldé.

FONCTIONNEMENT

DEPENSES HT 2022 :

En 2022, les dépenses s'élevant à 404 179 € ont concerné :

- Démolition :	205 907 €
- Désamiantage :	95 322 €
- MOE :	49 651 €
- Dépollution :	20 000 €
- Evaluation environnementale des sédiments / bassins	14 115 €
- Plan de gestion déblais remblais	10 350 €
- Etude préliminaire dévoiement forage	4 054 €
- Etude rejet eaux pluviales	2 875 €
- Diagnostic amiante :	1 905 €

Au 31/12/2022, au vu des dépenses mandatées et de celles restant à régler, la CC s'est engagée financièrement à hauteur de **2 187 611 €** (études et travaux hors frais juridiques et diagnostic réglés à l'intervention).

ORIENTATIONS 2023

Les travaux d'aménagement de la ZA de la Croisette démarreront au printemps 2023, pour une durée d'environ 18 mois.

Ils seront précédés par les travaux de défrichage, lesquels ont été autorisés, pour partie, par la DDTM début 2023. Des haies protégées doivent encore faire l'objet de discussions et nécessiteront vraisemblablement une intervention complémentaire à l'automne.

Les travaux de raccordement seront réalisés par GAZELEC en parallèle des travaux d'aménagement.

L'enveloppe prévisionnelle pour ces travaux d'aménagement s'élève à : 2 430K€ HT

En termes de recettes

Le prix de vente des terrains a été fixé à 25 € du mètre carré ; 13 hectares sont à ce jour réservés (délibérations 2021-19 du 28/01/2021, 2022-28 du 24/03/2022)

Subventions : il reste à percevoir 439 930€ sur les dossiers de subventions instruits.

La CCHS s'attachera à solliciter tout autre partenaire susceptible d'octroyer des subventions (Fonds Vert...).

Le budget principal viendra équilibrer le budget Flodor dans le cadre de ses compétences développement économique et ZA.


II.5. BUDGET PRINCIPAL

Contexte : Instruction budgétaire et comptable M14
Voté par nature, par chapitre
Elaboré par compétences

Pour le budget principal, les montants indiqués sont des montants TTC, sauf si précision HT.

Les dépenses nouvelles ou investissements projetés sont proposés par la Coopération Interco (mutualisation secrétaire des mairies, AMO assurance, Service ADS) du 9 janvier, les commissions Travaux du 18 janvier et du 8 février, la commission Environnement du 8 février, la commission Communication du 27 février 2023, la réunion des vice-présidents du 28 février 2023, la commission des Equipements Sportifs du 1^{er} mars 2023 et une réunion Tiers Lieu Numérique du 7 mars.

La commission Finances s'est réunie le 13/03/2023.

 Haute Somme Communauté de Communes COMBLES - PERONNE - ROISEL		Compétences et codes Fonction	
Au BP 2023			
O20	ADM	Administration générale	
O20	TECH	Service Technique	
Compétences obligatoires			
AME Aménagement de l'espace			
824	EP	Documents d'urbanisme	
824	ETUDE AME	Etudes liées à l'aménagement de l'espace	
ADE Développement économique et touristique			
90	EDE	Etudes Actions de développement économique	
90	SNE	Canal Seine Nord Europe	
95	EDT	Etudes Actions de développement touristique	
90	ZAE	Zone d'activités	
90	EIFP	Financement actions pour emploi insertion	
824	GENS VOY	Aires d'accueil des gens du voyage	
PVE Collecte et traitement des OMR et déchets assimilés			
812	OM	Ordures Ménagères	
812	TRI	Tri	
812	DECH	Déchèterie (sous-services par Déchèterie)	
831	GEMAPI	Gestion milieux aquatiques et Prévention inondations	
815	MOBILITE	Mobilité	
Autres Compétences			
PMVE Protection et mise en valeur Environnement - Energie			
824	PMVE	Chemins Randonnée	
PLCV Politique du logement et du cadre de vie			
70	OPAH	Caisse d'avance	
ASPASP Actions d'intérêt communautaire			
61	MPD	Maintien des personnes à domicile	
61	MARPA	MARPA	
61	SAM	Syndicat d'Aides Ménagères - Reprise d'activité par la CCHS	
522	EJ	Enfance jeunesse	
510	MSP	Maison de santé pluriprofessionnelle	
O22	GEND	Gendarmerie	
CULTURE Culture			
33	EM	Ecoles de musique	
33	EC	Ecole de danse	
33	NTIC	Nouv. Technologies de l'Information et de la Communication (dont TLN)	
811	SPANC	Ecritures avec Budget annexe	
ECSS Equipements culturels, sportifs et scolaires			
3	POLE CULTUREL	Pôle Culturel Scientifique Educatif et Social	
411	GYM	Gymnase du SIVOS	
411	AB	Gymnase des Remparts	
411	NB	Collège et Gymnase Nouveau Béranger	
411	GYMROI	Collège et Gymnase de Roisel	
411	GYMPER	Gymnase St Denis	
411	GYMCOMBL	Salle de sports Combles	
413	PIS	Centre aquatique - <i>Ecritures avec budget annexe</i>	
822	VC	Voirie (sous-services pour les Tx Neufs)	
AUTRES			
O20	Rattaché à ADM	Certificat d'alignement	
824	Rattaché à AEP	Eolien	
824	Rattaché à ANUM	Aménagement numérique (Somme Numérique)	

II.5.1. SECTION FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement permet d'assurer la gestion courante de la collectivité.

Concernant les dépenses de fonctionnement, on y retrouve toutes les dépenses récurrentes de la collectivité (cf. tableau page suivante).

Pour l'année 2022, les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 14 062K€, elles étaient de 14 862K€ en 2021, soit une diminution de 5%.

Les dépenses de gestion courante ont baissé de 508 K€, soit -4%.

La structure des dépenses réelles reste sensiblement identique.

On note une stabilité des charges à caractère général.

Pour l'année 2022, les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 18 588 K€, elles étaient de 17 617K€ en 2021, soit une augmentation de 971 K€, soit +6%.

Section FONCTIONNEMENT (€)	CA 2019	CA 2020	BP 2021	Données 2021	BP 2022	Données 2022	Variations 2021/2022	Observations 2021/2022
Chapitre 011	2 790 233	2 152 543	3 208 962	2 179 280	3 347 174	1 823 113	-356 167	Augmentation: Mobilité + 130K€, Carburants +38K€, Maintenance +20K€ Baisse: Transfert Contributions PETR + OT au ch.65 - 340K€, Entretien Voirie: -135K€, Etudes - 83K€
Charges à caractère général	27%	17%		15%		13%	-16%	
Chapitre 012	2 320 128	2 293 402	2 616 200	2 415 662	2 774 770	2 743 353	327 692	Lié au personnel
Ch. personnel et frais assi	22%	18%		16%		20%	14%	
Chapitre 014	954 080	4 890 278	6 165 287	6 165 151	5 895 516	5 860 824	-304 327	Cf & IV. Fiscalité Tableau p 85
Atténuation de produits	9%	39%		41%		42%	-5%	
Chapitre 65	3 580 404	2 710 283	3 713 618	3 339 344	3 386 008	3 163 573	-175 771	Augmentation: Transfert Contribution PETR + OT + 340K€, Contribution SMITOM + 287K€, Indemnité fauchage + 48€, subvention + 42K€ Baisse: Subvention au budget annexe O2Somme: - 926K€
Autres ch. gestion courant	34%	22%		22%		22%	-5%	
Total Gestion courante	9 644 845	12 046 507	15 704 067	14 099 437	15 403 468	13 590 864	-508 573	-4%
Chapitre 66	210 573	205 144	183 994	180 985	165 281	161 518	-19 467	
Charges financières (+ICN)	2%	2%		1%		1%	-11%	
Chapitre 67	593 754	249 847	2 687 039	501 270	2 072 249	213 058	-288 212	Augmentation: Subvention OPAH/FISAC +82K€ Baisse: Subvention liée au COVID -81K€, Subvention versée au TLN -329K€
Charges exceptionnelles	6%	2%		3%		2%	-57%	
Chapitre 68 : Provisions semi budgétaires			80 527	80 527	102 263	96 986	16 459	
O22 Dépenses imprévues			1 106 325	1%	1 193 258	1%	20%	
Dépenses réelles	10 449 172	12 501 499	19 761 952	14 862 218	18 936 519	14 062 426	-799 793	-5%
PM Dépenses d'ordre	233 734	489 413	638 819	638 790	318 605	368 902		
PM Virement section Inve					7 769 571			

FONCTIONNEMENT – RECETTES

Section FONCTIONNEMENT	CA 2019	CA 2020	CA 2021	BP 2022	Données 2022	Variations 2021/2022	Observations
Chapitre 013 Atténuation de charges	216 531	156 994	120 850	100 980	106 869	-13 981	Liée au personnel
Chapitre 70 Produit de services	901 824	755 060	882 377	1 390 781	1 215 241	332 864	Remboursement frais par TLN, O2 Somme, +124K€ Recettes TRI + 200k€
Chapitre 73 Impôts et taxes	8 294 878	12 524 022	13 096 491	13 196 484	13 508 355	411 864	Cf paragraphe Fiscalité
Chapitre 74 Dotations et participations	590 596	738 072	2 234 275	2 347 172	2 342 547	108 272	Cf paragraphe Fiscalité
Chapitre 75 Autres produits gestion courante	921 386	1 047 985	1 261 444	1 217 939	1 253 704	-7 739	Revenus des immeubles GEND COVED MARPA Autres logements
Chapitre 77 Produits exceptionnels	25 398	559 082	21 415	58 207	80 992	59 577	Vente Parcelle Roisel: 8K€ - Camion: 25K€ - Sinistre 13K€ Mandats annulés: 21K€
Chapitre 78 Reprise provisions				80 526	80 526	80 526	Reprise des Provisions sur créances douteuses 2021
RECETTES REELLES	10 950 613	15 781 216	17 616 851	18 392 089	18 588 234	971 383	6%

II.5.2. SECTION INVESTISSEMENT TTC

A l'inverse de la section de fonctionnement qui implique des recettes et dépenses récurrentes, la section d'investissement comprend des recettes et dépenses définies dans le temps en fonction des différents projets de la collectivité.

Pour l'exercice 2022, les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à un montant total de 2 605K€.

Concernant les recettes réelles d'investissement, on retrouve principalement :

- les subventions d'investissement provenant de l'Etat, de la Région, du Département,
- le FCTVA,
- l'excédent de fonctionnement capitalisé (l'imputation des excédents de la section de fonctionnement),
- les emprunts, le dernier effectué est celui de la Gendarmerie à l'exercice 2018.

Elles s'élèvent à 1 490K€ à l'exercice 2022.

Section INVESTISSEMENT	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	Variations 2021/2022
Immobilisations incorporelles 20	151 695	54 379	110 929	123 619	
Subventions d'équipement versées ²⁰⁴		540 837			
Immobilisation corporelles	271 162	346 043	166 416	590 483	
Immobilisations en cours	6 505 049	3 820 929	1 310 417	689 804	
Y compris Opérations d'équipement					
Emprunts et dettes assimilées	554 820	606 056	603 753	606 957	
Autres dépenses d'investissement	478 595	79 926		100 503	
Opérations pour compte de tiers	684 411	294 230	1 351 619	493 312	
DEPENSES REELLES	8 645 732	5 742 400	3 543 134	2 604 677	-938 457
Subvention d'investissement	1 142 246	1 593 825	1 018 205	433 695	
Emprunt, Cautions	8 222	5 000	7 250	5 379	
Dotations, fonds divers et réserves	227 043	237 895	635 510	165 902	
Excédent de fonctionnement capitalisé	528 359	1 709 719	1 136 718	637 913	
Opérations pour compte de tiers	369 911	581 239	1 023 813	224 988	
Autres recettes réelles d'investissement	0	17 670	544 695	22 209	
RECETTES REELLES	2 275 781	4 145 348	4 366 191	1 490 086	-2 876 105

Rappel des Principales Dépenses Réelles d'Investissement :

2019	8 645 732€ (dont 547 470€ capital d'emprunts)
ADM	Parking du siège CCHS : 13 755€ Acquisition immeuble : 86 817€ (Appartement rue Georges Clémenceau)
AME	Documents d'urbanisme : 151 695€
EDE	Avance au budget Flodor : 478 595€
EDT	Parking des Etangs à Cléry : 66 544€
MARPA	Changement de chaudière : 22 497€
GYMROI	Eclairage LED : 8 413€ Isolation salle dojo : 24 943€// Primes : 5 155€ Acquisition Autolaveuse : 9 111€

Opération 119 : Construction Gendarmerie
Travaux : 4 607 818€ // Recettes : 319 016€

Opération 122: Construction Déchetterie Sailly-Saillisel
Achat terrain 14 786€
Etudes, Permis de construire, Déclaration IPCE 12 100€

Opération 123: NTIC Tiers Lieu Numérique + Opération 124 EDE Aménagement Location Savoir Faire
Etudes 15268€
Acquisition immeuble 219 597€

Opération 124: EDE Aménagement Location Savoir faire
Etudes 1 813€

Voirie Travaux neufs : 2 682K€

2020 **5 742 400 €** (dont 606 056€ en capital d'emprunt)

EP Documents d'urbanisme 53.5K€ (dont 44.5K€ PLUI)

OM Acquisition BOM 227k€

DECH Sécurité anti-chutes 101K€

GEND Op 119 Construction 2 359K€

DECH Op 122 Construction Sailly-S 24K€

TLN Op 123 Construction 49K€

Savoir Fer Op 124 Construction 90K€

Voirie Travaux Neufs 885K€

Avances de trésorerie :

MARPA 14K€, Ecole de Musique Roisel 10K€, Fonds COVID Régional 56K€

2021 **3 543 134 €** (dont 597 853€ en capital d'emprunt)

ADM Divers matériels et aménagements 19K€

TECH Total 33K€

dont Matériel 27K€

EP Documents d'urbanisme 109K€

EDE Atelier Savoir Fer 122K€

GEND Construction 337K€

GEND Péronne : Réhabilitation Logts 19K€

AB Toiture 12K€

Gymnases Divers travaux 26K€

OM Total 44K€

DECH Ensemble des sites 603K€

dont Sailly Saillisel 380K€
& Mt St Quentin Sécurité Incendie 179K€

Voirie Travaux neufs 256K€

 Opérations pour compte de tiers 1 187K€

NUM Equipements numériques de travail 121K€

2022 **2 604 677 €** (dont 602 007 € en capital d'emprunt)

	Nature	Montants
ADM	Matériels 31K€ + Tx siège 51K€ + Logements	84 535
TECH	Bât 10K€ + 2 véhicules 57K€ + Matériels	75 392
EP	PLUI	94 815
EDE	Solde Savoir Fer	23 931
EDT	Achat Parcelle Cléry-sur-Somme	46 613
GEND	Solde Constr 4K€, GENDROISEL 12k€, GEND PERONNE 10k€	26 143
MARPA	Avance remboursable 10K€, Terrasses	18 219

	Nature	Montants
GymRoisel	Raccordement gaz 24K€, Sol 73K€, Hand Ball 4K€	102 444
AB	Toiture 309K€, Sol 62K€, LED 11K€, Basket 8K€	391 437
Gym Béranger	Eclairage LED 21K€	23 517
GymStDenis	Sol 66K€, LED 17K€, Hand Ball 5K€	93 574
OM	Conteneurs 50K€, Grosses réparations, Matériels...	76 846
TRI	Colonnes à verre 162K€, conteneurs	169 168
DECH	Travaux, Equipements...	196 429
Voirie	Compétence CCHS	43 970
Voirie	Compétence Communale Op pour compte de tiers	493 312

II.5.3. RESULTAT PREVISIONNEL DU BUDGET PRINCIPAL

Résultat prévisionnel de l'exercice 2022

		Rappel					
Exercice		CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	Données 2021	Données 2022
Fonctionnement	Dépenses	7 929 642 €	8 317 202 €	10 682 906 €	12 990 911 €	15 501 009 €	14 431 328 €
	Recettes	9 439 033 €	10 394 770 €	10 994 589 €	15 843 161 €	17 686 755 €	18 637 760 €
	Résultat (*)	1 509 390 €	2 077 568 €	311 683 €	2 852 250 €	2 185 746,67 €	4 206 432 €
Investissement	Dépenses	2 809 847 €	3 705 660 €	9 175 227 €	5 823 079 €	4 892 399 €	2 679 305 €
	Recettes	3 032 347 €	10 118 232 €	2 995 034 €	4 653 494 €	6 284 343 €	1 884 091 €
	Résultat (*)	222 499 €	6 412 572 €	- 6 180 193 €	- 1 169 585 €	1 391 943,32 €	- 795 214,44 €
(*) Résultat d'exercice							

Résultat prévisionnel de clôture 2022

	Total		Investissement	Fonctionnement
Rappel 2015	4 857 757 €	Dont	-1 089 636 €	5 947 394 €
Rappel 2016	5 762 088 €		- 717 611 €	6 479 699 €
Rappel 2017	6 582 840 €		- 495 112 €	7 077 952 €
Rappel 2018	13 171 521 €		5 917 460 €	7 254 061 €
Rappel 2019	6 774 651 €		-262 734 €	7 037 385 €
Rappel 2020	6 747 598 €		-1 432 318 €	8 179 914 €
Rappel 2021	9 118 570 €		- 40 375 €	9 228 945 €
Données 2022	11 961 874 €		-835 589 €	12 797 463 €

AVEC les restes à réaliser 2022, à reporter au BP 2023, qui se résument ainsi :

Dépenses : 3 147 696 € Recettes : 2 402 152 €, soit un solde négatif de 745 544€.

Pour information, RAR Dépenses les plus élevés sont, par service :

	Dépenses	Recettes
Voirie :	1 309 K€	1 663 K€
ADM (Extension du siège) :	940 K€	231 K€ (subventions)
OM/TRI/DECH :	357 K€	103 K€ (subventions)
Documents d'urbanisme :	177 K€	134 K€ (subventions)
Gymnases :	108 K€	231 K€ (subventions)

Avec un solde de clôture d'investissement déficitaire de – 835 589 €, le besoin d'autofinancement est de 1 581 133 €. Il sera couvert par la section de fonctionnement.

Il restera donc un excédent global de 11 216 330 K.



II.5.4. MESURES PROPOSEES AU BP 2023

Ci-après, le tableau récapitulatif des cotisations, subventions et contributions proposées au BP 2023.

COTISATIONS		Prévisions 2022		Réel 2022	Prévisions 2023	
Services		Modalités	Montant	Montant		Montant
ADM	Somme Numérique Dématérialisation	Reconduit 0,05€/hbt	1 713 €	1 668 €	Reconduit 0,07 € HT/hbt	2 336 €
ADM	AMF + Association Maire de la Somme	Reconduit	1 645 €	1 628 €	Reconduit	1 610 €
ADM	CAUE	Reconduit	500 €	500 €	Reconduit	500 €
EFP	Maison pour Entreprise Emploi Formatif	Reconduit 0.80€/hbt	22 240 €	22 076 €	Reconduit 0.80€/hbt	21 818 €
EDE	Seine Nord Europe	Reconduit	1 000 €	1 000 €	Reconduit	1 000 €
EDE	Agrosphères	Reconduit	1 200 €	1 200 €	Reconduit	1 200 €
NUM	Somme Numérique	0,67€/hbt - 27963hbt	18 736 €	18 625 €	0,67€/hbt - 27595 hbt	18 489 €
PMVE	CPIE	Reconduit	1 999 €	- €		- €
GEMAPI	AMEVA	0,50 €/hbt	13 627 €	13 526 €	0,50 €/hbt	13 384 €
GEMAPI	SOMEA	Reconduit	300 €	300 €	Reconduit	300 €
PMVE	Ass Défense Chemins ruraux des Hauts de France	Reconduit	150 €	150 €	Reconduit	150 €
NUM	Contribution aux assembleurs (POP UP)	Reconduit (0,01€/habitants)	286 €	- €		- €
Subventions de fonctionnement		Prévisions 2022				
EDE	Chambre des métiers	Reconduit - Solde Subv 2021	10 000 €	10 000 €		
		Acompte 2022	10 000 €			
NTIC	CCI de Péronne	Partenariat CCI / Promotion	2 850 €	2 500 €		
EDE	Initiative Somme	Reconduit : Fixe 3000€ + 10 000€	13 000 €	8 095 €	Reconduit : Fixe 3000€ + 10 000€	13 000 €
	Fixe 3000€ + Variable 7000€	Part variable 2021 non versé	10 045 €	10 045 €	Part variable 2022	6 095 €
		Convention 2018-2020/2021-2023				
DECH	Artois Insertion Ressourcerie	Reconduit (2,15€/habitants/	61 400 €	59 329 €	Reconduit (2,15€/habitants/an)	61 400 €
EM	Ecole de Musique Péronne	Maxi Reconduit sans conditi	68 000 €	68 000 €	Maxi Reconduit (400€/élève CCHS)	68 000 €
		Subvention complém. N-1	400 €	400 €		- €
EM	Ecole de Musique Epehy	Maxi Reconduit sans conditi	30 000 €	30 000 €	Maxi Reconduit (400€/élève CCHS)	30 000 €
		Subvention complém.n-1	14 400 €	14 400 €		- €
EM	Stage d'été Epehy	Reconduit	15 000 €	15 000 €	Reconduit	15 000 €
EM	Ecole de Musique Combles	Maxi Reconduit sans conditi	12 000 €	12 000 €	Maxi Reconduit (400€/élève CCHS)	12 000 €
		Subvention complém. N-1	5 600 €	5 600 €		- €
EC	Péronne - Subvention école de danse	Reconduit	7 500 €	7 500 €	Reconduit	7 500 €
MPD	Services à la personne	Reconduit : Maximum 43 000€	43 000 €	43 000 €	Reconduit : Maximum 43 000€ à répartir. Subv = 1,60 €/repas et 0,08 €/heure	43 000 €
ADM	COS (18000*63/60)	Reconduit (18000*65/60)	19 500 €	19 500 €	Reconduit (18000*67/60) + 8%	21 700 €
NB	Foyer socio culturel Collège Péronne	Reconduit	2 000 €	2 000 €	Reconduit	2 000 €
GYMROI	Foyer socio culturel Collège Roisel	Reconduit	1 000 €	1 000 €	Reconduit	1 000 €
ADM	Crédit pour manifestations intercommunales (commission du 21/02/2022)	Règles de dépôt des demandes	25 300 €	14 000 €		53 100 €
		Dont Cécil Healy (400 € / Assoc)	1 600 €			
		Cygne des temps (+ 2 barnums)	6 000 €	6 000 €	Cygne des temps (+ 3 barnums)	8 000 €
					Orchestre à l'école (Collèges publics Péronne et Roisel)	25 000 €
					Fête des étangs Cléry : visite guidée	600 €
					Artis'Agri (+personnel + 1 barnum)	1 500 €
					Course cycliste "A travers les Hauts de France"	5 000 €
					"Fête du Bois" à Brie (+ 4 barnums)	1 000 €
					Info : Sortie culturelle scolaire (transport-guide)	10 000 €
			Association Piper Longueval - N-1	1 200 €	1 200 €	
			Sté Longue Paume Blanches - CCHS	500 €	500 €	
			ParaClub Péronne	300 €	300 €	
			Pour info : Soutien logistique au cirque de Flers et Mise à disposition de personnel pour le festival Castle			
			A définir	4 700 €		
					Flers sème son cirque (+2 barnums)	3 000 €
					A définir	5 000 €
DECH	FDSEA Maximum 30 € la tonne/limite 150 T	Sans objet à l'exercice 2022	-	-	Maximum 50 € la tonne/limite 150 T	7 500 €
PLCV	Aides aux particuliers / OPAH*	Sur dossiers agréés ANAH/CCHS	105 500 €	87 556 €	Sur dossiers agréés ANAH/Convention	249 000 €
EDE	Aides aux particuliers / Asso / Ent : Leader GAL				Sur dossiers financés / Leader Gal Nouvelle campagne	10 000 €
NUM	Somme Numérique SDAN*	Engagement / SDAN	111 683 €	111 683 €	Engagement / SDAN	121 384 €
NTIC	Subvention au BA Tiers Lieu Num		100 000 €	50 000 €		50 000 €
EDE	Aides aux artisans commerçants / FISAC*	1 € CCHS / 1 € Etat FISAC (total 78 900 € sur 2 ans)	39 450 €	10 721 €	1 € CCHS / 1 € Etat FISAC (78 900 € sut total dispositif - subv. Déjà versées)	68 180 €
EDE	Aides aux entreprises / CplT Région*	Reconduit : Subv / Conventio	50 000 €	- €	Reconduit : Subv / Convention Région	50 000 €
MOBILITE	Asso St Jean - Garage solidaire				2023 : aide au démarrage du Garage	7 000 €
ADM	Soutien à l'Ukraine	A verser au FARECO	15 000 €	15 000 €		
Contributions		Prévisions 2022				
ADM	PETR Cœur des Hauts de France	Reconduit (8€/habitant)	223 704 €	223 704 €	Une seule contribution, l'Office de Tourisme a fusionné avec le PETR. Augm.de 0,50€/Hab (augm.13 982 € / PETR hors tourisme) soit 8,50 € volet PETR et 4,15 € volet OT	353 731 €
EDT	PETR Cœur des Hauts de France	Promotion du tourisme / OT	116 047 €	116 047 €		
EDE	PETR Cœur des Hauts de France*	FISAC - Selon actions annuel	16 100 €	7 287 €	FISAC - Selon actions annuelles - Cf ROB	4 900 €
OM TRI	SMITOM	Traitement + transfert Bas de	2 201 920 €	2 201 288 €	Traitement + transfert Bas de Quai	1 815 000 €
TRI	Ligue contre le Cancer	Reconduit (€/t verre)	3 200 €		Reconduit (€/t verre)	3 200 €

1- Administration générale

Nombre d'agents au 01/01/2023

- 1 DGS
- Services des affaires générales et de la communication : 1 responsable, 1 agent d'accueil, 1 chargée de communication et 1 assistant de conservation contractuel à temps complet à compter du 1^{er} septembre 2023
- Services Finances : 1 responsable, 1 adjoint, 1 agent de gestion financière, budgétaire et comptable, 1 chargée des marchés publics
- Service d'aides à domicile : 1 agent chargé de la gestion des aides à domicile mis à disposition de l'Association Saint Jean à Péronne à compter du 1^{er} janvier 2023
- Service des Ressources Humaines : 1 responsable et 1 chargée de la paie à 28/35^{ème}

Fonctionnement 2023

Récolement des Archives : Recrutement d'un archiviste

En réflexion :

- Proposition d'un service commun mutualisé des secrétaires de mairie
- Appel à une assistance à maîtrise d'ouvrage pour un groupement de commandes Assurance pour les communes
 - Réalisation d'un audit : 16K€
 - Assistance à l'analyse des offres : 25K€

ADM Prévisions Investissement 2023

OPERATION 128 : EXTENSION DU SIEGE DE LA CCHS

. Délibération 2022-12 du 31/01/2022 portant sur l'approbation du projet, le lancement d'une consultation pour la maîtrise d'œuvre, la création de l'opération 128 et les autorisations de dépenses avant le vote du budget.

. Délibération 2022-117 du 24/11/2022 portant sur la validation de l'APD / extension du siège.

. Délibération 2022-144 bis du 12/12/2022 portant sur les demandes de financement DSIL et DETR.

. Décision 133/22 du 23/06/2022 portant sur la signature du marché de maîtrise d'œuvre.

. Décision 238/22 du 14/11/2022 portant sur la signature d'un devis pour les études géotechniques de conception.

Crédits réservés au BP 2022 (délibération 2022-48 du 14/04/2022) : 82 K€ pour les études préalables et 876 K€ pour la phase travaux

Maîtrise d'œuvre :

. Mission de maîtrise d'œuvre pour la création d'une salle de conseil (marché 2022 008) confiée à ASTELLE Architecture (80) + ATELIER 19 Architecture (80) + BATITECH (02) + ETUDIS AMENAGEMENT (80) pour un montant total de **106 928 € TTC** (montant initial de 71 386 € TTC + avenant de 24 682 € TTC)

. Mission de maîtrise d'œuvre pour la rénovation énergétique et l'aménagement du bâtiment (marché 2023 005) confiée à ASTELLE Architecture + BATITECH pour un montant de **38 388 € TTC**.

. S'ajoute une étude géotechnique de conception confiée à ECR Environnement pour un montant de **5 040 € TTC**.

Financements obtenus pour une première phase de travaux estimée à 798 419 € : 231 276 € DETR.

Au 31/12/2022 : Dépenses à hauteur de 17 844,32 € TTC**RAR 2022 :**

. 940 155.68 € en dépenses

. 231 276 € en recettes.

Prévisions 2023

L'opération d'extension, complétée par l'aménagement et la rénovation énergétique du bâtiment existant, est estimée à **1.750 K€**.

Des subventions seront sollicitées en 2023 auprès de l'Etat (DETR et DSIL) et de tout autre partenaire afin d'optimiser le plan de financement.

LOCATIONS : Travaux 2023 projetés :

LOGEMENTS 41 RUE GEORGES CLEMENCEAU PERONNE						
OBJET	HT	TTC	2023	2024	2025	2026
TRAVAUX STRUCTURE						
Reprise Fissure sur façade	3 000,00 €	3 600,00 €	X			
DPE des 2 appartements	600,00 €	720,00 €	X			
		- €				
		TTC	4 320,00 €	- €	- €	- €
LOGEMENT RUE VOLTAIRE DOINGT-FLAMICOURT						
OBJET	HT	TTC	2023	2024	2025	2026
DPE	300,00 €	360,00 €	X			
		- €				
		TTC	360,00 €	- €	- €	- €
ADMR ET LOGEMENTS RUE BERANGER ROISEL						
OBJET	HT	TTC	2023	2024	2025	2026
TRAVAUX STRUCTURE						
Problème pigeon sur toiture (Mise en place d'un système anti-pigeon)	1 000,00 €	1 200,00 €	X			
Cage escalier des parties communes (Tx Régie)	2 200,00 €	2 640,00 €	X			
DPE 3 logements	900,00 €	1 080,00 €	X			
		- €				
		TTC	4 920,00 €	- €	- €	- €
LOGEMENTS 6 RUE VERTE ROISEL						
OBJET	HT	TTC	2023	2024	2025	2026
TRAVAUX STRUCTURE						
Fermeture de la cage d'escalier (Tx Régie)	2 500,00 €	3 000,00 €	X			
DPE Logement étage	300,00 €	360,00 €	X			
		- €				
		TTC	3 360,00 €	- €	- €	- €
		Total	10 800,00 €			
			12 960,00 €			
BATIMENT ADMINISTRATIF						
OBJET	HT	TTC	2023	2024	2025	2026
ACTIVITE DU SERVICE						
Changement borne WIFI	500,00 €	600,00 €	X			
TRAVAUX STRUCTURE						
Extension, réaménagement et rénovation thermique Opération 128	1 750 000,00 €	2 100 000,00 €	X	X		
Installation coffret chargeur VE côté extension	5 000,00 €	6 000,00 €	X			
Installation coffret chargeur VE côté parking véhicules de service	5 000,00 €	6 000,00 €		X		
		- €				
		TTC	2 112 600,00 €	6 000,00 €	- €	- €

2- Services Techniques

Nombre d'agents au 01/01/2023 : 1 responsable technique, 5 agents techniques et agents de remplacement ou accroissement d'activité selon besoins

Aperçu des travaux effectués en 2022 :

Prestations facturées :

Communes : 1 322h pour 14 communes,
 Aérodrome : 44h travaux d'entretien bâtiment,
 Village artisanal : 39h d'entretien,
 Centre Equestre : 64 h plantations
 Barnums : 28

Travaux en régie :

Chemins de randonnée : 255h
 Centre Aquatique : 52h entretien espaces verts
 Tiers Lieu Numérique : 27h
 Gendarmerie Péronne : 208h
 Gendarmerie Roisel : 58h
 MARPA : 222h éclairage, dalles
 Gymnases : 107h éclairage
 Logements locatifs : 146h
 Déchèteries : 189h locaux D3E, signalétique
 Village artisanal : 43h pose d'une clôture
 Enrobés : 20 tonnes distribuées

TECH Fonctionnement 2023

Continuité

TECH Investissement 2023

RAR 2022 : Tronçonneuse et taille haie : 1 800€

Dépenses 2023 projetées :

OBJET	HT	TTC	2023	2024	2025	2026
ACTIVITE DU SERVICE						
Achat de 50 barrières en complément	5 000,00 €	6 000,00 €	X			
Achat tondeuse coussin d'air	1 900,00 €	2 280,00 €	X			
Achat 4x4	35 000,00 €	42 000,00 €	X			
Auvent pour stockage matériel (barrières, acc. Divers) Tx régie	2 500,00 €	3 000,00 €	X			
Achat d'une remorque surbaissée	1 500,00 €	1 800,00 €	X			
Achat Nettoyeur Haute Pression (Remplacement de l'ancien)	2 000,00 €	2 400,00 €	X			
Achat Motobineuse	850,00 €	1 020,00 €	X			
Achat Matériel	1 500,00 €	1 800,00 €	X			
Achat Pack outils électroportatifs	850,00 €	1 020,00 €	X			
Achat Autoporté à Bac Ramassage ou Mulching	9 200,00 €	11 040,00 €	X			
Achat Souffleur à dos + taille haie	1 400,00 €	1 680,00 €	X			
TRAVAUX STRUCTURE						
Extension (80m ²)	55 000,00 €	66 000,00 €			X	
Sécurisation site (clôture + portail) Tx régie	1 200,00 €	1 440,00 €	X			
		- €				
		TTC	75 480,00 €	- €	66 000,00 €	- €
Total	117 900,00 €	141 480,00 €				
BATIMENT FACE AU TLN						
OBJET	HT	TTC	2023	2024	2025	2026
TRAVAUX STRUCTURE						
Note de calcul structure bâtiment	6 000,00 €	7 200,00 €	X			
		- €				
		- €				
			7 200,00 €	- €	- €	- €

3- Compétences

3.1. Compétences obligatoires

3.1.1. AMENAGEMENT DE L'ESPACE

Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire ; schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ; plan local d'urbanisme, document urbanisme en tenant lieu et carte communale

A - PLUI (à échéance septembre 2023)

Prestataires : AUDDICE Urbanisme et Environnement

RAR Dépenses 2022 : 177 K€ TTC pour l'ensemble des études et frais liés au PLUI
Dont étude complémentaire liée au schéma directeur de gestion des eaux pluviales.

RAR Recettes 2022 : 134K€ (subventions Agence de l'Eau, Région, Département)

B - Etude préalable à la réalisation d'un schéma directeur de gestion des eaux pluviales

Dans le cadre de l'élaboration de son PLUI, la Communauté de Communes s'est engagée à intégrer la gestion des eaux pluviales dans l'aménagement de son territoire.

Dans ce cadre, 3 prestations prévues :

- 1) L'AMEVA a été missionnée pour, d'une part établir un porter à connaissance et, d'autre part, assister la Communauté de Communes dans sa passation du marché et dans le suivi de l'étude. Un contrat d'assistante à maîtrise d'ouvrage a été signé avec l'AMEVA le 18/11/2019. Les prestations réglées au 31/12/2022 : 8 050 € net de taxe.
- 2) Le bureau d'études retenu, SEPIA CONSEILS, travaille sur :
 - L'élaboration d'un diagnostic hydraulique de territoire
 - L'évaluation des impacts des secteurs d'urbanisation future et définition des orientations de gestion des eaux pluviales à intégrer au PLUI
 - L'élaboration du zonage d'assainissement pluvial et la définition des prescriptions techniques intégrables aux pièces règlementaires du PLUI.

La mission a débuté en 2021. Les prestations réglées au 31/12/2022 : 39 032.50 € HT
soit 46 839 € TTC. Il reste à solder 16 497.50 € HT soit 19 797 € TTC.

- 3) Il faudra par ailleurs envisager des expertises complémentaires portant sur des levés topographiques et des tests de perméabilité.

Le plan de financement :

Dépenses	Montant marché HT	Montant TTC	Recettes	Taux	Subvention
AMEVA	13 755,00	13 755,00	Agence de l'Eau	50%	42 142,50
SEPIA	55 530,00	66 636,00	REGION	30%	25 285,50
ETUDES COMPLEMENTAIRES	15 000,00	18 000,00			67 428 €
Total	84 285,00	98 391,00			

Au 31/12/2022, aucun acompte de subvention perçu.

C – PROJET DE TERRITOIRE

Conformément au rapport de la Chambre Régionale de la Cour des Comptes, les élus de la CCHS doivent formaliser leur projet stratégique de territoire, en cohérence avec le PADD du PLUi en cours d'élaboration, avec le pacte financier et fiscal approuvé en 2021. La réflexion permettra de renforcer la mutualisation avec les communes membres.

Ce document pourra par ailleurs être un outil permettant d'appuyer et de justifier les demandes de subventions auprès des partenaires.

Coût estimatif : 60K€ (prévisions 2023)

D - ETUDE / PRISE DE COMPETENCES EAU ET ASSAINISSEMENT

Décisions préalables :

- *Délibération du Bureau 2017-07 du 19/06/2017 portant sur la demande de subvention et la validation du plan de financement de l'opération.*

Etat d'avancement

ETAT DES LIEUX - AMO : AMEVA (Dury) : Contrat signé le 27/04/2018 – Délibération du Bureau 2018-10 du 09/04/2018.

La mission comportait :

- Une tranche ferme (32 210 € - soldée au 31/12/2020) :
 - . Rapport individuel par service d'eau potable et d'assainissement
 - . Rapport global de synthèse
 - . Atlas cartographique
- Tranche conditionnelle 1 (14 595 € - abandonnée) :
 - . Dossier de consultation des entreprises pour les étapes 2 et 3
 - . Rapport d'analyse des offres.
 - . CR de réunions.

Coût total : 46 805 € TTC

Accord de financement de l'Agence de l'Eau : 125 763 € de subvention sur un total de dépenses éligibles de 184 805 € dont :

- Financement à hauteur de 70 % pour l'étude de transfert et AMO
- Financement à hauteur de 50 % pour la communication

La convention prévoyait l'achèvement des opérations dans le délai de trois ans à compter de sa notification, soit au plus tard le 28/12/2021.

Par courrier du 23 mars 2021, la CCHS a signifié à l'Agence de l'Eau l'interruption de la démarche et le dossier a été soldé sur la base des dépenses liées à la tranche ferme AMO, soit un montant de 22 547 € perçus en 2021.

Poursuite de la réflexion

Le transfert des compétences Eau et Assainissement reste obligatoire au plus tard le 1^{er} janvier 2026. Il est impératif de reprendre les études en 2023 (inscription 160K€ au BP 2023).

3.1.2. – ACTIONS DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET TOURISTIQUE

Actions de développement économique et touristique dans les conditions prévues à l'article L. 4251.-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme

A - ZONE D'ACTIVITES ECONOMIQUES

Travaux 2023 sollicités :

Opération 129 : Création de cheminements piétons et pistes cyclables dans la zone d'activités de Mont St Quentin : 1 800 K€ TTC.

B - CANDIDATURE FISAC

(Fonds d'Intervention pour la Sauvegarde de l'Artisanat et du Commerce)

- *Délibération 2020-06 du 20/02/2020 portant sur la signature de la convention de partenariat avec le PETR.*
- *Convention cadre portant sur l'opération collective au titre du FISAC signée le 09/08/2020.*
- *Délibération 2022-25 du 24/03/2022 autorisant le Président à verser les subventions, sur décision, aux bénéficiaires FISAC, après avis du comité d'attribution.*

Le dispositif FISAC, porté par le PETR a fait l'objet d'un conventionnement avec l'Etat sur une période initiale du 13/12/2019 au 18/12/2022. Le territoire bénéficie d'une prolongation de délai portant la fin des engagements au 30/06/2023.

Dans ce cadre, des financements ont été réservés pour l'animation de l'opération, pour des actions ciblées et pour financer les investissements des artisans commerçants (travaux d'amélioration de leurs locaux et pour l'acquisition de matériel).

La CCHS, contribue d'une part au budget annexe FISAC du PETR et d'autre part au travers de subventions versées aux artisans commerçants.

10 artisans/commerçants ont reçu l'avis favorable du comité d'attribution pour la réalisation de leurs projets, soit un montant total de subventions à verser par la CCHS de : 47 691 €.

Parmi les bénéficiaires :

- 7 métiers de bouche
- 2 salons de coiffure
- 1 commerce de vêtements.

Au 31/12/2022, les dépenses constatées sont les suivantes :

Objet	Dépenses TTC 2021	Dépenses TTC 2022
Participation aux dépenses d'animation FISAC	5 706,22 €	7 286,74 €
Subventions aux artisans commerçants	0,00 €	10 720,58 €
	5 706,22 €	18 007,32 €

Dans le cadre du dispositif, la CCHS a bénéficié en 2021 d'une subvention de 900 € pour l'action réalisée en 2019 « Atelier d'accompagnement des unions commerciales » dont les dépenses s'élevaient à 3 600 €.

Au titre de 2023, la participation de la Communauté de Communes se profile comme suit :

Financement du reste à charge de l'animation	4 900 €
Aides directes aux artisans-commerçants*	68 180 €
TOTAL	73 080 €

***Les aides directes aux entreprises.**

La règle : lorsque le FISAC intervient à hauteur de 1 € auprès des artisans et commerçants, l'EPCI abonde à la même hauteur (131 500 € annuels ont été inscrits au PETR en aides directes FISAC aux artisans et commerçants – soit 78 900 € sur la durée du dispositif à prévoir pour le territoire de la CCHS (60%).

**C - CONVENTION AVEC LE CONSEIL REGIONAL
DES HAUTS-DE-FRANCE POUR LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**

Valable tant que les aides Région ne sont pas modifiées, ou que la convention n'est pas dénoncée.

Avis favorable Commission économique du 11/01/2020

Délibération 2020-18 du 5 mars 2020, Convention signée le 15/07/2020

La proposition d'aides aux entreprises accordées par la CCHS vient en complément de ce que propose la Région.

Pas de mise en œuvre depuis 2020.

Aide au développement des PME

- Mêmes bénéficiaires que la région
- Mêmes secteurs exclus que la région
- Investissements entre 5000 et 200000€ HT pour une entreprise industrielle, 50000€HT pour une entreprise de service
- Avance Remboursable de 15% du montant de l'investissement avec un plafond de 20000,00€
- Un an de différé de remboursement
- Période de remboursement de 4 ans
- **Subvention pour entreprises éligibles LEADER**
- Un seul dossier par entreprise par période de 3 ans

Aide au développement des TPE

- Mêmes bénéficiaires que la région
- Mêmes secteurs exclus que la région
- Sont exclues les entreprises bénéficiaires d'un dossier FISAC
- Investissement entre 3000 et 30000€ HT
- Avance remboursable de 20% du montant de l'investissement
- Aide plafonnée à 6000€
- Un an de différé de remboursement
- Période de remboursement de 4 ans
- **Subvention pour entreprises éligibles LEADER**
- Une entreprise pourra déposer plusieurs dossiers sur une période de 3 ans dans la limite du plafond

Aide à la création/reprise d'entreprises

- Mêmes bénéficiaires que la région
- Mêmes secteurs exclus que la région
- Sont exclues les entreprises bénéficiaires d'un dossier FISAC
- Investissement minimum de 3000€ HT pour une création maximum de 2 emplois sur 3 ans
- Avance remboursable de 10% du montant de l'investissement
- Aide plafonnée à 3000€
- Un an de différé de remboursement
- Période de remboursement de 4 ans
- **Subvention pour entreprises éligibles LEADER**
- Une entreprise pourra déposer plusieurs dossiers dans l'année de sa création dans la limite du plafond

Reconduction au BP 2023 : 50 000€

D - PORTS INTERIEURS DU CANAL SEINE NORD EUROPE

SYNDICAT MIXTE DES PORTS INTERIEURS DU CANAL SEINE NORD EUROPE

. *Délibération 2023-06 du 26/01/2023 portant sur l'approbation des statuts et du pacte financier du Syndicat Mixte des Ports Intérieurs.*

Le Syndicat Mixte est constitué pour la gestion domaniale/patrimoniale, l'aménagement et l'exploitation des ports intérieurs du Canal Seine-Nord-Europe (zones portuaires et zones industrielles logistiques) de :

- Marquion -Cambrai ;
- Péronne ;
- Nesle ;
- Noyon.

Son activité porte notamment sur la réalisation ou la promotion de toutes actions concourant au développement de l'objet du Syndicat Mixte, la coordination des différentes places portuaires et la promotion d'une stratégie d'axe fluvial et portuaire, la définition et la mise en œuvre de la stratégie de développement et d'investissement des ports intérieurs, l'organisation du financement des ports intérieurs et notamment la stratégie de vente de terrains, stratégie de tarification des services portuaires et des occupations du domaine public ou privé, et mise en place, le cas échéant, d'apports financiers extérieurs, la maîtrise d'ouvrage des études, le financement et la conduite des travaux d'aménagement des ports intérieurs et de leurs dessertes, ainsi que toutes opérations annexes ou connexes, etc.

Le syndicat mixte sera installé en mai 2023 et son budget voté en juin 2023. Projection / Budget général.

La projection financière 2023 pour un budget prévisionnel de 50 000 €

	Montant annuel	Région HdF	CCOM + CAC	CCHS	CCES	CCPN
Participation annuelle budget général SM (TTC)	150 400 €	75 200 €	18 800 €	18 800 €	18 800 €	18 800 €
Budget prévisionnel 2023	50 000 €	25 000 €	6 250 €	6 250 €	6 250 €	6 250 €



Projection / Budget annexe.

La CCHS contribuera par ailleurs au budget annexe « Port Intérieur de Péronne » à hauteur de 50 % (la Région finance les 50 % restants).

Au vu de la date de validation du budget du syndicat, une DM de la CCHS viendra ajuster les besoins de financement au titre de 2023.

ETUDES DE DIMENSIONNEMENT ET DE POSITIONNEMENT DES PORTS INTERIEURS EN VUE DE LA REALISATION DU CANAL SEINE NORD EUROPE

Rappel : Par délibération 2020/03 du 23/01/2020, la CCHS a décidé d'adhérer au groupement de commandes de la Région.

Une convention d'application financière pour les études des ports intérieurs liés au Canal Seine Nord Europe a été signée (délibération 2021-14 BIS du 28/01/2021).

Un partenariat a été constitué entre la Région Hauts-de-France, la Société du Canal Seine Nord Europe et les 5 Établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) concernés par les ports afin de réaliser les études et d'obtenir les autorisations administratives nécessaires au lancement des travaux. Au titre de ce protocole, la Région Hauts-de-France assurera la maîtrise d'ouvrage des études évaluées à 15 099 094 € H.T

L'Accord de subvention (« Grant Agreement »), signé par l'Agence exécutive pour l'innovation et les réseaux (INEA) le 11 novembre 2020, confirme la participation de l'Union européenne à hauteur de 50%, soit une subvention d'un montant maximum de 7 549 547 €.

La part restant à charge de la CCHS (voir montant total de l'étude pour le port de Péronne dans tableaux ci-après) :

- 6 562.50 € pour le programme d'études commun
- 784 260 € pour les études spécifiques du port de Péronne

Le 28 janvier 2021, le conseil communautaire a décidé d'affecter une enveloppe de 790 822.50 € pour la réalisation des prestations prévues dans la convention d'application du protocole constitutif d'un partenariat pour le lancement d'études de dimensionnement et de positionnement des ports intérieurs en vue de la réalisation du Canal Seine-Nord Europe.

Au 31/12/2022, le montant des dépenses s'élève à : 70 475 €.

Echéancier prévisionnel des appels de fonds

	2021	2022	2023	2024-2025	TOTAL
Reste à charge net de taxe*	56 098 €	14 377 €	35 179 € (sur prestations 2022) +160 000 € =195 179 €	180 642 €	446 296 €

Financements (50 % Europe - 25 % Région)

*La Région HDF, maître d'ouvrage, prend en charge la liquidation de l'ensemble de la TVA et sera seule bénéficiaire du FCTVA

Plan de financement des études des ports intérieurs du CSNE

Pour le programme d'études commun :

	Clé de répartition %	Montant de la participation en €
Union Européenne	50 %	52 500,00 €
Région Hauts-de-France	25 %	26 250,00 €
CCOM	3,125 %	3 281,25 €
CAC	3,125 %	3 281,25 €
CCES	6,25%	6 562,50 €
CCPN	6,25%	6 562,50 €
CCHS	6,25%	6 562,50 €
TOTAL	100 %	105 000,00 €

CCHS

Pour les études spécifiques du port de Marquion-Cambrai :

	Clé de répartition %	Montant de la participation en €
Union Européenne	50 %	3 169 061,50 €
Région Hauts-de-France	25 %	1 584 530,75 €
CCOM	12,5 %	792 265,38 €
CAC	12,5 %	792 265,37€
TOTAL	100 %	6 338 123,00 €

Pour les études spécifiques du port de Nesle :

	Clé de répartition %	Montant de la participation en €
Union Européenne	50 %	1 699 247,00 €
Région Hauts-de-France	25 %	849 623,50 €
CCES	25 %	849 623,50 €
TOTAL	100 %	3 398 494,00 €

Pour les études spécifiques au port de Noyon :

	Clé de répartition %	Montant de la participation en €
Union Européenne	50 %	1 060 218,50 €
Région Hauts-de-France	25 %	530 109,25 €
CCPN	25 %	530 109,25 €
TOTAL	100 %	2 120 437,00 €

Pour les études spécifiques au port de Péronne :

	Clé de répartition %	Montant de la participation en €
Union Européenne	50 %	1 568 520,00 €
Région Hauts-de-France	25 %	784 260,00 €
CCHS	25 %	784 260,00 €
TOTAL	100 %	3 137 040,00 €

CCHS – (344 527 € à déduire)

Voir détail dans tableau ci-après

TOTAL des études :

TOTAL	100 %	15 099 094,00 €
--------------	--------------	------------------------

Activités	MOA	Chiffrage (HT)
Études pour le port de Péronne		1 758 930.00 €
Total avec MOE raccordements ferroviaires		3 137 040.00 €
Études préalables		170 700.00 €
Diagnostic fonctionnel	Région Hdf	3 000.00 €
Étude foncière complémentaire	Région Hdf	
Lever topographique (drone+levé de terrain)	Région Hdf	9 000.00 €
Diagnostic géotechnique et pollution	Région Hdf	38 000.00 €
Diagnostic environnement et écologique	Région Hdf	15 000.00 €
Diagnostic technique (accès/réseaux)	Région Hdf	17 000.00 €
Diagnostic urbanistique, architectural et paysager	Région Hdf	14 000.00 €
Étude de la desserte routière	Région Hdf	11 000.00 €
Étude du raccordement ferroviaire	Région Hdf	10 000.00 €
Définition du programme et scenarii d'aménagement	Région Hdf	30 000.00 €
Coordination, synthèse et rapport	Région Hdf	23 700.00 €
Études pré-opérationnelles jusqu'au dossier de création de ZAC		109 650.00 €
Approfondissement du schéma d'aménagement retenu (APS) yc VRD et préconisations techniques-grandes masses terrassements	struc de portage	20 500.00 €
Concertation préalable	struc de portage	5 000.00 €
Étude d'impact	struc de portage	41 000.00 €
Adaptation des documents d'urbanisme	struc de portage	10 000.00 €
Dossier loi sur l'eau	struc de portage	12 500.00 €
Dossier de dérogation faune/flore	struc de portage	10 500.00 €
Dossier de création de ZAC	struc de portage	4 000.00 €
coordination, synthèse et rapport intermédiaire	struc de portage	6 150.00 €
Mission de maîtrise d'œuvre du port intérieur		1 413 580.00 €
Études AVP	struc de portage	326 730.00 €
Études détaillées de 3 sujets TRI	struc de portage	177 200.00 €
Dossier de réalisation de ZAC	struc de portage	2 550.00 €
Compléments au demandes d'autorisation	struc de portage	7 500.00 €
Enquête publique	struc de portage	5 000.00 €
Études PRO	struc de portage	705 600.00 €
Conduite d'opération AVP et PRO	struc de portage	189 000.00 €
Mission de maîtrise d'œuvre raccordement ferroviaire		1 378 110.00 €
études AVP	struc de portage	387 660.00 €
études PRO	struc de portage	830 700.00 €
Conduite d'opération	struc de portage	159 750.00 €
Préparation du (ou des) contrat(s)		65 000.00 €
Étude juridique et financière pour déterminer le modèle de réalisation de l'aménagement et de gestion patrimoniale du port intérieur	struc de portage	25 000.00 €
Étude juridique et financière pour déterminer le modèle de réalisation et d'exploitation des « outillages publics » du port intérieur	struc de portage	25 000.00 €
Préparation du(es) contrat(s)	struc de portage	15 000.00 €

Abandonnée
dont 25 % CCHS
= 344 527 €

E - PROJETS / CANAL SEINE NORD EUROPE

[ETUDE DE FAISABILITE / AMENAGEMENT PORT DE PLAISANCE A ALLAINES](#)

- . *Décision 107/22 du 09/06/2022 portant sur le lancement d'une consultation pour une étude de faisabilité pour l'aménagement du port de plaisance à Allaines.*
- . *Décision 187/22 du 03/10/2022 portant sur la signature du marché.*
- . *Délibération 2022-122 du 24/11/2022 portant sur la demande de subvention pour l'étude.*

Dans le cadre de la démarche grand chantier du CSNE et de l'élaboration du Contrat Territorial de Développement, la Communauté de Communes a déposé un dossier de demande de financement pour l'étude de faisabilité du projet de port de plaisance et escale de croisière d'Allaines. La création d'une base nautique pourrait également y être envisagée.

Informations / Etude :

Le prestataire a pour mission d'étudier :

- Le dimensionnement de la marina à créer (non comprise dans le programme du CSNE)
- La faisabilité d'une base nautique (non comprise dans le programme du CSNE)
- La détermination et le dimensionnement des équipements nécessaires (compris ou non dans le programme) compte tenu de la capacité d'accueil du port de plaisance et des hypothèses retenues pour la création de la marina et de la base nautique, en particulier la capitainerie, le point information, le service de restauration, les sanitaires, les parkings, etc.
- Les synergies possibles entre le port et le site de l'écluse visitable d'Allaines, en termes d'offre touristique, de gestion, d'organisation de l'accueil des visiteurs (opportunités, conditions de réussite, modalités...) dans l'un ou les différents scénarios de gestion étudiés, au regard de la proximité des deux sites.

Prestataire retenu pour mener l'étude (marché 2022 013) :

Cotraitants : SOFID (34) et ITINERAIRES AVOCATS – CADOZ – LACROIX – REY – VERNE (69)

Organisation de la mission :

. Tranche ferme : Enjeux et faisabilité de l'opération + Définition des modes de gestion du port de plaisance et impacts financiers et synergie avec l'écluse d'Allaines

. Tranche optionnelle 1 : Programme définitif de l'opération d'aménagement.

. Tranche optionnelle 2 : Eléments de montage juridique pour le port de plaisance.

Coût de l'étude : 49 960€ HT (59 952 € TTC)

Le financement attendu est de 80 % (l'accord n'est pas parvenu au 31/12/2022) – dispositif « Démarche Projets de Territoires ».

Délais de réalisation des phases (début de mission au 07/11/2022) :

. Tranche ferme : 4.5 mois

. Tranche optionnelle 1 : 2.5 mois

. Tranche optionnelle 2 : 1 mois

Au 31/12/2022 : Aucune dépense mandatée.

F - Opération 124 : AMENAGEMENT D'UN LOCAL POUR SAVOIR FER

Délibération 2019/112 modifiée par la délibération n°2020-14 du 20 février 2020 approuvant un montant d'opération de 188 374 € HT soit 226 048 € TTC.

Contexte :

La Communauté de Communes de la Haute Somme a investi dans un bâtiment destiné à la création d'un Tiers Lieu Numérique. Une partie attenante (garage) étant disponible et une association d'insertion ayant formulé une demande de local, il a été décidé d'engager des travaux d'aménagement afin de pouvoir accueillir cette structure.

Au 31/12/2022, l'opération est soldée pour un montant total de :

- 218 871.29 € de dépenses
- 128 306.71 € de subventions

Soit un reste à charge de 90 565 € TTC

Bail avec l'association Savoir Fer : Un bail commercial a été signé avec l'atelier Savoir Fer le 29/09/2020 pour une durée de 9 ans à compter du 1^{er} juillet 2021. Le loyer a été fixé à 700 € mensuels hors charges.

ORIENTATIONS 2023

- Mise en place d'un adoucisseur pour un montant de 6 000 € TTC
- Mise en place d'un bloque-parking pour un montant de 240 € TTC
- Mise en place d'un rack à vélos pour un montant de 600 € TTC.

G - SUBVENTION LEADER GAL

A compter de 2023, il est proposé de réserver une enveloppe annuelle de 10 000 € minimum pendant toute la durée du programme 2023-2027 LEADER.

Ces subventions ont pour but de soutenir tous les bénéficiaires privés mentionnés dans la candidature (obligation pour les privés de justifier d'un cofinancement public pour bénéficier du FEADER)

3.1.3. GENS DU VOYAGE

Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage et des terrains familiaux locatifs définis aux 1^o à 3^o du II de l'article 1^{er} de la loi n°2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage et complété par la loi n°2017-86 du 27 janvier 2017

Prestataire de services : L'Hacienda

Marché notifié en Novembre 2021.

BILAN 2022 - AIRE DES GENS DU VOYAGE						
DEPENSES				RECETTES		
FOURNISSEURS	Comptes	Libellé	Montant	Comptes	Libellé	Montant
CAUTIONS						
	165	Dépôts et caution	4 950,00 €	165	Dépôts et caution	5 100,00 €
FONCTIONNEMENT						
GAZELEC	60611	Eau	2 015,44 €		Régie fluides + emplacements	
GAZELEC	60612	Electricité	5 521,29 €	70	Régie 2022	7 008,10 €
SG2A Hacienda	611	Prestations Services	30 086,88 €	7478	CAF Somme ALT 2021	21 226,89 €
Journal Officiel	6231	Consultation Nouveau Marché				
	60632 & 6068	Petits Equipements	1 315,37 €	7788	Remboursement sinistre solde	319,00 €
	615221	Entretien	16 875,00 €			
	615228	Travaux suite sinistre				
	6156	Maintenance	3 798,00 €	744	FCTVA	2 768,18 €
	6161	Assurance	19,59 €			
		S/Total fonctionnement	59 631,57 €		S/Total fonctionnement	31 322,17 €
INVESTISSEMENT						
			- €	10222	FCTVA	

Fonctionnement 2023

Continuité

Investissement 2023

Sans objet

3.1.4. – COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS ET DECHETS ASSIMILES

Nombre d'agents au 1/01/2023 :

- 1 directeur technique et environnement
- 1 responsable Environnement
-
- Collecte des déchets : 1 chef d'atelier, 13 agents de collecte (chauffeurs et rippeurs), 1 ambassadrice de tri
- Déchetteries : 4 gardiens de déchetteries et 1 agent gardien de déchetteries/ambassadeur de tri, 1 agent gardien de déchetteries en accroissement d'activité en doublon pour 1 an à la déchetterie de Mont Saint Quentin à Péronne, 1 agent sous contrat Parcours Emploi Compétence à 30 h, 1 remplaçant d'avril à septembre

OMR+TRI : Rappel

Réorganisation des tournées de collectes sur Péronne pour optimiser les coûts, la sécurité, le temps de travail et l'accroissement du tonnage de tri, effectif depuis 01/01/2022. On collecte Péronne et la Chapelette séparément.

Fonctionnement en régie du service de collecte des OMR et TRI, les 5 équipes de 2 ou 3 agents assurent:

- OMR : collecte toutes les deux semaines dans chaque commune sauf Péronne et Doingt-Flamicourt (toutes les semaines)
- TRI : collecte tous les 2 semaines dans chaque commune sauf Péronne (toutes les semaines), collecte en mono benne pour chaque flux (un camion pour le jaune et un camion pour le bleu)

Deux flux sont vidés chez COVED :

- OMR pour être enfouis
- TRI Jaune en attente sur le quai de transfert avant acheminement des corps creux à Amiens chez Véolia

Suppression du quai de transfert pour le flux bleu (corps plats) à Nurlu effectif depuis 01/01/2022.

Le flux est vidé directement au centre de tri à Rosières en Santerre.

Evolution des tonnages sur l'année 2022 :

- Flux jaune en 2022 : 684,43 tonnes (augmentation de 71,87 T/2021 soit + 12 %)
- Flux bleu en 2022 : 873,90 tonnes (augmentation de 33,65 T/2021 soit + 4 %)
- OMR en 2022 : 6 602 tonnes (baisse de 772 T/2021, soit -10 %)
- Renouvellement en partie du parc de colonne à verre (40 colonnes)
- Mise en place de composteur et du tri des plastiques dans les cimetières
- Test d'un composteur partagé au sein de la commune de Bussu par le SMITOM
- Arrivée au 1^{er} septembre de Mme LOUBRY en tant qu'ambassadrice de tri et de Mme DHENIN ambassadrice de tri également mais à mi-temps car gardienne de déchetterie 26 semaines sur l'année. Cela a permis une gestion approfondie et un enregistrement des problèmes rencontrés par les agents, par les professionnels et par les particuliers.

Pour 2023 :

- Arrivée de la nouvelle BOM (effective depuis le 06/02/2023)
- Elaboration d'un règlement de collecte en interne
- Développement de la communication par :
 - . La promotion du tri et du compostage, explication du cycle de vie d'un déchet et sensibilisation au respect de l'environnement (ambassadeur de tri)
 - . Des réunions publiques ciblées par thématique
 - . Le journal de l'environnement, guide du tri
 - . Le flochage des camions
- Expérimentation d'une collecte hebdomadaire du tri sélectif (sur une partie du territoire)
- Caractérisation des bacs OMR (prise en charge par le SMITOM)
- Réflexion sur le tri à la source des biodéchets :
 Compostage partagé, qui viendrait en complément du compostage individuel afin de répondre à notre obligation de mise à disposition de moyens pour ce tri (selon la LOI AGECE du 10/02/2020) : prise de contact avec toutes les communes pour trouver des emplacements de compostage partagé.

AUTRES PISTES DE REFLEXIONS

- Travail à mener concernant la redevance spéciale.
- Ajout de nouvelles filières : réflexion en cours avec le SMITOM (films plastiques, polystyrènes, plastiques rigides)

Recrutement :

Ambassadeur de tri : création du poste qui fera suite au contrat de Mme LOUBRY

Investissement 2023 :

RAR 2022 : Acquisition BOM 270K€
 Etude faisabilité aire de lavage camions : 3 660€
 Conteneurs TRI : 11K€

Prévisions 2023

Déclassement d'une BOM et vente d'une ancienne BOM

Equipements et travaux 2023 projetés :

OBJET	Observations	HT	TTC	2023	2024	2025	2026
ACTIVITE DU SERVICE							
Remplacement Benne sur châssis existant		90 000,00 €	108 000,00 €	X			
Achat BOM		270 000,00 €	324 000,00 €		X		
Achat d'un poste à souder MIG		4 000,00 €	4 800,00 €	X			
Achat d'un gerbeur transpal elec		6 000,00 €	7 200,00 €	X			
Achat outillages		2 000,00 €	2 400,00 €	X			
Achat d'un nettoyeur haute pression		10 000,00 €	12 000,00 €	X			
TRAVAUX STRUCTURE							
Note de calcul structure bâtiment	Pour pose PV	6 000,00 €	7 200,00 €	X			
Etude Installation panneaux photovoltaïques		3 000,00 €	3 600,00 €	X			
Changer la couverture existante (amiante) + pose Panneaux PV		300 000,00 €	360 000,00 €	X			
Station de lavage			- €		X		
Installation récupérateur d'eau	Sous réserve du changement de toiture					X	
				505 200,00 €	324 000,00 €	- €	- €
	Total	691 000,00 €	829 200,00 €				

C.3- Déchetterie

Fonctionnement 2022 :

- Déchetterie de MT ST Quentin :

Arrivé d'un contrat PEC au 1^{er} juillet et qui a démissionné au 1^{er} Décembre

. Travaux d'aménagement :

- Mise en place de la signalétique des différents flux et d'un TOTEM à l'entrée de la déchetterie
- Achat d'une nouvelle borne à huile avec abri et rétention
- Modification de l'accès au local gardien (effectif fin février 2023)
- Achat d'un JCB en remplacement de l'ancien (arrivé en janvier 2023)

- Déchetterie de Sailly-Saillisel :

- Prestation pour le chargement des déchets verts, des gravats et le tassement des déchets

. Travaux d'aménagement :

- Mise en place de la signalétique des différents flux et d'un TOTEM à l'entrée de la déchetterie
- Renforcement des cases gravats et déchets verts

- Déchetterie de La Chapelette :

- Mise en place de la signalétique des différents flux et d'un TOTEM à l'entrée de la déchetterie
- Mise à disposition de broyats aux usagers

. Travaux d'aménagement :

- Aménagement d'une case pour les D3E (Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques)
- Couverture des cases pour accueillir les produits chimiques (huiles et stockage petit matériels)
- Mise en place de la signalétique des différents flux et d'un TOTEM à l'entrée de la déchetterie
- Achat d'une cuve à huile

Déchetterie de Roisel :

- Mise en place de la signalétique des différents flux et d'un TOTEM à l'entrée de la déchetterie
- Mise en place de la benne ameublement 1/10/2022

. Travaux d'aménagement :

- Création d'un local pour accueillir les D3E
- Achat des locaux DDS (Déchets Diffus Spécifiques)
- Achat d'une borne à huile avec abri et rétention

Orientation des déchets

Mise en place de 2 journées « opération amiante » sur le site de NURLU

Prévisions 2023 :

- Ajout de nouvelles bennes ou box selon configuration des sites : ECOMAISON, (sauf Roisel par manque de place), permettant de réduire les encombrants et d'obtenir de nouveaux soutiens d'éco-organisme (éco-mobilier)
- Nécessité de faire une étude pour projet de travaux d'extension ou d'une nouvelle déchetterie sur la déchetterie de Roisel (conformité, accueil nouvelles filières)
- Réflexion de mise en place d'une zone de réemploi en déchetteries
- Reconduction de 2 journées « opération amiante » sur le site de NURLU

Recrutements nécessaires :

- Agents de déchetterie pour :
 - . Recrutement d'un deuxième gardien pour la déchetterie de Mont St Quentin (contrat d'un an)
 - . Effectuer les rotations en période estivale / repos des titulaires (contractuel 6 mois)
 - . Besoin d'un doublon sur la déchetterie de La Chapelette (PEC annualisé)

INVESTISSEMENT 2023

RAR 2022 :

Dépenses :	Acquisition engin télescopique : 48K€
	Remplacement godet JCB 525 : 6K€
	Etude de faisabilité Aménagement DECHROISEL : 9,5K€
	Menuiseries DECHMONT ST QUENTIN : 6K€
Recettes	Solde DETR 2018 DECHSAILLY : 79 546€ (Montant opération : 408 034€ HT // DETR reçue : 113 637€)
	Solde DETR 2017 Anti-chutes DECHROI & DECHCHAPELETTE : 7K€ (Montant opération : 94 878€ HT // DETR reçue : 37 951€)
	Solde DETR 2021 Sécurisation et mise aux normes des déchetteries : 16 114€ (Montant opération : 58 682€ HT // DETR reçue : 23 473€)

Etudes, Acquisitions de matériel et travaux projetés en 2023

ACHATS COMMUNS			
OBJET	HT	TTC	2023
ACTIVITE DU SERVICE			
Achat carte accès déchèterie pour professionnels	1 200,00 €	1 440,00 €	X
Achat 1 nettoyeur haute pression et 1 compresseur 50l	750,00 €	900,00 €	X
Achat de sableuses x4	1 200,00 €	1 440,00 €	X
		TTC	3 780,00 €

DECHETERIE MONT SAINT-QUENTIN			
OBJET	HT	TTC	2023
ACTIVITE DU SERVICE			
Achat d'un ECOPAD	450,00 €	540,00 €	X
Contrôle d'accès		- €	
		- €	
		TTC	540,00 €

DECHETERIE LA CHAPELETTE						
OBJET	HT	TTC	2023	2024	2025	2026
ACTIVITE DU SERVICE						
Achat d'un ECOPAD	450,00 €	540,00 €	X			
TRAVAUX STRUCTURE						
Aménagement provisoire pour accueil nouvelles REP	20 000,00 €	24 000,00 €	X			
Dossier ICPE Enregistrement + Dossier loi sur l'eau	50 000,00 €	60 000,00 €	X			
Aménagement complet	1 500 000,00 €	1 800 000,00 €				X + 2027
		- €				
		TTC	84 540,00 €	- €	- €	900 000,00 €

DECHETERIE ROISEL						
OBJET	HT	TTC	2023	2024	2025	2026
TRAVAUX STRUCTURE						
Dossier ICPE Enregistrement + Dossier loi sur l'eau + Dossier zones humides	70 000,00 €	84 000,00 €	X			
Aménagement complet	1 500 000,00 €	1 800 000,00 €		X	X	
		- €				
		TTC	84 000,00 €	900 000,00 €	900 000,00 €	- €

DECHETERIE SAILLY SAILLISEL				
OBJET	HT	TTC	2023	2024
ACTIVITE DU SERVICE				
Protection au dessus de la porte du local gardien	450,00 €	540,00 €	X	
Création auvent	3 000,00 €	3 600,00 €	X	
Contrôle d'accès		- €		X
		- €		
		TTC	4 140,00 €	- €

OM/TRI/DECH PREVENTION DECHET				
OBJET	HT	TTC	2023	2024
Dalle béton pour PAV (Enveloppe si besoin de dalle sur demande)	10 000,00 €	12 000,00 €	X	X
Achat PAV (quantité : 40)	70 000,00 €	84 000,00 €	X	X
Flocage BOM de tri (2 camions)	7 000,00 €	8 400,00 €	X	
Achat d'étiquettes (bac jaune et bac bleu)	2 500,00 €	3 000,00 €	X	
Achat tablette ou pc portable	700,00 €	840,00 €	X	
Acquisition logiciel pour suivi tri sur le territoire	5 000,00 €	6 000,00 €	X	
Acquisition logiciel pour réalisation plans de collecte	5 000,00 €	6 000,00 €	X	
Achat véhicule électrique (ambassadeur) avec prime conversion	25 000,00 €	30 000,00 €	X	
Guide de tri/journal environnement	5 000,00 €	6 000,00 €	X	
Communication - Amiante Biodéchets	20 000,00 €	24 000,00 €	X	
Opération amiante	5 000,00 €	6 000,00 €	X	
Composteurs (les 1000L en consultation et les 600 L en commande groupées SMITOM)	30 000,00 €	36 000,00 €	X	
		- €		
		TTC	222 240,00 €	96 000,00 €

BILAN	PROGRAMME									
	2023		2024		2025		2026		2027	
	H.T	TTC	H.T	TTC	H.T	TTC	H.T	TTC	H.T	TTC
Achats communs	3 150,00 €	3 780,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Déchèterie Mont Saint Quentin	450,00 €	540,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Déchèterie La Chapelle	70 450,00 €	84 540,00 €	- €	- €	- €	- €	750 000,00 €	900 000,00 €	750 000,00 €	900 000,00 €
Déchèterie Roisel	70 000,00 €	84 000,00 €	750 000,00 €	900 000,00 €	750 000,00 €	900 000,00 €				
Déchèterie Sully-Saillisel	3 450,00 €	4 140,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Prévention Déchets	185 200,00 €	222 240,00 €	80 000,00 €	96 000,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
TOTAL/Année	332 700,00 €	399 240,00 €	830 000,00 €	996 000,00 €	750 000,00 €	900 000,00 €	750 000,00 €	900 000,00 €	750 000,00 €	900 000,00 €

3.1.5. GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PREVENTION DES INONDATIONS (dans les conditions prévues à l'article L. 211-7 du code de l'environnement).

Suite à l'instauration de la taxe GEMAPI par délibération en septembre 2021, la commission GEMAPI s'est prononcée pour une prise en compte de l'intégralité du programme d'actions « Gemapienne », défini par l'AMEVA.

Le montant estimatif des travaux est de 11 863 877,50€, dont 7 973 893,50€ de reste à charge pour la CCHS.

Pour ne pas alourdir le budget fiscal des ménages du territoire, la commission a proposé :

- de lisser les dépenses sur 20 ans
- de ne pas financer l'intégralité de ces travaux par la taxe. En effet la collectivité peut financer à travers son budget général.

Aussi, le programme de travaux devrait s'échelonner sur 6 années pour les actions prioritaires, 10 ans pour la quasi-totalité des actions. Les dépenses s'étaleront sur une période de 20 ans au travers d'emprunts appelés au fur et à mesure de la réalisation des travaux, remboursés annuellement au titre de la compétence GEMAPI de la manière suivante :

- Produit fiscal annuel : 220 000€
- Budget général (recettes issues de la fiscalité éolienne) : 200 000€

Soit 420 000€ par an.

Participation prévisionnelle 2023

- Travaux de vannages du Moulin à Péronne
- Restauration et entretien de la Cologne

3.1.6. MOBILITE

Compétence Mobilité et autorité organisatrice de la mobilité

Transport urbain Ville de Péronne

Marché CCHS 2021-017 depuis le 01/01/2022

Prestataire PERDIGEON

Montant : 95 K€ HT/an, 114 K€/an TTC, reconduction 3 x 1 an

Transport intracommunautaire

En 2022, la CCHS a mis en place un transport intracommunautaire permettant aux habitants de se rendre gratuitement, en car, au centre aquatique O₂Somme en période de vacances scolaires Juillet/Août.

Prestation 2022 (Perdigeon) : 12 000 € TTC

En 2023, il est proposé de reconduire l'opération en ciblant davantage les communes desservies afin d'optimiser le taux de remplissage des bus.

Garage solidaire

Accompagnement de l'Association Saint Jean pour le démarrage du « Garage solidaire » à Péronne : 7 000 €.

3.2. Autres compétences

3.2.1. *Protection et mise en valeur de l'environnement, le cas échéant dans le cadre de schémas départementaux et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie*

Création d'itinéraires, entretien végétal, balisage et mise en valeur des chemins de randonnée inscrits au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR)

ORIENTATIONS 2023

Fonctionnement

Continuité pour les chemins de randonnée

Plan Arbres

En 2022, un dossier a été présenté à la Région au titre du dispositif « Plan Arbres ». Il portait sur l'aménagement paysager de la déchetterie et de la Voie Verte.

Montant Travaux : 15 562.50 € TTC

Montant éligible : 4 210 €

Subvention : 3 789 €

Prévisions 2023 : 10 000 €.

3.2.2 *Politique du logement et cadre de vie*

*Garantie d'emprunt pour l'acquisition, la construction et l'aménagement des logements sociaux
Elaboration, mise en œuvre et suivi d'études et d'actions d'animation du type OPAH (Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat) ou tout autre mesure similaire, complémentaire ou venant s'y substituer.*

OPAH

- *Délibération du conseil communautaire 2019-106 du 19/12/2019 portant sur le lancement de l'OPAH*
- *Délibération du conseil communautaire 2020-05 du 20/02/2020 autorisant le Président à signer la convention de groupement de commandes.*
- *Délibération du conseil communautaire 2020-07 du 18/06/2020 portant sur l'attribution du marché de suivi-animation de l'OPAH*
- *Délibération du conseil communautaire 2021-09 du 28/01/2021 portant sur la création d'une commission d'examen des dossiers de subventions OPAH communautaires*
- *Délibération du conseil communautaire 2021-38 bis portant sur la signature de l'avenant 1 à la convention ANAH (révision des objectifs)*
- *Délibération du conseil communautaire 2021-39 portant sur la délégation au Président pour le versement des subventions auprès des particuliers sur avis de la commission Habitat.*
- *Délibération du conseil communautaire 2022-135 du 12/12/2022 portant sur la signature de l'avenant 2 à la convention ANAH.*

Le suivi animation de l'OPAH a débuté à la signature de la convention ANAH le 15/09/2020. Il se poursuivra durant 5 ans. Le prestataire retenu est SOLIHA.

La mission du bureau d'études se décompose comme suit :

Part fixe : Animation et promotion du programme
<ul style="list-style-type: none"> • Accueil et information (Permanences, téléphone, services en ligne...) • Mission de prospection et d'incitation à la réhabilitation (contacts, visites, programme DEPAR avec la Poste, repérage...) • Coordination globale (coordination des partenaires, élus, acteurs, ...) • Suivi et évaluation
Part variable : Dossiers instruits, déposés auprès de l'ANAH et agréés
Variante 1 : Mission de communication
<ul style="list-style-type: none"> • Conception, impression, diffusion
Variante 2 : Missions renforcées – assistance technique aux communes
<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place d'une politique volontariste en matière de lutte contre l'habitat indigne • Mise en œuvre et suivi-animation d'une ORI (Opération de Restauration Immobilière) • Accompagnement de la collectivité dans la mise en place des outils RHI/THIRORI (résorption de l'habitat insalubre et restauration immobilière)

Au lancement de l'opération le coût prévisionnel sur 5 ans (sur objectifs ANAH) était de 368 215 € HT soit 441 858 € TTC.

Au vu de l'avenant 2 à la convention qui est en cours de signature avec l'ANAH et qui porte sur la réévaluation des objectifs en termes de dossiers, le coût de la prestation se projette comme suit :

SUR 5 ANS		
(suite avenant 2)		
	HT	TTC
PART FIXE SUR 5 ANS	121 865,00 €	146 238,00 €
VARIANTE 1 (Communication)	13 500,00 €	16 200,00 €
VARIANTE 2 (appui aux communes)	77 000,00 €	92 400,00 €
VARIABLES (dossiers)	208 800,00 €	250 560,00 €
	421 165,00 €	505 398,00 €

Rappel :

- L'intégralité du marché est réglée par la CCHS
- La CCHS perçoit la totalité de la subvention ANAH attribuée pour le territoire.
- Terre de Picardie, dans le cadre du groupement de commande validé, rembourse sa part à la CCHS sur la base du reste à charge constaté.

La CCHS participe par ailleurs directement au financement des travaux des privés.
 Les objectifs de versements de subventions de la CCHS aux privés se décomposent comme suit :

Aides	Montants	Objectifs 5 ans	Montant maxi
Prime / PO Modestes et très modestes projets « habiter mieux sérénité classique »	Forfait 500 €	3 dossiers (1 an uniquement)	1 500 €
Aide pour les PO modestes et très modestes « gain énergétique = ou sup à 35 % »	15 % des travaux HT dans la limite d'une aide 3 000 € HT	191 dossiers	573 000 €
Aide pour les PO modestes et très modestes « lutte contre l'habitat indigne et très dégradé »	15 % des travaux HT dans la limite d'une aide 3 000 € HT	16 dossiers	48 000 €
Aide pour les PO modestes et très modestes « habitat moyennement dégradé »	15 % des travaux HT dans la limite d'une aide 3 000 € HT	10 dossiers	30 000 €
Aide pour les PB « logements indignes et très dégradés »	15 % dans la limite d'une aide 1 000 € HT	15 dossiers	15 000 €
Prime contre la vacance de plus de 2 ans	Forfait 3 000 €	10 dossiers	30 000 €
TOTAUX			697 500 €

Par ailleurs une caisse d'avance est mise en place ; SOLIHA en assure le portage et la gestion.

Les recettes :

- L'ANAH (HT) :
 - . 35 % du suivi-animation (hors part variable)
 - . Part variable : remboursement au forfait par dossier déposé et agréé
- CC Terre de Picardie (convention de groupement de commande)
 - . 35 % du reste à charge de l'animation et de la promotion du programme
 - . 100 % des dossiers facturés qui concernent Terre de Picardie.

Sous réserve des évolutions en termes d'objectifs et de financements ANAH, le reste à charge à terme devrait être d'environ pour la CCHS de :

- **105 000 € pour les prestations**
- **697 500 € en aides directes**

ETAT d'avancement des prestations :

PRESTATAIRE	HT	TTC
Facturation SOLIHA (dossiers 2020)	11 585 €	13 902 €
Facturation SOLIHA (dossiers 2021)	76 478 €	91 774 €
Facturation SOLIHA (dossiers 2022)	74 768 €	89 722 €
	162 831 €	195 398 €

Un ajustement de 471 € régularisé en 2023 est intégré dans le récapitulatif ci-dessus.

Subventions mandatées au 31/12/2022 par la CCHS / PRIVES	Nbre dossiers	Montants
Prime / PO Modestes et très modestes projets « habiter mieux sérénité classique »	3	1 500 €
Aide pour les PO modestes et très modestes « gain énergétique = ou sup à 35 % »	37	101 197 €
Aide pour les PO modestes et très modestes « lutte contre l'habitat indigne et très dégradé »		
Aide pour les PO modestes et très modestes « habitat moyennement dégradé »		
Aide pour les PB « logements indignes et très dégradés »	1	823 €
Prime contre la vacance de plus de 2 ans		

TOTAL aides versées aux privés : 103 520 €

Etat des recettes au 31/12/2022

	Perçues au 31/12/2022	Attendues au titre de 2022	Total recettes
	(2020-2021)	2022	
ANAH	64 892 €	60 045 €	124 937 €
TERRE DE PICARDIE	14 908 €	10 410 €	25 318 €
			150 255 €

Un ajustement de 126 € régularisé en 2023 est intégré dans le récapitulatif ci-dessus (contribution TDP).

ORIENTATIONS 2023

Le plan de financement pourrait se présenter comme suit :

Dépenses liées à la prestation SOLIHA 2023 : 108 000 € TTC

Dépenses liées aux aides directes (objectifs 2023 + dossiers passés en commissions mais non justifiés au 31/12/2022) : 249 000 € TTC

Recettes liées à la prestation SOLIHA 2023 :

- ANAH 76 700 €
- Terre de Picardie 10 900 €

Caisse d'avance au bénéfice des propriétaires occupants bénéficiaires d'une aide de l'ANAH pour des projets de rénovation de leur habitation, sous conditions

Rappel :

1^{ère} caisse 2016/2018 : Compte 458-001 : 146 600€ mandatés pour 20 dossiers

2^{ème} caisse 2019 : Compte 458-002 : 35 879€ pour six dossiers

3^{ème} caisse 2020 : Compte 458-003 : 42 065€ pour six dossiers

4^{ème} caisse 2021 : Compte 458-004 : 36 808€ pour 3 dossiers (RAR 2022 : 20 191 € en recettes)

5^{ème} caisse 2022 autorisée par délibération 2022-11 du 31/01/2022 : Compte 458-005 : aucun dossier

6^{ème} caisse 2023 autorisée par délibération 2023-05 du 26/01/2023 : Compte 458-006 : 50 000 €

3.2.3. ACTIONS SOCIALES D'INTERET COMMUNAUTAIRE

Maintien des personnes à domicile : aides aux structures (Fonds de concours pour les communes, subventions et mise à disposition de personnel pour les associations)

Subvention :

Une enveloppe de 43 000 € annuels est à répartir auprès des ADMR et Association Saint Jean.

Elle est versée au vu du nombre de repas et du nombre d'heures de prestations, selon les modalités suivantes :

- 1.60 € par repas
- 0.08 € par heure.

Reprise / dissolution Syndicat d'Aides Ménagères de Combles

Dissolution du Syndicat d'Aides ménagères de Combles au 31/12/2022.

Par délibération 2022-137 du 12/12/2022, le conseil communautaire a validé :

- Le transfert d'un agent administratif à la CCHS et sa mise à disposition à l'association Saint Jean.
- La reprise du résultat (excédent net) du syndicat.
- Les agents sociaux, technique et un administratif sont repris par l'Association Saint Jean qui bénéficie du transfert de matériel de bureau et informatique.

A la rédaction du ROB, la CCHS ne dispose d'aucun élément sur la clôture de l'exercice 2022 du Syndicat suite à sa dissolution.

Location et entretien de la Maison d'Accueil Rurale pour Personnes Agées des Châtaigniers de Combles (MARPA)

Continuité

Reprise des provisions existantes à l'exercice 2023.

L'emprunt arrive à échéance à l'exercice 2023, une réflexion doit être menée sur la nouvelle redevance annuelle. Un avenant au bail sera alors proposé.

RAR 2022 : menuiseries extérieures 50 K€

Travaux projetés :

OBJET	Observations	HT	TTC	2023	2024	2025	2026
ACTIVITE DU SERVICE							
Remise en état sanitaires pour l'ensemble du site - Tx Régie		5 000,00 €	6 000,00 €	X			
Remplacement kitchenettes et sols anti-dérapants SDE		15 000,00 €	18 000,00 €		X		
SECURITE/REGLEMENTATION							
Acces PMR (Cheminement podotactile + 1 place PMR) - Tx Régie	Obligation légale	2 000,00 €	2 400,00 €	X			
Déplacement du groupe clim extérieur		5 000,00 €	6 000,00 €	X			
TRAVAUX STRUCTURE							
Remplacement portes fenêtres des logements	RAR	47 120,00 €	56 544,00 €	X			
Modification verrière		1 000,00 €	1 200,00 €	X			
Enduit détérioré logement de fonction		3 000,00 €	3 600,00 €	X			
Isolation plafond logements (19 logements - Environ 1000 m ² à 25€ H.T le m ²)	Possibilité CEE	25 000,00 €	26 375,00 €	X			
Etude thermique (audit énergétique)		5 000,00 €	6 000,00 €	X			
Démoussage toiture et traitement préventif			- €		X		
Remise en état toit terrasse		10 000,00 €	12 000,00 €	X			
Rénovation façade (environ 900m ² à 160€ H.T le m ²) A programmer	Possibilité CEE	144 000,00 €	172 800,00 €				
			TTC avec RAR	120 119,00 €	18 000,00 €	- €	- €
	Total	262 120,00 €	310 919,00 €				

Diagnostic Territorial Enfance Jeunesse

- Etude PEP 80 en cours pour 25 000€ TTC
- Subvention CAF déjà reçue à l'exercice 2019 : 19 872€

3.2.4. GENDARMERIE

- Construction, extension, gestion et location des bâtiments et logements affectés à la Gendarmerie.
- Travaux d'entretien et d'amélioration sur les bâtiments à la charge du propriétaire (administratifs, techniques et logements).
- Travaux sur la voirie interne et les terrains.

Nouvelle gendarmerie : Bâtiment et 22 logements :

Opération soldée à l'exercice 2022 - Rappel financement du projet TTC

Terrain :	108K€	
Coût :	8 043K€	
Subventions :	Etat	978 364€
	CIDT Etudes	100 758€
	DSIPL (*)	600 000€

Emprunt réalisé : 6 440K€

Remboursement de l'emprunt : 324 846 €/an (taux fixe 1.87%, durée 25 ans, échéance 2043)

La construction sera amortie sur 25 ans à partir de l'exercice 2023.

Loyers 2022 :

Loyer depuis juillet 2020 Nouvelle Gendarmerie, invariable pendant neuf ans : 350 606€/an

Logements de l'Ancienne Caserne (18) : loyer 114 140€/an

Bureau de la Gendarmerie de Roisel : 19 364€/an (en attente du renouvellement du bail)

Prévisions Investissement 2023

RAR 2022 :

- GEND PERONNE : Portail famille : 23K€

Prévisions Travaux

GENDARMERIE PERONNE							
OBJET	observations	HT	TTC	2023	2024	2025	2026
TRAVAUX STRUCTURE							
Isolation des 18 logements existants toiture	Possibilité CEE à hauteur de 30% et TVA à 5,5%	30 000,00 €	31 650,00 €	X			
Démoussage des toitures des 18 logements	1350 m ² - Prix 15€ H.T au m ²	20 250,00 €	22 275,00 €	X			
Installations de 3 adoucisseurs (Brigade et bâtiments A et B)		30 000,00 €	36 000,00 €	X			
DPE Logements (18 logements)		5 400,00 €	6 480,00 €	X			
			- €				
				96 405,00 €	- €	- €	- €
	Total	85 650,00 €	96 405,00 €				

GENDARMERIE ROISEL							
OBJET	SITUATION	HT	TTC	2023	2024	2025	2026
TRAVAUX STRUCTURE							
Réalisation d'une rampe PMR	En attente accord Gendarmerie		- €				
Réfection sol 150m2 - Tx Régie	En attente proposition Gendarmerie						
Peinture brigade (fourniture uniquement de peinture)	En attente proposition Gendarmerie						
Extension sur l'arrière + intérieur	En attente proposition Gendarmerie						
			- €				
				- €	- €	- €	- €

Orientations budgétaires

Continuité
 Compétence autonome

3.2.5. CULTURE

Aide au fonctionnement des écoles de danse (fonds de concours pour les écoles municipales, subventions pour les écoles associatives ou structure similaire).

Proposition : maintenir la subvention à l'école de danse pour un montant de 7 500€ (versée sur justificatif du rapport d'activités).

Aide au fonctionnement des écoles de musique (fonds de concours pour les écoles municipales, subventions pour les écoles associatives ou structure similaire).

- Subvention maximale à verser en 2023 (400€/élèves du territoire de la CCHS) :

Ecole municipale de Péronne :	68 000 €
Ecole intercommunale d'Epehy :	30 000 €
Ecole de la 4C :	12 000 €
- Subvention pour le Stage de musique d'été (Ecole Intercommunale Epehy) : 15 000 €
- Engager une réflexion sur la mutualisation des écoles de musique.

Rendre accessible aux collégiens l'apprentissage d'un instrument de musique

Proposition de financement du projet « Orchestre à l'école » sur deux ans (établissements concernés : collèges de Péronne et Roisel) pour un montant de 25 000 €/an. L'objectif étant de sensibiliser les élèves à l'apprentissage d'un instrument. L'opération serait menée en partenariat avec les écoles de musique de Péronne et d'Epehy et l'association « Orchestre au collège ».

Soutien à l'initiation aux nouvelles technologies de l'information et de la communication

Subvention du budget principal au budget annexe Tiers Lieu Numérique à prévoir en cours ou en fin d'année pour raison de trésorerie. Montant prévisionnel : 50K€

3.2.6. ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Prise en charge du personnel et de certains frais par le Budget principal mais remboursement par le budget annexe

3.2.7. EQUIPEMENTS CULTURELS, SPORTIFS ET SCOLAIRES

Réflexion sur le Pôle Culturel en liaison avec le PETR

. Décision 161/22 du 18/07/2022 portant sur le lancement d'une consultation pour la réalisation d'un pôle culturel sur le territoire de la CCHS – Etude de programmation.

. Délibération 2022-123 du 24/11/2022 portant sur la demande de subvention auprès de la DRAC.

. Décision 241/22 du 29/11/2022 portant sur la signature du marché 2022 021

En accord avec la ville de Péronne et en collaboration avec le PETR Cœur des Hauts de France, la Communauté de Communes a décidé de lancer une étude globale partant d'un état des lieux de l'offre et des besoins à l'échelle du territoire et aboutissant à la programmation du futur équipement communautaire.

L'équipement, en fonction des conclusions apportées, pourrait accueillir outre la bibliothèque-médiathèque et le musée, le cinéma et/ou l'une des antennes du futur Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine porté par le PETR Cœur des Hauts-de-France dans le cadre de la labellisation Pays d'art et d'histoire. La présence d'un espace hybride mutualisé et dédié à la présentation d'œuvres (expositions, spectacle vivant...) et à la pratique artistique pourrait enfin être étudiée.

Informations / Etude :

La mission se décompose comme suit :

- Tranche Ferme :
 - . Etat des lieux et diagnostic de l'offre culturelle
 - . Rédaction du Projet Culturel Scientifique Educatif et Social
 - . Préprogramme architectural
 - . Programme architectural technique détaillé

- Tranche optionnelle 1 :
Assistance au maître d'ouvrage en phase concours de maîtrise d'œuvre.

- Tranche optionnelle 2 :
Assistance au maître d'ouvrage en cas de procédure négociée pour le choix du maître d'œuvre.

Prestataire retenu pour mener l'étude (marché 2022 021 notifié le 05/12/2022) :

Cotraitants : FILIGRANE Programmation (75) + Bénédicte DUMEIGE (93) + ARCA Etudes (91)

Coût de l'étude :

. Tranche ferme :	64 880 € HT (77 856 € TTC)
. Tranche optionnelle 1 :	16 030 € HT (19 236 € TTC)
. Tranche optionnelle 2 :	11 400 € HT (13 680 € TTC)

Subventions :

Par arrêté, la DRAC a attribué un financement à hauteur de 51 036 € sur un montant de 53 336 € (coût étude + frais généraux) portant sur les phases « Etat des lieux » et « rédaction PCSES ».

Les autres phases feront l'objet de nouvelles demandes de financements auprès de la DRAC notamment.

Délais de réalisation des phases (début de mission au 05/12/2022) :

. Tranche ferme :	210 jours
. Tranche optionnelle 1 :	60 jours
. Tranche optionnelle 2 :	30 jours

- 75 jours de délais de validation du Maître d'ouvrage (15 jours calendaires entre chaque phase).

Au 31/12/2022 :

- Aucune dépense engagée
- 51 036 € perçus / subvention de la DRAC.

*Construction, entretien, gestion et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs
Aménagement, entretien, gestion et fonctionnement des équipements culturels et sportifs d'intérêt
communautaire suivants :*

- ✓ *Le gymnase Béranger situé rue des Tourelles à Péronne,*
- ✓ *Le gymnase des remparts situé rue Belzaize à Péronne,*
- ✓ *Le gymnase situé rue de Cambrai à Roisel,*
- ✓ *Le gymnase situé rue St Denis (nouveaux statuts)*
- ✓ *Le Centre Aquatique situé rue Saint Denis à Péronne (budget annexe).*

Nombre d'agents au 01/01/2023 : 1 responsable des Equipements sportifs

Les gymnases sur Péronne : 4 gardiens pour 4 gymnases + 1 agent en arrêt maladie à mi-temps

Le gymnase de Roisel : 2 gardiens et un agent d'entretien (logements à Roisel et gymnase) à 5/35^{ème}

Fonctionnement

Continuité

RAR 2022 :

AB Gymnase des Remparts : Travaux de toiture Dépenses 2 845€ - Recettes 82 035€
(Financement des travaux : Dépenses : 269 541€ HT // Recettes DETR 37 395€ - DSIL 48 079€ -
Département 102 900€)

NB - Gymnase Béranger : Espace de stockage 7 944€

GYMPER - Gymnase St Denis : Autolaveuse 9 251€
Etude de faisabilité pour la rénovation : 8 298€

AB / NB / GYMPER : Rénovation et modernisation des équipements sportifs
Divers travaux 26 350€ - Recettes : 82 035€
(Financement : Dépenses 183 839€ HT // Recettes Agence Nationale du Sport 147 000€)

GYMROI - Gymnase Roisel : Menuiseries extérieures : 6 336€
 Divers travaux et équipements sportifs : 38 510€
 (Financement : Dépenses 115 952€ HT // Recettes Département 46 381€)

GYMCOMBLES : Etude de faisabilité 14K€

Acquisitions projetées 2023 de matériel et équipements sportifs

GYMNASE SAINT-DENIS					
	HT	TTC	1	2	3
Activité du service					
achat petit matériel scolaire	1 500,00 €	1 800,00 €	x		
aspirateur dorsal	600,00 €	720,00 €	x		
filets badminton	300,00 €	360,00 €	x		
SECURITE/REGLEMENTATION					
protection panier basket	800,00 €	960,00 €	x		
	3 200,00 €	3 840,00 €	3 840,00 €		

GYMNASE BERANGER					
	HT	TTC	1	2	3
TRAVAUX STRUCTURE					
agrandissement escalade	100 000,00 €	120 000,00 €	x		
SECURITE/REGLEMENTATION					
protection poteau charpente	6 000,00 €	7 200,00 €	x		
Activité du service					
filet handball	300,00 €	360,00 €	x		
achat crochet attelage	500,00 €	600,00 €	x		
achat remorque	1 000,00 €	1 200,00 €	x		
filet badminton	500,00 €	600,00 €	x		
balayeuse	600,00 €	720,00 €	x		
	108 900,00 €	130 680,00 €	130 680,00 €		

GYMNASE DES REMPARTS					
	HT	TTC	1	2	3
Activité du service					
remplacement de 2 tapis de gymnastique	2 500,00 €	3 000,00 €	x		
tableau veleda (3)	300,00 €	360,00 €	x		
prtection poteau charpente	8 500,00 €	10 200,00 €	x		
balayeuse	600,00 €	720,00 €	x		
filet badminton	250,00 €	300,00 €	x		
filets hand	300,00 €	360,00 €	x		
achat petit matériel scolaire	1 500,00 €	1 800,00 €	x		
	13 950,00 €	16 740,00 €	16 740,00 €		

GYMNASE ROISEL					
	HT	TTC	1	2	3
SECURITE/REGLEMENTATION					
remplacement paniers basket	20 000,00 €	24 000,00 €	x		
Activité du service					
achat petit matériel scolaire	1 500,00 €	1 800,00 €	x		
tondeuse	800,00 €	960,00 €	x		
remplacement débroussilleur	550,00 €	660,00 €	x		
achat souffleur broyeur	400,00 €	480,00 €	x		
filet badminton	250,00 €	300,00 €	x		
achat porte garage local ext	1 000,00 €	1 200,00 €	x		
achat rampe local ext	400,00 €	480,00 €	x		
balayeuse	600,00 €	720,00 €	x		
tableau blanc	300,00 €	360,00 €	x		
remplacements 2 tableaux blancs	140,00 €	168,00 €	x		
	25 940,00 €	31 128,00 €	31 128,00 €		

Études et travaux projetés sur bâtiments

GYMNASSE SAINT-DENIS							
OBJET	SITUATION	HT	TTC	2023	2024	2025	2026
SECURITE/REGLEMENTATION							
Réhabilitation sol + mur escalade extérieur	Intégré à la rénovation complète		- €		X		
Electricité complète local extérieur escalade	Intégré à la rénovation complète		- €		X		
Musculation: aérotherme à remplacer	contrat		- €		X		
Musculation: création douche		1 000,00 €	1 200,00 €	X			
TRAVAUX STRUCTURE							
Achat autolaveuse	RAR + crédits complémentaires	10 000,00 €	12 000,00 €	X			
Etude thermique		5 000,00 €	6 000,00 €	X			
Rénovation complète	Propriété ?	1 700 000,00 €	2 040 000,00 €		X	X	
TRI SELECTIF							
Mise en place tri sélectif		1 000,00 €	1 200,00 €	X			
				20 400,00 €	1 020 000,00 €	1 020 000,00 €	- €
GYMNASSE BERANGER							
OBJET	SITUATION	HT	TTC	2023	2024	2025	2026
SUBVENTION ANS							
Bouclage ECS	RAR + crédits complémentaires	21 500,00 €	25 800,00 €	X			
Thermostats d'ambiance	RAR + crédits complémentaires	14 000,00 €	16 800,00 €	X			
Espace stockage	RAR + crédits complémentaires	6 667,00 €	8 000,40 €	X			
TRAVAUX STRUCTURE							
Habillage bardage sur murs béton entrée			- €		X		
Etude thermique (audit énergétique)		5 000,00 €	6 000,00 €	X			
TRI SELECTIF							
Mise en place tri sélectif		1 000,00 €	1 200,00 €	X			
				57 800,40 €	- €	- €	- €
GYMNASSE DES REMPARTS							
OBJET	SITUATION	HT	TTC	2023	2024	2025	2026
SUBVENTION ANS							
Bouclage ECS	RAR + crédits complémentaires	14 000,00 €	16 800,00 €	X			
Remplacement éclairage salle en LED	RAR + crédits complémentaires	8 640,00 €	10 368,00 €	X			
ACTIVITE DU SERVICE							
Construction local matériel		9 000,00 €	10 800,00 €		X		
TRAVAUX STRUCTURE							
Aménagement extérieur			- €		X		
TRI SELECTIF							
Mise en place tri sélectif		1 000,00 €	1 200,00 €	X			
				28 368,00 €	10 800,00 €	- €	- €
GYMNASSE ROISEL							
OBJET	SITUATION	HT	TTC	2023	2024	2025	2026
TRAVAUX STRUCTURE							
Baie vitrée dojo	RAR + crédits complémentaires	5 280,00 €	6 336,00 €	X			
DPE		600,00 €	720,00 €	X			
Etude thermique (audit énergétique)		5 000,00 €	6 000,00 €	X			
Changement aérothermes salle musculation		16 000,00 €	19 200,00 €			X	
SECURITE/REGLEMENTATION							
Installation 2 rampes de sécurité	RAR + crédits complémentaires	3 400,00 €	4 080,00 €	X			
Installation 3 portes coupe feu	RAR + crédits complémentaires	8 100,00 €	9 720,00 €	X			
TRI SELECTIF							
Mise en place tri sélectif		1 000,00 €	1 200,00 €	X			
				28 056,00 €	- €	19 200,00 €	- €
PROJET COMBLES							
		HT	TTC	2023	2024	2025	2026
Projet construction equipement sportif couvert							
"gymnase COMBLES"		1 500 000,00 €	1 800 000,00 €	X	X	X	
				240 000,00 €	780 000,00 €	780 000,00 €	- €

3.2.8. CREATION, AMENAGEMENT ET ENTRETIEN DE LA VOIRIE

Nouveaux statuts approuvés en juin 2021 : les communes ont la compétence intra-muros.

Application du pacte financier et fiscal à compter de l'exercice 2022, avec prestations de fauchage à compter de l'exercice 2021.

Rappel :

Maîtrise d'Œuvre : Bureau d'Etudes ECAA

. Marché initial : 2021-018 à compter du 03-01-2022

. Reconductible 3 fois (144 K€ TTC/an maximum).

Sur le marché en cours: 24 K€ mandatés au titre des travaux neufs et 13 K€ au titre des travaux d'entretien soit un total de 37 K€ mandatés au 31/12/2022

Travaux neufs : Entreprise EIFFAGE

. Marché initial : 2021-012 à compter du 19/08/2021.

. Reconductible 2 fois (2 136 K€ TTC/an maximum).

Dépenses mandatées / marché initial : 253 K€

Dépenses mandatées / reconduction 1 : 374 K€

Travaux entretien : Entreprise EIFFAGE

Marché initial : 2019-008 à compter du 16/05/2019

. Reconductible 3 fois (920 K€ TTC / an maximum)

Dépenses mandatées / marché initial : 57 K€

Dépenses mandatées / Reconduction 1: 903 K€

Dépenses mandatées / Reconduction 2: 676 K€

Dépenses mandatées / Reconduction 3: 498 K€

Déneigement en convention avec le Conseil Départemental

RAR 2022 / travaux neufs

Opération 458-03 – AVP

DI – 458103 : 400 €

RI – 458203 : 400 €

Opération 458-04 – AVP

DI : 458104 : 10 000 €

RI : 458204 : 10 000 €

Opération 458-19 – TN2019

RI : 458219 : 17 097 €

Opération 458-20 – TN2020

DI : 458120 : 62 700 €

RI : 458220 : 507 686 €

Opération 458-21 – TN2021

DI : 458121 : 91 400 €

RI : 458221 : 189 079 €

Opération 458-22 : TN2022

DI : 458122 : 711 500 €

RI : 458222 : 939 199 €

VC en DI au 2182 :	1 472.20 €
TN 2018 en RI au 13241 :	3 514.00 €
TN 2019 en RI au 13241 :	7 586.00 €
TN 2022 en DI au 2315 :	700.00 €

RAR fonds de concours en dépenses :
VC TN2020 : Opération 125 au 2041412 : 194 800 €
VC TN2021 : Opération 126 au 2041412 : 114 300 €
VC TN 2022 : 107 100 €

Autres RAR Voirie : 15K€ (2 lames)

Prestations fauchage :

Pour bénéficier d'une indemnité fauchage mentionnée dans le Pacte Financier, il est nécessaire que la commune délibère et signe ce PACTE. Au 31/12/2022 :

- 51 communes ont retourné leur délibération
- 46 680 € ont été versés au titre de cette indemnité (années 2021-2022).

Prévisions 2023 :

- Répartition prévisionnelle des travaux / marché d'entretien :
70 % pour des travaux CCHS et 30 % pour les communes
- Répartition prévisionnelle des travaux / marché Travaux neufs :
30% pour des travaux CCHS et 70 % pour les communes
- Versement de la prestation fauchage aux communes : 27 825 € (si toutes les communes délibèrent)

3.2.9. AUTRES

Délivrance des certificats d'alignement

Charges incluses dans ADM

Accompagnement des communes dans le développement éolien

Pas de dépenses

Aménagement numérique du territoire, établissement et exploitation des infrastructures et réseaux de communication électronique et promotion des usages en matière de technologies de l'information et de la communication

SCHEMA DIRECTEUR TERRITORIAL D'AMENAGEMENT NUMERIQUE (SDAN):
2019/2024

Pour mémoire, plan de financement prévisionnel adopté en conseil communautaire le 27/09/2018.

COUT TOTAL	160 M€
Emprunt Somme Numérique	88 M€
Coût net public	72M €
ETAT (FSN)	34 M€
FEDER	4 M€
REGION	6 M€
DEPARTEMENT SOMME	6 M€
EPCI	22 M€

Le conseil communautaire du 27/09/2018 (délibération 2018/81) a :

- adopté le programme Somme 100% THD et le règlement financier régissant la participation des EPCI à ce programme,
- opté pour la participation au remboursement des emprunts contractés par Somme Numérique selon la part du montant total revenant à la Communauté de Communes de la Haute Somme, telle qu'elle figure dans ledit règlement financier, dont le montant s'élève à 2 330 121,80€.

Les premières annuités ont été appelées comme suit :

- 110 914 € en 2021
- 111 684 € en 2022

Il est prévu 121 384 € à l'exercice 2023.

II.6. ELEMENTS DE SYNTHESE

II.6.1. Résultats de clôture prévisionnels au 31/12/2022

Résultats de clôture cumulé						Données 2022		
	Rappel 2017	Rappel 2018	Rappel 2019	Rappel 2020	Rappel 2021	FCT	INVT	TOTAL
	Total	Total	TOTAL	TOTAL	TOTAL			
SPANC	89 607 €	111 080 €	130 489 €	172 208 €	218 928 €	263 863 €	28 373 €	292 236 €
Aérodrome	590 634 €	658 539 €	704 099 €	754 638 €	797 655 €	*1 832 249 €	21 773 €	854 022 €
Village Artisanal	- 83 854 €	- 112 471 €	- 122 867 €	- 146 865 €	- 172 059 €	- 24 581 €	- 117 006 €	- 141 587 €
Centre Equestre	- 32 588 €	- 99 381 €	- 38 867 €	192 433 €	1 009 371 €	*2 224 203 €	- 121 951 €	102 252 €
TLN					104 256 €	151 835 €	9 434 €	161 269 €
Centre Aquatique	310 618 €	578 000 €	507 201 €	44 188 €	15 708 €	594 000 €	- 2 036 888 €	- 1 442 888 €
Budget principal	6 582 840 €	13 171 521 €	6 774 651 €	6 747 598 €	9 188 570 €	12 797 463 €	- 835 589 €	11 961 874 €
Flodor			- 121 473 €	- 553 125 €	- 359 837 €	- €	- 764 017 €	- 764 017 €
Total agrégé	7 457 257 €	14 307 288 €	7 833 233 €	7 211 075 €	10 802 591 €	14 839 033 €	- 3 815 871 €	11 023 162 €
Avec les soldes de restes à réaliser suivants:						*1 dont 11 496€ Fonds COVID		
						*2 dont 1 072 811€ Fonds COVID		
Solde RàR 2022			D	R				
SPANC	- €		- €	- €				
Aérodrome	- 39 791 €		39 791 €	- €				
Village Artisanal	- €		- €	- €				
Centre Equestre	- 48 920 €		48 920 €					
Centre Aquatique	1 691 532 €		1 820 €	1 693 352 €				
Budget principal	- 745 544 €		3 147 696 €	2 402 152 €				
TLN			- €	- €				
Flodor	- €							
Total agrégé	857 277 €							

Tous budgets confondus, le résultat de clôture est positif, et est estimé à 11 023 162€.

II.6.2. Autofinancement de la collectivité DOB 2023

	EXERCICE	2016	2017	2018	2019	2020	Données 2021	Données 2022
BPrincipal	Dépenses réelles Fct	7 094 145	7 646 165	7 889 978	10 449 172	12 501 499	14 862 218	14 062 426
	Recettes réelles Fct	8 968 349	9 430 993	10 332 108	10 950 613	15 781 216	17 616 851	18 588 235
	Epargne brute	1 874 204	1 784 828	2 442 130	501 441	3 279 717	2 754 633	4 525 809
Aérodrome	Dépenses réelles Fct	54 744	55 044	42 720	57 635	45 660	64 340	65 226
	Recettes réelles Fct	141 385	143 374	130 747	121 585	98 113	134 778	130 715
	Epargne brute	86 641	88 330	88 027	63 950	52 454	70 437	65 489
Spanc	Dépenses réelles Fct	91 149	88 692	107 331	90 065	93 807	96 156	110 899
	Recettes réelles Fct	123 749	123 283	124 110	115 235	134 583	142 875	186 645
	Epargne brute	32 600	34 591	16 779	25 170	40 776	46 719	75 746
CAquatique	Dépenses réelles Fct	160 789	154 025	903 213	2 094 337	1 439 796	765 920	1 054 673
	Recettes réelles Fct	776 980	1 010 502	1 536 867	2 405 058	1 668 035	1 090 082	1 655 349
	Epargne brute	616 191	856 477	633 654	310 721	228 239	324 162	600 676
CEquestre	Dépenses réelles Fct	703	0	3 104	16 631	540 267	42 008	993 017
	Recettes réelles Fct		2	9 065	549 177	2	1 134 124	132 073
	Epargne brute	-703	2	5 961	532 546	-540 265	1 092 115	-860 944
Vartisanal	Dépenses réelles Fct	24 112	25 243	26 504	23 516	22 222	24 632	31 023
	Recettes réelles Fct	39 143	36 944	31 830	57 632	34 559	35 570	92 419
	Epargne brute	15 031	11 701	5 325	34 116	12 337	10 937	61 395
Flodor	Dépenses réelles Fct				600 068	684 470	396 047	404 179
	Recettes réelles Fct					252 817	589 334	0
	Epargne brute				-600 068	-431 652	193 286	-404 179
TLN	Dépenses réelles Fct						138 821	215 335
	Recettes réelles Fct						445 031	188 103
	Epargne brute						306 210	-27 232
Epargne brute globale		2 623 964	2 775 929	3 191 876	867 877	2 641 606	4 798 500	4 036 759
Remboursement capital Emprunt		857 545	904 948	670 208	846 320	959 186	956 127	959 186
Epargne nette globale		1 766 419	1 870 981	2 521 668	21 557	1 682 420	3 842 373	3 077 573

La situation financière est saine.

L'épargne brute (recettes – dépenses réelles de fonctionnement) sert au remboursement du capital de la dette et à l'autofinancement des investissements.

Cette présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes montre que les ressources propres de la collectivité permettent de couvrir l'annuité de la dette.

L'épargne nette ou capacité d'autofinancement représente l'épargne disponible pour investir. Rappel : La chute de l'épargne nette en 2019 résulte notamment de la provision versée au centre aquatique, et de l'échéance gendarmerie qui n'est pas encore couverte par les loyers, soit un montant de 1 539K€.

L'augmentation de l'épargne nette en 2021 s'explique en partie par les Dotations COVID (Aérodrome et Centre Equestre pour 1 084K€), celle en 2022 par les indemnités perçues pour le litige afférent au Centre Aquatique.

Cette analyse est également à moduler puisque les annuités de l'emprunt gendarmerie et du Centre Equestre sont couvertes par les loyers (351K€) à partir de l'exercice 2021.

Cette situation, au vu du résultat de clôture et de l'épargne nette de ces présentations agrégées, permet à la collectivité de rembourser sereinement la dette, d'autofinancer ses investissements récurrents, d'alimenter sa trésorerie (notamment pour le budget annexe Flodor, pour les dépenses à venir 3.3M€ HT avant la mise en vente des terrains), de faire face à de nouveaux emprunts pour ses projets structurants.

II.6.3. Plan pluriannuel d'investissement

Le plan pluriannuel d'investissement permet de planifier les investissements sur le moyen et long terme.

Il doit recouvrir l'ensemble des projets d'investissements et décliner les financements nécessaires à leur réalisation.

Objet	Observations	Total TTC	Total HT non majoré	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Pôle Culturel	2024 : Concours architecte	11 400 000 €	9 500 000 €		X 500 000 €	X 4 500 000 €	X 4 500 000 €					
Maison du canal et de la nature	2024 : Etudes	6 000 000 €	5 000 000 €		X 300 000 €	X 2 350 000 €	X 2 350 000 €					
Aménagement ZAC Mont St Quentin : voies douces	Début des travaux : fin 2023 (opération)	1 800 000 €	1 500 000 €	X 300 000 €	X 1 000 000 €	X 200 000 €						
Port Plaisance Allaines	Etude de faisabilité en cours (dépenses de fonctionnement)								X	X	X	X
Ports Intérieurs	30 770 K€ dont 50% supporté par CCHS - 50 % Région	18 462 000 €	15 385 000 €					X 3 036 250 €	X 3 036 250 €	X 3 036 250 €	X 3 036 250 €	X 3 240 000 €
Extension et amgt siège CCHS	AVP validé en CC (opération)	2 100 000 €	1 750 000 €	X 798 333 €	X 951 667 €							
Déchetterie de Roisel	Réhabilitation ou construction	1 800 000 €	1 500 000 €		X 750 000 €	X 750 000 €						
Déchetterie Chapelette		1 800 000 €	1 500 000 €				X 750 000 €	X 750 000 €				
Centre OM : Toiture		360 000 €	300 000 €	X 300 000 €								
Gymnase Saint Denis		2 040 000 €	1 700 000 €		X 850 000 €	X 850 000 €						
Gymnase de Combles	2023 : Etudes	1 800 000 €	1 500 000 €	X 200 000 €	X 650 000 €	X 650 000 €						
	TOTAL DEPENSES	47 562 000 €	39 635 000 €	1 598 333 €	5 001 667 €	9 300 000 €	7 600 000 €	3 786 250 €	3 036 250 €	3 036 250 €	3 036 250 €	3 240 000 €
	Les subventions escomptées : Moyenne de 30 % (hors acquisition foncière)	11 890 500 €	11 890 500 €	479 500 €	1 500 500 €	2 790 000 €	2 280 000 €	1 135 875 €	910 875 €	910 875 €	910 875 €	972 000 €
	Soit un reste à charge de :	35 671 500 €	27 744 500 €	1 118 833 €	3 501 167 €	6 510 000 €	5 320 000 €	2 650 375 €	2 125 375 €	2 125 375 €	2 125 375 €	2 268 000 €
GEMAPI	Etalement emprunts sur 20 ans au fur et à mesure des Tvx. Financés par Produit fiscal GEMAPI + fiscalité éolienne		8 400 000 €	X 420 000 €	X 420 000 €	X 420 000 €	X 420 000 €	X 420 000 €	X 420 000 €	X 420 000 €	X 420 000 €	X 420 000 €
Pour information, aux budgets annexes												
Objet	Observations	Total TTC	Total HT	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Centre équestre												
	Etudes et petites équipes	15 600 €	13 000 €	X 13 000,00 €								
	Cabine jury	18 000 €	15 000 €		X 15 000 €							
	Panneaux photov/manège existant	72 000 €	60 000 €		X 60 000 €							
	Acquisition foncière	120 000 €	120 000 €		X 120 000 €							
	Manège	420 000 €	350 000 €		X 350 000 €							
	Carrière	240 000 €	200 000 €			X 200 000 €						
AERODROME :												
	Remise en état piste			X 100 000,00 €								
	remise en état taxy way				X 1 500 000 €							
	Aménagement	0 €										
	Attente résultat étude (en cours)											
	TOTAL DEPENSES	885 600 €	758 000 €	113 000 €	2 045 000 €	200 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	Les subventions escomptées : Moyenne de 30 % (hors acquisition foncière)	165 000 €	165 000 €		105 000 €	60 000 €						
	Soit un reste à charge de :	720 600 €	593 000 €	113 000 €	1 940 000 €	140 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €

III. LA DETTE

L'analyse de la dette est fortement impactée par l'emprunt réalisé en 2018 pour la construction de la gendarmerie d'un montant 6 440 000€. L'encours de la dette au 01/01/2019 représente quasiment le double de celui au 01/01/2018 et passe de 6 541 397€ à 12 311 187€.

Au 01/01/2020, l'encours de la dette est augmenté des emprunts de la ville de Péronne relatifs aux ZAE transférées pour un montant de 322 362€.

Au 01/01/2021, il est augmenté par l'emprunt du Centre Equestre pour 600 000€.

L'encours de la dette est de 9 576 125€ au 01/01/2023.

L'encours de la dette est de 227.64€/habitants au 01/01/2018, monte à 431.26€/hbt au 01/01/2019, et redescend à 351.13€/hbt au 01/01/2023.

Au 01/01/2023, la capacité de désendettement (le ratio encours de la dette sur épargne brute) est de 2.37 années (seuil de vigilance à 10 ans). Elle représente le nombre d'années que mettrait la CCHS à rembourser la dette si elle consacrait l'intégralité de son épargne dégagée sur sa section de fonctionnement à cet effet. Pour information, la capacité de désendettement moyenne d'un EPCI en France se situait aux alentours de 5.5 années en 2021 (DGCL 2021), le seuil d'alerte est fixé à 12 ans. L'annuité par habitant passe de 227.64€ (2018) à 44.86€ (2020), et sera de 45,45€ à l'exercice 2023.

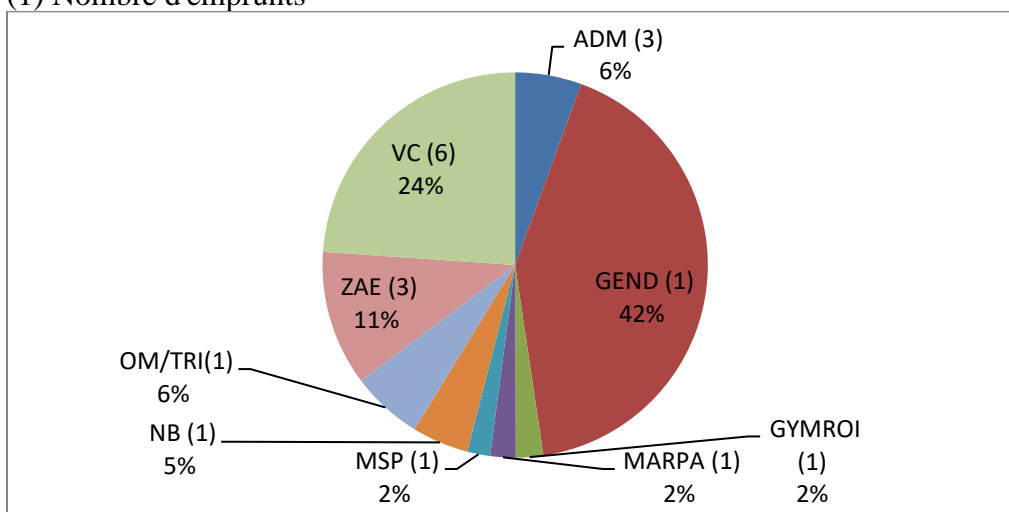
L'analyse de la dette présente un remboursement annuel de 1 241 302€, à peine plus élevé qu'en 2022 : + 2 212€. Il baissera à l'exercice 2024 à 1 092 228€, quatre emprunts arrivant à échéance à l'exercice 2023, celui de la MARPA, deux (sur 3) des transferts de ZAE – Péronne, et celui de la BOM achetée en 2016.

Sur les 21 emprunts en cours, 4 sont à taux variables.

	Index	Variations		Capital restant dû au 01/01/2023	Échéance	
		2021/2022	Prévisions 2022/2023			
Village artisanal	LEP	1 663 €	2 790 €	158 333 €	2027	
Budget Pal	CCR 2008/1 - Rue République	Livret A	-112 €	590 €	140 303 €	2042
	CCR 2002/3 - Rue Verte	Livret A	-54 €	478 €	35 807 €	2033
	CCR 2005/1 - Voirie	Euribor	- €	398 €	41 722 €	2025
	Total	1 497 €	4 256 €	376 165 €		

BUDGET PRINCIPAL : ANNUITES 2023 par COMPETENCES

(1) Nombre d'emprunts



CCHS - Endettement pluriannuel								
Etat au 01/01/2023		Tous budgets confondus						
	Capital restant dû au 1/01	Dettes/hbt		Annuités	Annuités/hbt	Intérêts	Capital	Population totale INSEE 1/01
2014	9 692 748 €	335,18 €	Tous budgets	1 214 550 €	42,00 €	351 380 €	863 170 €	28 918
2018	6 541 397 €	227,64 €	Tous budgets	926 444 €	32,24 €	256 235 €	670 209 €	28 736
2019	12 311 187 €	431,26 €	Tous budgets	1 202 641 €	42,13 €	356 321 €	846 320 €	28 547
2020	11 787 500 €	421,54 €	Tous budgets	1 254 533 €	44,86 €	339 556 €	914 977 €	27 963
2021	11 472 121 €	412,68 €	Tous budgets	1 245 588 €	44,81 €	312 105 €	933 483 €	27 799
2022	10 535 311 €	381,78 €	Tous budgets	1 239 091 €	44,90 €	279 905 €	959 186 €	27 595
2023	9 576 125 €	351,13 €	Tous budgets	1 241 302 €	45,52 €	252 248 €	989 054 €	27 272
2024	8 587 071 €	314,87 €	Tous budgets	1 092 008 €	40,04 €	218 747 €	873 481 €	27 272
2025	7 713 590 €	282,84 €	Tous budgets	1 083 999 €	39,75 €	186 618 €	897 381 €	27 272
2026	6 816 209 €	249,93 €	Tous budgets	934 030 €	34,25 €	153 385 €	780 645 €	27 272
2027	6 035 564 €	221,31 €	Tous budgets	851 640 €	31,23 €	123 419 €	728 222 €	27 272
2028	5 307 342 €	194,61 €	Tous budgets	645 036 €	23,65 €	99 785 €	545 251 €	27 272
2029	4 762 090 €	174,61 €	Tous budgets	364 012 €	13,35 €	85 168 €	278 844 €	27 272
<i>de 2029 à 2042: annuités 364K€ à 360K€</i>								
2043	402 943 €	14,60 €	Tous budgets	351 029 €	12,72 €	6 484 €	344 545 €	27 595
2044	58 398 €	2,12 €	Tous budgets	26 182 €	0,95 €			27 595
Échéance 2046								
Par budgets							Capital remboursé par nature de taux	
2023	158 333 €	échéance 2027	V Artisanal	44 871 €	4%	11 538 €	33 333 €	Variable
	1 988 804 €	échéance 2028	C Aquatique	397 969 €	32%	83 143 €	314 826 €	Fixe
	561 329 €	échéance 2046	C Equestre	26 182 €	2%	3 871 €	22 311 €	Fixe
	6 867 659 €	échéance 2043	Bud. Principal	772 280 €	62%	153 697 €	618 583 €	Fixe 96,4%
	9 576 125 €		Total	1 241 302 €	100%	252 248 €	989 054 €	

Cette analyse est à moduler puisque les annuités de l'emprunt gendarmerie et du Centre Equestre sont couvertes par les loyers, soit à partir de l'exercice 2021.

Prévisions pluri-annuelles - Avec emprunts GENDARMERIE et CEquestre							
			Annuités				
	GENDARMERIE	2019	328 192 €	Bail 9 ans	à compter du 30/06/2020		
		2020/2043	324 847 €		350 606€ annuel		
	Centre Equestre	2021	26 182 €	DSP 12 ans	à compter du 1/01/2020		
		2022/2045	26 182 €		30 000€ HT annuel		
		2046	6 546 €				
	Annuités Tous budgets confondus	Annuités/hbt	Population INSEE 1/01	Annuités GEND couvertes par les loyers	Annuités CEq couvertes par les loyers	Annuités à couvrir	Annuités/hbt
2017	1 193 131 €	41,28 €	28 905	0		1 193 131 €	41,28 €
2018	926 444 €	32,24 €	28 736	0		926 444 €	32,24 €
2019	1 202 641 €	42,13 €	28 547	- €		1 202 641 €	42,13 €
2020	1 254 533 €	44,86 €	27 963	175 303 €		1 079 230 €	38,59 €
2021	1 245 588 €	44,81 €	27 799	324 847 €	19 835 €	900 906 €	32,41 €
2022	1 239 091 €	44,90 €	27 595	324 847 €	26 182 €	888 062 €	32,18 €
2023	1 241 302 €	45,52 €	27 272	324 847 €	26 182 €	890 273 €	32,64 €
2024	1 092 008 €	40,04 €	27 272	324 847 €	26 182 €	740 979 €	27,17 €
2025	1 083 999 €	39,75 €	27 272	324 847 €	26 182 €	732 970 €	26,88 €
2026	934 030 €	34,25 €	27 272	324 847 €	26 182 €	583 001 €	21,38 €
2027	851 640 €	31,23 €	27 272	324 847 €	26 182 €	500 611 €	18,36 €
2028	645 036 €	23,65 €	27 272	324 847 €	26 182 €	294 007 €	10,78 €
2029	364 012 €	13,35 €	27 272	324 847 €	26 182 €	12 983 €	0,48 €

En 2023, l'annuité de la dette représente 45.52€/hbt, ramenée à 32.64€/hbt en tenant compte des remboursements des loyers. Cette situation permet à la collectivité de faire face à de nouveaux emprunts pour ses projets structurants.

IV. LA FISCALITE

IV.1. Impôts et taxes, dotations et participations

		Données 2021	Variation 2020/2021	Données 2022	Variation 2021/2022	Prévisions 2023
RECETTES						
Centimes Etat 1259						Etat 1259
7382	Fraction de TVA TH	1 722 046 €		1 890 809 €	168 763 € 9,80%	1 985 372 €
73111	4 taxes					113 581 €
	THs					1 016 429 €
	TFBâti	3 651 787 €	- 564 594 €	3 771 240 €	119 453 € 3,27%	363 384 €
	TFNBâti					2 529 760 €
	CFE					
73112	CVAE	1 884 281 €	- 14 512 €	2 238 440 €	354 159 € 18,80%	
7382	Fraction TVA CVAE					2 120 387
73113	Surface commerciale	375 158 €	20 152 €	381 688 €	6 530 € 1,74%	373 828
73114	IFER autres	210 294 €	- 16 715 €	241 371 €	31 077 € 14,80%	251 755
	IFER éolien	1 074 407 €	187 509 €	1 175 599 €	101 192 € 9,41%	1 226 150
7318	Autres impôts locaux	232 480 €	199 824 €	38 797 €	- 193 683 €	
	Fis éolienn					
	Régularisation par rôles supplémentaires	142 030 €	142 030 €	6 381 €	- 135 649 €	
	Autres					
73211	AT Compensation - Régularisations	381 021 €	381 021 €	35 172 €	- 345 849 €	0
7346	GEMAPI			220 189 €	220 189 €	220 000
	Sous-total	9 673 504 €	334 715 €	9 999 686 €	326 182 € -3%	10 200 646
FPIC						
72223	FPIC	780 419 €	12 341 €	770 673 €	9 746 €	Non connu
All. Compensatrices Etat 1259						
74832	FD TP	32 343 €		21 562 €		
74833	CET (CVAE + CFE)	832 234 €		62 252 €		59 863
74834	TF	120 881 €		668 €		685
748388	Autres			988 582 €		1 087 893
	Sous-total	985 458 €	817 416 €	1 073 064 €	87 606 €	1 148 441
DGF						
74124	Intercom	188 384 €		205 692 €		Estimateur - AMF 223 660
74126	Compensation	818 738 €		800 778 €		796 181
	Sous-total	1 007 122 €	799 362 €	1 006 470 €	- 652 €	1 019 841
Autres Atténuation de produits						
7391178	Autres restitutions (CVAE)	29 682,97 €				
739118	ACNE EOLIEN	523 162 €		465 356 €		497 000 €
73916	CRFP	54 584 €	- €	54 584 €		54 584 €
739211	Attributions de compensation	5 077 435 €		4 802 624 €		4 767 425 €
739221	FNGIR	480 287 €	- €	480 287 €		480 287 €
739229	FPIC			57 973 €		Non connu
	Total	6 165 151 €	- €	5 860 824 €		

CRFP: Contribution au Redressement Finances Publiques

Depuis le 01/01/2020, la Communauté de Communes est en fiscalité professionnelle unique, avec les taux suivants (inchangés depuis 2017) :

Taxe foncière (bâti)	3.71%
Taxe foncière non bâtie	9.27%
CFE Unique	22.22% avec lissage sur 9 ans

Le taux de taxe d'habitation est de nouveau à voter par les communes et les EPCI. Le taux de référence est celui voté en 2019, soit 6.94% (qui avait été figé de 2020 à 2022). La TH ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

Orientations budgétaires

Rappel des deux prestations d'Ecofinances :

1. A l'exercice 2021, la délibération 2020-131 du 28/09/2020 qui a fixé les nouvelles bases servant à l'établissement de la **cotisation de CFE minimum** dans les six tranches d'imposition a induit un produit supplémentaire estimé à 220 K€.
2. **CVAE** : produit supplémentaire estimé à 71€ sur les deux exercices 2020/2021

La suppression de la CVAE (art.55) va être étalée sur 2 ans pour les entreprises: 50% de moins en 2023, le reste en 2024. Dès 2023, la CVAE ne constitue plus une ressource fiscale pour les EPCI, qui perçoivent une compensation assurée par une nouvelle fraction de TVA (compte 7382). La compensation sera notifiée au cours du 1^{er} semestre.

Pour la fiscalité éolienne, les ACNE (Allocations Compensatrices pour Nuisances Environnementales) sont indépendantes des attributions de compensation liées à la FPU.

L'article 178 de la loi des finances modifie la répartition de l'IFER au 01/01/2019.

Pour les éoliennes installées avant le 01/01/2019, les EPCI à FPU et FEU continuent à bénéficier de 70% de l'IFER éolien.

Pour les éoliennes installées à compter du 01/01/2019, la commune bénéficie de 20% et l'EPCI à FEU 50%. Pour conserver une répartition identique à la précédente, un nouveau taux de répartition est appliqué par délibération, à savoir 9% pour les communes d'implantation et 21% pour les communes limitrophes.

ACNE 2022 : 11 parcs : avec l'ajout du Parc du Haut Plateau (6), mis en service le 01/11/2021

Pour rappel les parcs existants : Parc de Nurlu (4) / Parc Eole de la Haute Somme (12)

Parc Montagne Gaillard (8) / Parc Epi Vent (6 + 1 & 2PDL prévus)

Parc MSE la Couturelle (10) / Parc La Boule Bleue (6),

Parc des Hauts de Combles (6) / Parc de Douiche Fins (8)

Parc de Douiche (12) / Parc du Maissel (10) / Parc Les Vents du Bapalmois (3)

En 2023, la fiscalité (CFE + IFER) liée à l'éolien est estimée à 1 521 K€, avec un reversement aux communes de 497K€.

La Dotation de compensation 2023 est estimée à 796 181€ (800 778€ en 2022, 818 738€ en 2021).

La Dotation d'intercommunalité 2023 est estimée à 223 660€ (205 692€ en 2022, 188 384€ en 2021).

Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunal et Communal (FPIC)

Non connu à l'édition du ROB - Proposition de reversement intégral à la CCHS

Les attributions de compensation A compter de 2022, les attributions de compensation sont devenues définitives et s'élèvent à 4 767 452€ (2020 : 3 765K€, 2021 : 4 869K€). Ce montant a vocation à être pérenne et à évoluer uniquement lors de transfert de compétences ou en cas de révision dans les conditions prévues par la loi. Par ailleurs la loi interdit toute indexation de ce montant.

La révision forfaitaire des valeurs locatives s'élèvera comme chaque année au niveau du glissement annuel de l'IPCH (indice des prix à la consommation harmonisé) mesuré à 7.1% de novembre 2021 à novembre 2022 (3.4% en 2022, 0.2% en 2021), à cause de l'inflation.

→ **BP 2023 sera proposé avec maintien des taux,
et reversement du FPIC à l'exercice 2023**

IV.2. La TEOM

Depuis 2019, l'assiette des dépenses pouvant être prise en charge par la TEOM est élargie aux dépenses réelles de fonctionnement, plus les dotations aux amortissements ou les dépenses réelles d'investissement.

En application de la délibération 2020-129 : Institution d'un zonage de la TEOM avec taux différenciés à compter de l'exercice 2021, soit :

- Péronne : un passage toutes les semaines pour les ordures ménagères et le tri
- Doingt Flamicourt : un passage toutes les semaines pour les ordures ménagères et un passage tous les 15 jours pour le tri sélectif
- 58 autres communes : un passage tous les 15 jours pour les ordures ménagères et le tri sélectif (les hameaux font partie intégrante des communes).

SECTION DE FONCTIONNEMENT DU SERVICE (OM/TRI/DECH)

	CA 2019	CA 2020	CA 2021	Données 2022	Prévisions 2023
Total des dépenses réelles	2 943 291€	2 537 873	3 231 876	3 614 503	3 400K€
Total des recettes propres (hors TEOM)	418 332€	200 165	184 497	407 964	300K€
Total TEOM	2 371 777€	2 417 155	2 642 568	2 737 996	2 909K€
Résultat Recettes/dépenses réelles	-153 182€	79 448	-404 811	- 468 543	- 191K€
Dotations amortissements-Subventions	123 390€	103 369	169 898	156 928	184K€
Dotations amort-Subventions (Régularisation)		206 031	87 627		
Solde de la section de fonctionnement	- 276 571€	- 229 952	- 662 336	- 625 472	-375K€

Evolution 2021/2022 des dépenses réelles :

- Charges à caractère général : + 5K€
(Carburants +15K€ 2020/2021 / +32K€ 2021/2022, Stabilité pour les fluides)
- Charges de personnel : + 88K€ (+ 68K€ 2020/2021)
- Charges de gestion courante : + 288 K€ (Contribution SMITOM)
(Rappel 2020/2021 : Contribution SMITOM : +547K€, dont régularisation 2020 191K€)

Evolution 2021/2022 des recettes propres TEOM :

TRI + 200 K€ (T3 T4 2021 – T1 et T2 2022)

Pour rappel : TRI Revente matières (même bases trimestrielles)

2020 : 116K€ 2021 : 122K€ 2022 : 323K€

SECTION INVESTISSEMENT

L'estimation des dépenses réelles d'investissement mandatées à l'exercice 2022 est de :

Remboursement de capital	45 395 € TTC	
Investissement réalisé 2022 OM	76 846 € TTC	(travaux dans bâtiment, réparations sur benne, conteneurs)
Investissement réalisé 2022 TRI	169 167€ TTC	(colonnes verre + conteneurs)
Investissement réalisé 2022 DECH	177 557 € TTC	(équipements divers et informatique)

Orientations pour BP 2023

Rappel TEOM

Rappel RECETTES	Zone unique		
7331 TEOM	Bases	Taux	CA
2013	20 025 328	7,92%	1 586 006 €
2014	20 437 736	8,27%	1 690 199 €
2015	20 604 683	8,80%	1 816 427 €
2016	20 937 298	9,80%	2 051 865 €
2017	21 113 269	10,80%	2 280 233 €
2018	21 385 463	10,80%	2 309 630 €
2019	21 955 260	10,80%	2 371 777 €
2020	22 381 100	10,80%	2 417 155 €
2021		(*)	2 642 568 €
Données 2022		(**)	2 737 996 €

(*) En 2021-2022 : Maintien du taux de 10,8 % pour les 58 communes (bases : 11 667 624) et augmentation des taux pour Doingt-Flamicourt 12.35% (bases : 1 271 943) et Péronne 12.74% (bases : 9 532 063)

Prévisions 2023

Dépenses

- Baisse prévisionnelle de la contribution pour le SMITOM évaluée à :

Contribution 2020	1 367 K€
Contribution 2021	1 913 925€, dont régularisation 2020 de 191K€,
Contribution 2022	2 201 289€
Contribution 2023	1 814 507€

L'estimation des dépenses « Bas de quai de déchetteries est passé de 620 K€ en 2021 à 1 010 K€ en 2022, puis baisse prévisionnelle à 740K€ à l'exercice 2023.

- Evolution des ETP : + 92K€

2021	: 20.98 en 2021
2022	: 22.07 (916K€)
Estimation 2023	: 26.18 (1 008K€)

Recettes

- Augmentation des bases fiscales évaluées à 7.1% : + 192K€
- Augmentation des tarifs en déchetteries pour les professionnels
- Baisse des recettes propres au TRI estimés à – 100K€

→ **BP 2023 sera proposé avec maintien des taux**

V. LA STRUCTURE ET L'EVOLUTION DES EFFECTIFS ET DES PRINCIPAUX POSTES DE DEPENSES

Charges de personnel (012) :

Description	2018	2019	2020	2021	2022	2023
BP	2 350 000 €	2 450 000 €	2 530 000 €	2 616 200 €	2 774 770 €	3015 100
CA	2 265 868 €	2 320 129 €	2 293 403 €	2 415 662 €	2 743 354 €	

Effectif rémunéré en équivalent temps plein (ETP) sur l'année 2016 par service :

Service	Titulaires et stagiaires	CDI	CDD sur emploi Permanent	CDD	TOTAL
Administration	5.81	1.00	1.00	0.08	7.89
Equipements sportifs	8.94		1.88	0.79	11.61
Environnement	17.92			5.35	23.27
Technique	6.00				6
SPANC	1.74				1.74
Picardie en Ligne	1.00				0.60
Voirie					
TOTAL	41.01	1.00	2.88	6.22	51.11

Effectif rémunéré en équivalent temps plein (ETP) sur l'année 2017 par service :

Service	Titulaires et stagiaires	CDI	CDD sur emploi permanent	CDD et contrats aidés	TOTAL
Administration	6.06	1.00	1.00	0.04	8.10
Equipements sportifs	9.82		1.06	1.61	12.49
Environnement	18.42			3.94	22.36
Technique	5.88			1.18	7.06
SPANC	1.74				1.74
Picardie en Ligne	0.60				0.60
TOTAL	42.52	1	2.06	6.77	52.35

Effectif rémunéré en équivalent temps plein (ETP) sur l'année 2018 par service :

Service	Titulaires et stagiaires	CDI	CDD sur emploi permanent	CDD et contrats aidés	TOTAL
Administration	5.98	1	1	0.83	8.81
Equipements sportifs	12.85		2.89	2.77	18.51
Environnement	18.88			4.57	23.45
Technique	4.92			2.08	7.00
SPANC	1.74				1.74
Picardie en Ligne	0.60				0.60
TOTAL	44.97	1	3.89	10.25	60.11

Effectif rémunéré en équivalent temps plein (ETP) sur l'année 2019 par service :

Service	Titulaires et stagiaires	CDI	CDD sur emploi permanent	CDD et contrats aidés	TOTAL
Administration	5.91	1	1.16	0.25	8.32
Equipements sportifs	13.47		2.72	3.32	19.51
Environnement	18.17			5.46	23.63
Technique	4.77			1.94	6.71
SPANC	1.74				1.74
Picardie en Ligne	0.60				0.60
TOTAL	44.66	1	3.88	10.97	60.51

Effectif rémunéré en équivalent temps plein (ETP) sur l'année 2020 par service :

Service	Titulaires et stagiaires	CDI	CDD sur emploi permanent	CDD remplt	CCD Accrt d'activité	Contrats aidés	TOTAL
Administration	5.94	1.37	0.63	0	0.05	0	7.99
Equipements sportifs	14.85	0	2.48	1.89	0.21	0	19.43
Environnement	17.42	0	0.09	2.84	0	0	20.35
Technique	5.24	0	1	0.06	0.42	0.69	7.41
SPANC	1.74	0	0	0	0	0	1.74
Picardie en Ligne	0.60	0	0	0	0	0	0.60
TOTAL	45.79	1.37	4.2	4.79	0.68	0.69	57.52

Effectif rémunéré en équivalent temps plein (ETP) sur l'année 2021 par service :

Service	Titulaires et stagiaires	CDI	CDD sur emploi permanent	CDD rempli	CDD Accrt d'activité, contrat de projet	TOTAL
Administration	6.57	2	0.10		0.33	9
Equipements sportifs	14.41		2.17	1.2		17.78
Environnement	16.76		1	3.22		20.98
Technique	5.08		0.87	0.44	0.33	6.72
SPANC	2					2
Tiers lieu numérique	1.10				0.56	1.66
TOTAL	45.92	2	4.14	4.86	1.22	58.14

- Embauche d'une responsable adjointe aux finances à temps complet à compter du 18 janvier 2021,
- Embauche d'un agent technique à temps complet à compter du 1^{er} septembre 2021 pour la déchetterie à Saily-Saillisel,
- Embauche d'un agent technique à temps complet à compter du 1^{er} mars 2021 en remplacement d'un agent parti à la retraite,
- Embauche d'une adjointe d'animation principale 1^{ère} classe par mutation à compter du 1^{er} juillet 2021 pour le Tiers Lieu Numérique,
- Embauche d'une conseillère numérique en contrat de projet de 2 ans à compter du 7 juin 2021 pour le Tiers Lieu Numérique,
- Embauche d'un agent technique à temps plein à compter du 18 septembre 2021 suite au transfert du gymnase municipal de Péronne,
- Renouvellement de 3 contrats d'éducateurs des activités physiques et sportives à temps complet prévus en 2021,
- Démission du directeur technique et environnement effective au 21 juin 2021,
- Embauche d'un nouveau directeur technique et environnement à compter du 1^{er} juillet 2021,
- Disponibilité pour convenances personnelles d'un adjoint technique à compter du 1^{er} août 2021,
- Embauche d'un adjoint technique à compter du 1^{er} octobre 2021,
- Mutation de la chargée d'accueil au PETR à compter du 1^{er} décembre 2021,
- Démission de la chargée de communication à mi-temps effective au 3 septembre 2021,
- Démission d'un adjoint technique stagiaire à compter du 1^{er} août 2021,
- Mutation d'un éducateur des activités physiques et sportives à compter du 1^{er} décembre 2021.

Effectif rémunéré en équivalent temps plein (ETP) sur l'année 2022 par service :

Service	Titulaires et stagiaires	CDI	CDD sur emploi permanent	CDD remplt	CDD Acert d'activité, contrat de projet, PEC	TOTAL
Administration	6.72	2	0.48			9.20
Equipements sportifs (mns, agents d'entretien et techniques et gardiens de gymnases)	14.64		2.11	1.91		18.66
Environnement (agents de collecte des déchets, gardiens de déchetteries, ambassadeur de tri)	17.67		0.95	2.78	0.67	22.07
Technique	5.09		0.80	1.25	0.60	7.74
SPANC	2					2
Tiers lieu numérique	1.6			0.09	1.56	3.25
TOTAL	47.72	2	4.34	6.03	2.83	62.92

- Embauche d'un chargé d'accueil par mutation au 1^{er} février 2022,
- Embauche d'un chargé de communication à temps complet,
- Embauche d'un adjoint technique à temps complet pour le remplacement de l'agent ayant démissionné aux services techniques,
- Embauche d'un 2^{ème} conseiller numérique à temps complet pour le Tiers Lieu Numérique à compter du 11 avril 2022,
- Embauche d'un gardien de déchetteries supplémentaire et ambassadeur de tri à temps complet à compter du 5 septembre 2022,
- Embauche d'un ambassadeur de tri à temps complet pour une durée de 1 an à compter du 5 septembre 2022 (contrat de projet),
- Embauche d'un agent (contrat Parcours Emploi Compétences) :
 - 1 agent à 30 h uniquement pendant les heures d'ouverture de la déchetterie de Mont Saint Quentin à Péronne et remplacement des gardiens en repos à compter du 1^{er} juillet 2022 mais l'agent a démissionné au 1^{er} décembre 2022.

Effectif prévisionnel en équivalent temps plein (ETP) pour l'année 2023 par service :

Service	Titulaires et stagiaires	CDI	CDD sur emploi permanent	CDD remplt	CDD Accrt d'activité, contrat de projet, PEC	TOTAL
Administration	7.80	2	1		0.34	11.14
Equipements sportifs (mns, agents d'entretien et techniques et gardiens de gymnases)	14.39		3.34	2		19.73
Environnement (agents de collecte des déchets, gardiens de déchetteries, ambassadeur de tri)	19.67		0.20	4.5	1.81	26.18
Technique	5.84		0.80	0.66	0.5	7.80
SPANC	2					2
Tiers lieu numérique	1.6			0.5	2	4.10
TOTAL	51.30	2	5.34	7.66	4.65	70.95

- Embauche d'un adjoint administratif principal 2^{ème} classe suite à la dissolution du syndicat d'aides à domicile de Combles au 1^{er} janvier 2023 mis à disposition de l'Association Saint Jean de Péronne,
- Création d'un poste d'assistant de conservation contractuel à temps complet à compter du 1^{er} septembre 2023,
- Renouvellement du contrat de la chargée de communication à temps complet à compter du 1^{er} novembre 2023,
- Création d'un poste permanent d'adjoint technique à temps complet ayant les fonctions d'ambassadeur de tri à compter du 1^{er} mai 2023 (à la place du contrat de projet),
- Création d'un poste non permanent d'accroissement temporaire d'activité à temps complet ayant les fonctions de gardien de déchetterie à compter du 1^{er} avril 2023,
- Création de postes non permanent d'accroissement temporaire d'activité à temps complet auprès du service technique selon les besoins,
- Embauche d'un éducateur des activités physiques et sportives à temps complet à compter du 1^{er} septembre 2023,
- Renouvellement du contrat de projet d'une conseillère numérique pour 3 ans ou création d'un poste permanent à temps complet

Evolution du personnel depuis 2013 en équivalent temps plein (ETP) :

Année	Titulaires et stagiaires	CDI	CDD sur emploi permanent	CDD et autres contrats	TOTAL
2013	37.19	2.00	2.60	9.39	51.18
2014	40.35	2.00	2.88	6.25	51.48
2015	41.14	1.00	2.88	7.08	52.10
2016	41.01	1.00	2.88	6.22	51.11
2017	42.52	1.00	2.06	6.77	52.35
2018	44.97	1.00	3.89	10.25	60.11
2019	44.66	1.00	3.88	10.97	60.51
2020	45.79	1.37	4.2	6.16	57.52
2021	45.92	2.00	4.70	5.52	58.14
2022	47.72	2.00	4.34	8.86	62.92

Evolution des taux de cotisations patronales en % depuis 2016 :

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
CNRACL (fonctionnaires)	30.60	30.65	30.65	30.65	30.65	30.65	30.65	30.65
ATIACL	0.40	0.40	0.40	0.40	0.40	0.40	0.40	0.40
IRCANTEC (contractuels)	TRA : 4.08 TRB : 12.35	TRA : 4.20 TRB : 12.55	TRA : 4.20 TRB : 12.55	TRA : 4.20 TRB : 12.55	TRA : 4.20 TRB : 12.55	TRA : 4.20 TRB : 12.55	TRA : 4.20 TRB : 12.55	TRA : 4.20 TRB : 12.55
Centre de gestion	0.85	0.85	0.65	0.65	0.65	0.65	0.85	0.85
CNFPT	0.90	0.90	0.90	0.90	0.90	0.90	0.95	1.00
Assedic pour les contractuels	6.40	6.40	5.00	4.05	4.05	4.05	4.05	4.05
URSSAF pour les fonctionnaires	17.55	17.55	15.93	15.93	15.93	15.93	15.93	15.93
URSSAF pour les contractuels	30.88	31.08	31.02	31.11	31.10	31.52	31.37	31.31

Avancements d'échelon, de grade, de promotion interne :

Année	Avancement d'échelon	Avancement de grade	Promotion interne
2015	14	1 par ancienneté 1 par concours	Néant
2016	13	0	1
2017	18	6 par ancienneté	1
2018	26	5	1
2019	16	7	0
2020	25	4	0
2021	16	3	0
2022	41	11	1
2023	23		

**Avantage en nature : participation de 5 € par agent adhérent à une garantie labellisée
« maintien de salaire » :**

Année	Montant	Nombre d'agents
2014	2 375.00 €	44
2015	2 515.00 €	42
2016	2 515.00 €	42
2017	2 536.83 €	44
2018	2 552.34 €	44
2019	2 455.00 €	42
2020	2 400.00 €	40
2021	2 415.00 €	42
2022	2 310.00 €	39
2023	2 310.00 €	39